



Eline LABECOT

Etape vers un Plan de Paysage
pour Belle-Île-en-Mer

Mémoire de stage de Master 2

Année Universitaire 2021-2022

Structure d'accueil : Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Tuteur universitaire : Louis BRIGAND

Maître de stage : Julien FROGER

ETAPE VERS UN PLAN DE PAYSAGE POUR BELLE-ÎLE-EN-MER

TERRITOIRE DE BELLE-ÎLE-EN-MER
MORBIHAN (56)

*Proposition d'une méthodologie adaptée et
d'un diagnostic paysager*

Du 07 mars au 26 août 2022

AUTEURS

Eline LABECOT

STRUCTURE D'ACCUEIL

Communauté de communes
de Belle-Île-en-Mer

TUTEUR UNIVERSITAIRE

Loïc BRIGAND

MAÎTRES DE STAGE

Julien FROGER et
Mélanie SCHAAN

Rédigé par Eline LABECOT,
Dans le cadre du stage de seconde année du Master EGEL 2021-2022,
Sous la direction de Monsieur Julien FROGER, Directeur adjoint des services, responsable du service « Espaces naturels » et chargé de
mission Natura 2000 à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer,
Tutoré par Monsieur Louis BRIGAND, enseignant-chercheur au LETG, à l'UBO/IUEM Brest.

Pour citer ce document :
LABECOT, E. (2022). *Étape vers un Plan de Paysage pour Belle-Île-en-Mer (56)*. Mémoire de stage de M2. IUEM - UBO.

Crédits photographiques sauf mention contraire : Eline LABECOT, 2022.
Photo de première de couverture : Vue aérienne de Pouldon. Breton_nantais, 2022.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance aux personnes ayant contribué au bon déroulement de mon stage et m'ayant soutenu dans la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent en premier lieu à mes encadrants professionnels Monsieur FROGER, Directeur adjoint des services, responsable du service « Espaces naturels » et chargé de mission Natura 2000 ; et Madame SCHAAN chargée de mission Natura 2000, à la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, pour leur disponibilité, leur réactivité et leurs conseils. Nous avons construit, ensemble, les réflexions autour du paysage de Belle-Île-en-Mer.

Mes remerciements s'adressent évidemment à mon tuteur universitaire qui m'a encadré, Monsieur BRIGAND, enseignant-chercheur au LETG, à l'UBO/IUEM Brest, pour son suivi attentif et bienveillant.

Je tiens à témoigner toute ma reconnaissance et mes sincères remerciements aux personnes m'ayant accordé des temps d'échanges importants et contribué à alimenter ma réflexion : Monsieur BATISSE, le CPIE, Monsieur GENTON, Madame JAILLAIS, Monsieur JONVEAUX, Monsieur MAUGER, Monsieur MICHALOWSKI, et Monsieur MUSCH. Je les adresse également aux personnes présentes à la réunion du premier comité de pilotage pour l'intérêt qu'ils portent au projet : Monsieur BARRE, Monsieur BRIEN, Monsieur GROLLEMUND, Madame HUCHET, Monsieur JUHEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur MICHALOWSKI, Madame MORVAN, Monsieur ROLLAND, Monsieur ROUSSELOT, Monsieur SAMZUN, Madame SOULIER, et Monsieur VILLADIER.

Enfin, je remercie chaleureusement mes collègues de bureau pour leur bienveillance, leur bonne humeur quotidienne et leur soutien considérable.

GLOSSAIRE

- ABF :** Architecte des Bâtiments de France
- AAP :** Appel à Projet
- CCBI :** Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer
- COFIL :** Comité de Pilotage
- CPIE :** Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
- DDTM :** Direction départementale des territoires et de la mer
- DREAL :** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale
- PAC :** Politique Agricole Commune
- PLU :** Plan Local d'Urbanisme
- RPL :** Règlement de Publicité Locale
- SAUR :** Société d'Aménagement Urbain et Rural
- SCoT :** Schéma de Cohérence Territoriale
- STEP :** Station d'Épuration des Eaux Usées
- SIL :** Signalisation d'Informations Locales



SOMMAIRE

8 INTRODUCTION

10 CONTEXTE GÉNÉRAL : L'APPEL À PROJET PLAN DE PAYSAGE 2021

- 11 Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ?
- 12 Vers un Plan de paysage pour Belle-Île
- 18 Le cadre réglementaire paysager

28 UN DIAGNOSTIC DU PAYSAGE : COMPRENDRE L'ORGANISATION ET LES ENJEUX DU PAYSAGE BELLILLOIS

29 ZOOM : MÉTHODE DE L'ÉLABORATION DU DIA- GNOSTIC ET DE LA DÉTERMINATION DES EN- JEUX PAYSAGERS

- 31 Les dimensions paysagères et leurs composantes
- 90 Les enjeux paysagers : futurs éléments de focalisation
d'un plan d'action
- 94 Les perceptions et l'image du territoire

121 PRÉCONISATION D'UN PLAN D'ACTION PAY- SAGE BELLE-ILE 2050

- 122 Confronter et amender le diagnostic et ses enjeux
- 133 Déterminer les objectifs opérationnels à la définition
du plan d'action
- 140 Mettre en œuvre un plan d'action

146 CONCLUSION

- 148 Table des matières
- 150 Références bibliographiques
- 152 Références sitographiques
- 153 Annexes

INTRODUCTION

Dans nos sociétés, les Hommes vivent et travaillent au cœur de ce qu'on nomme habituellement des « paysages ». Ces paysages sont porteurs de valeurs attractives ou répulsives, variables selon les époques et les individus. Le concept de paysage est en réalité très subjectif et immatériel. Il dépend de la sensibilité et de l'imaginaire de chacun. C'est pourtant ainsi qu'il est le plus couramment utilisé et qu'il mérite d'être d'abord analysé. Derrière l'immédiatement perceptible, se cachent en effet les structures qui le composent, les dynamiques qui l'animent. Cette approche physiologique témoigne ainsi du fonctionnement de nos sociétés, leur rapport à l'espace qui les entoure. Le paysage devient alors l'élément de compréhension d'une structure spatiale propre à une société particulière .

Les paysages sont parfois à l'origine d'un jugement de valeur évocateur de fantasmes. Autant d'images, inéluctablement liées aux littoraux, sont par exemple attribuées au territoire de Belle-Île-en-Mer (figure 1), dans le Morbihan (56). Un canton insulaire à deux visages. Une île partagée entre des paysages agricoles, ceux d'un plateau intemporel et quotidien d'une activité permanente de culture et d'élevage, et des paysages de landes littorales depuis longtemps abandonnées par les agriculteurs, mais aujourd'hui protégés et animés par le tourisme. La fraction urbaine est également déterminante dans la morphologie paysagère. Le paysage bellilois est typique du Morbihan et concentre une grande diversité de paysages bretons. C'est d'ailleurs à la visite de Gustave Flaubert en 1847 que l'on doit l'émergence de la notoriété contemporaine des paysages bellilois. La construction de la reconnaissance de ces paysages s'est davantage réalisée par la venue du peintre Claude Monet puis par l'actrice Sarah

Bernhardt. Avec elle, Belle-Île devient un lieu de villégiature et les premiers résidents secondaires s'installent. Par conséquent, l'île a subi des changements rapides liés au développement touristique, mais l'insularité met le territoire en périphérie des évolutions rapides observées sur le continent. Les transformations du paysage y sont sensibles, sans être radicales. Pour avoir été préservée, l'île, de plus en plus attirante, aborde une période-clé de son évolution partagée entre la volonté – et l'obligation – de protéger son patrimoine et un désir légitime de développement. Peu à peu, insulaires, touristes et élus se sont intéressés au débat, souvent polémique, sur l'avenir de leur paysage et sur les choix inévitables que cela implique. « *Le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé. Il est une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité* », c'est fort de cette volonté politique que les élus ont souhaité engager une démarche pour penser le paysage de demain. Ils se sont engagés dans la réalisation d'un Plan de paysage afin de proposer des recommandations et des outils de gestion à court, moyen et long terme.

Ce Plan de paysage tente de **montrer comment conserver l'identité paysagère de Belle-Île-en-Mer tout en préservant ses dynamiques propices à l'épanouissement autant des résidents, des visiteurs, des entrepreneurs que de la nature elle-même**. A cet effet, il faut d'abord appréhender dans quel contexte s'inscrit le projet de Plan de paysage. Puis, la première phase de la démarche permettra de déterminer ce qu'est le paysage de l'île et d'établir un diagnostic paysager afin de comprendre l'organisation et les enjeux du paysage bellilois. Il faut donc connaître ceux qui le regardent, essayer de déterminer si, au-delà des différences individuelles, se dégage une perception commune, ou des perceptions en fonction des catégories d'utilisateurs. Enfin, l'étude débouchera sur les préconisations d'un Plan d'Action Paysage Belle-Île 2050.

Préambule : Portrait de Belle-Île



Géographie de l'île

- 85 km². Environ 20 km de long x 9 km de large, et 90 km de sentier côtier.
- 1 communauté de communes, 4 communes, plus de 120 villages.
- L'île est un plateau schisteux truffé volcanique découpé par de nombreux vallons. Altitude moyenne 40 m, point culminant à 71 m.



Insularité

- Distance du continent : 15 km entre Quiberon et Le Palais.
- Desserte maritime : liaison Quiberon - Le Palais (Sauzon en saison), 45 minutes de traversée. De 5 rotations minimum en hiver à 13 maximum en été.
- Réserve en eau : 830 000 m³, plus une unité mobile de dessalement en secours.



Population, fréquentation

- 5 348 habitants à l'année.
- Évolution : 4 412 en 1968 ; 4 191 en 1982 ; 4 756 en 1999.
- 450 000 visiteurs par an pour une capacité en hébergement d'environ 40 000 personnes.
- Résidences principales : 19,5 % du total des logements.



Activités

- Vie économique : 4 piliers (tourisme, service à la population, bâtiment, secteur primaire), 2 ports de plaisance / passagers, un port de marchandise, un hôpital (comprenant urgences), maison de retraite, foyer handicapé, une trentaine d'agriculteurs et une vingtaine de pêcheurs.
- Vie quotidienne : 150 associations, 2 collèges, 5 écoles primaires, une maison de l'enfance, 2 moyennes supérieures, un complexe sportif avec 2 gymnases, un cinéma-art et essai, une déchèterie, une salle de spectacle.

10 LE CONTEXTE GÉNÉRAL : L'APPEL À PROJET PLAN DE PAYSAGE 2021

11 Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ?

12 Vers un Plan de paysage pour

Belle-Île

Zones d'exercice de tir
(voir note)
Firing practice areas
(see note)

18 Le cadre réglementaire paysager

1.1. Qu'est-ce qu'un Plan de paysage ?

1.1.1. La définition du paysage

Toute action et aménagement nécessite une définition préalable du paysage. Or, il s'agit là d'un concept familier, flou, difficile à définir et appréhender : dans un premier temps, du fait de sa dimension transversale portant à la fois sur une limitation physique (l'angle de vision de l'œil humain) et une part d'appréciation très subjective ; et dans un second temps, par la multiplicité d'acteurs intervenant sur les territoires.

La notion de paysage a évolué au cours des siècles et en fonction des disciplines, passant du paysage pittoresque, à la carte postale de paysages exceptionnels et remarquables, puis à la notion d'un paysage omniprésent et faisant partie intégrante de notre quotidien. Malgré la diversité d'approche, le paysage demeure une notion n'existant qu'en fonction et à travers un observateur. Il se différencie en cela de l'espace géographique existant même sans spectateur : « lorsqu'un espace est regardé, il devient paysage pour celui qui regarde » (Becker, M., 1995). Le paysage n'est pas un lieu, mais un regard sur le lieu. En effet, il est certain que lire et déchiffrer un paysage implique de faire appel à différents regards, celui du géographe, du paysagiste, de l'écologue, de l'agronome, de l'historien, de l'artiste ou encore celui de l'agriculteur, de l'habitant, de l'élu et du visiteur. Il y a trois grands types de regards, tous légitimes, mais ne conduisant pas aux mêmes appréciations et interprétations : le regard esthétique (dépend des références culturelles), informé (dépend d'un savoir) et initié (dépend de l'attache et de la fréquentation des lieux) (Larrere, C., Larrere, R., 1997). Chacun porte ainsi un regard différent et apprécie ou non un paysage en fonction de

ses critères personnels, son histoire, sa sensibilité, son mode de vie, ses repères, etc. Nos regards sont également influencés par des éléments communs à l'époque et société dans lesquelles nous vivons, mais aussi par l'art (peinture, photographie, cinéma) impactant fondamentalement nos critères d'appréciation des beaux paysages (Bonneaud, F., 2016).

Par ailleurs, il est important de considérer l'ensemble de l'environnement acoustique perçu à n'importe quel moment dans un lieu donné. Le paysage sonore, vécu et fabriqué, se décompose ainsi en différents plans tel que le paysage visuel (premier plan, arrière-plan, etc.). Le paysage sonore ne se range pas dans un cadre, il en déborde. On dit d'ailleurs que « l'oreille n'a pas de paupières » pour interrompre l'écoute (Torgue, H., s.d). Conceptualiser un paysage en sons, c'est ainsi permettre de faire évoluer notre propre relation au bruit, en tant que trace, témoignage et identité de ce qui peut se dérouler dans un lieu, un environnement.

Sur le plan européen, la définition du mot « paysage » a été déterminée par la convention européenne du paysage. Le concept de paysage désigne ainsi « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » et « le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social, dont la protection, la gestion et l'aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun » (Conseil de l'Europe, 2000). Cette convention considère le paysage comme un projet social, issu d'un regard partagé par les habitants. La subjectivité avec laquelle le paysage est étudié n'est alors plus individuelle -celle de l'observateur- mais collective -celles des po-

pulations-

1.1.2. Les objectifs du Plan de paysage

Le Ministère de la Transition Écologique poursuit sa politique en faveur des démarches paysagères dans les territoires par le renouvellement de l'appel à projets « *Plans de paysage* » en 2021. Le Plan de paysage est un des piliers de la politique des paysages française. C'est un outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire en matière d'urbanisme, de transports, d'infrastructures, d'énergies renouvelables, d'agriculture, etc. (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s.d.). Au service des élus, il permet de renforcer l'attractivité d'un territoire, d'améliorer le cadre de vie, ainsi que d'appréhender le paysage comme une ressource ou un levier pour le développement local, et son évolution dans le temps. Cette démarche est avant tout opérationnelle et invite à repenser la manière de gérer, de protéger et d'aménager le territoire en replaçant le paysage au cœur de la réflexion. Elle garantit, dans la durée, la cohérence des différentes interventions sur un territoire (Brosseau, O., 2017). Le Plan de paysage concerne aussi bien les milieux urbains que ruraux, les territoires dégradés comme ceux de qualité, les espaces remarquables et ceux du quotidien.

L'objectif est également de faire réfléchir ensemble les différents acteurs (habitants, usagers, élus, aménageurs, etc.) au service d'un projet de territoire afin d'élaborer des stratégies d'adaptation co-décidées et partagées.

Les projets de plans de paysage relèvent alors le défi des transitions par la co-construction d'une démarche paysagère considérant le contexte territorial dans toutes ses dimensions ainsi

que les désirs des acteurs et habitants.

Cet appel à projets s'adresse à tous les territoires souhaitant s'engager dans un Plan de paysage (collectivités locales, associations, parcs naturels régionaux, Grands Sites de France, etc.).

1.2. Vers un Plan de paysage pour Belle-Île

1.2.1. La candidature de Belle-Île à l'AAP 2021

1.2.1.1. Les intentions du projet

Le paysage de Belle-Île reflète ses dynamiques, fruit d'un équilibre entre les dynamiques plutôt lentes des milieux naturels, la variabilité spatiale des pratiques agricoles, les besoins d'aménagements liés à l'économie touristique, et l'évolution des formes urbaines dans un contexte de tension foncière. Afin que l'île demeure un territoire vivant tout en préservant son identité, les élus souhaitent comprendre ces trajectoires/dynamiques paysagères pour, demain, les influencer. Le Plan de paysage est l'occasion d'arrêter le temps pour comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain. La question du paysage porte sur l'intégralité de l'île : les falaises et les landes constituent autant son identité que les villages et l'espace agricole. D'ailleurs, les élus portent une attention particulière à certaines valeurs du territoire en matière de perspective paysagère :

- » Le respect d'une nature battue par la mer et le vent (espace littoral de l'île) ;
- » Une île vivante toute l'année et une vie locale dynamique (espace urbanisé de l'île) ;
- » Un bout de campagne au milieu de l'océan (espace inté-

rieur de l'île).

1.2.1.2. Le contenu et la démarche d'élaboration

L'élaboration d'un Plan de paysage comprend une importante phase de concertation avec les acteurs du territoire qui se déroule tout au long de la démarche. Dans ce cadre, un comité de pilotage représentatif des acteurs ont mis en place afin de valider les différents volets du processus et les modalités de sa mise en œuvre (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s.d.).

Un Plan de paysage s'élabore en plusieurs étapes :

1/ Le diagnostic paysager.

Cette première phase d'analyse s'appuie sur des observations et lectures paysagères de terrain, sur une étude documentaire, mais elle doit également être enrichie du point de vue des acteurs.

Le diagnostic intègre l'état des lieux du paysage et ses enjeux en analysant tout d'abord les caractéristiques du paysage par l'identification et la qualification des éléments et structures paysagères constituant les paysages concernés. Il identifie également les dynamiques paysagères et leurs facteurs d'évolution afin de faire émerger les points forts et les fragilités du paysage, de mettre en évidence les problématiques paysagères de ce territoire et d'appréhender des scénarios d'évolution, c'est-à-dire ce vers quoi tend le paysage s'il est laissé à sa libre évolution.

Ce travail de diagnostic passe par une analyse multifactorielle nécessitant une concertation impliquant tous les acteurs de l'île (institutions, représentant locaux, habitants, etc.) afin de

prendre conscience du devenir du territoire d'un point de vue paysager et de faire émerger les attentes de chacun, une réflexion commune et de définir une vision partagée de l'évolution souhaitée des paysages. Ce processus de consultation aboutit alors à la formulation des enjeux et leur priorisation. La validation de l'analyse initiale et des enjeux par le comité de pilotage et les acteurs est indispensable.

2/ Le projet.

Il convient ensuite de cadrer les trajectoires, de formuler des objectifs de qualité paysagère au regard des enjeux. Ces objectifs prennent en compte les aspirations des acteurs en termes d'évolution des caractéristiques paysagères de leur cadre de vie. Ils serviront de guide pour les politiques publiques d'aménagements de l'île (SCoT, PLUs, Stratégie Espaces Naturels, etc.) et les processus d'encadrement des projets. Ces trajectoires sont travaillées en concertation avec les institutions porteuses de politiques d'aménagement (communes, CCBI, État, Conservatoire du littoral, Département du Morbihan, etc.) et les concitoyens. Ainsi, la formulation d'orientations générales fait l'objet d'une démarche concertée. Elles seront ensuite traduites en programme d'actions concrètes.

3/ La mise en œuvre et l'animation d'un programme d'action.

La traduction concrète des objectifs de qualité paysagère décline la stratégie en orientations ou actions à engager à court, moyen et long terme. Elles peuvent aussi bien être opérationnelles, réglementaires ou correspondre à des recommandations, des actions de sensibilisation et d'information. Cette étape veille également sur les politiques à l'œuvre à l'intérieur et en dehors du périmètre du plan. Des groupes de travail thématiques spé-

cifiques à chaque groupe d'acteurs pourront être constitués de manière à appréhender plus facilement la déclinaison de certaines actions sectorielles. Il est donc nécessaire de travailler avec les partenaires portant ces actions sur le terrain (communes, CCBI, État (ABF, DDTM, DREAL), Conservatoire du littoral, Département du Morbihan, etc.). Néanmoins, le programme d'actions doit faire l'objet d'une validation par l'ensemble du comité de pilotage à qui il appartient de vérifier qu'il répond bien aux objectifs définis collectivement.

La mise en œuvre du Plan de paysage est une réelle prise en compte « opérationnelle » du paysage dans les politiques sectorielles engendrant des transformations du territoire. Cela nécessite une animation au sein même de la structure porteuse du projet afin de veiller, de manière concrète, à la déclinaison des actions du Plan de paysage, d'apporter un appui technique dans les domaines abordés, d'aider à la naissance de projets, d'assurer le suivi des actions, etc. L'évaluation du Plan de paysage sur la base d'indicateurs quantitatifs, qualitatifs, et de critères particuliers permettra de donner toute sa place à cet outil (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s.d.).

De plus, la spatialisation des enjeux, objectifs et actions est indispensable. L'utilisation de bloc-diagramme, de cartographies explicatives, de schémas illustratifs doit être privilégiée pour faciliter la compréhension du Plan de paysage (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, s.d.).

1.2.1.3. Le portage et les partenaires

Considérant que le projet « Plan de Paysage Belle-Île » concerne l'intégralité du territoire, la Communauté de Com-

munes de Belle-Île-en-Mer est le maître d'ouvrage. Elle assure donc l'animation de la démarche et le portage des études.

Les 4 communes de l'île (Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon), considérant leur implication en matière de gestion du paysage (urbanisme, police du Maire), ont été identifiées comme collaboratrices directes du projet. La division Biodiversité, Géologie et Paysage du service Patrimoine Naturel de la DREAL Bretagne, représentée par l'Inspecteur des sites en charge du territoire de Belle-Île, est également un collaborateur direct.

Portant des politiques associées au paysage, la DDTM du Morbihan est partenaire du projet, mais également le Département du Morbihan et le Conservatoire du littoral tous deux partenaires principaux de la politique environnementale de l'île. Par ailleurs, certaines personnes publiques, associations et experts locaux sont associés au projet notamment le Pays d'Auray, l'office du tourisme de Belle-Île-en-Mer, le CPIE-Maison de la Nature, la Société Historique de Belle-Île, Yves Brien pour sa capacité d'expertise en tant que botaniste, ancien élu local et initiateur des sites Classés et Inscrits, ainsi que des peintres/photographes locaux pour leur appréhension sensible du paysage.

1.2.1.4. Le cadre méthodologique du projet

Le Plan de paysage de Belle-Île a pour ambition de réfléchir à l'échelle intégrale de l'île. Au-delà, il considère également l'évolution paysagère des horizons marins, qui influe par nature, la perception paysagère du territoire.

Initialement, une méthodologie en 4 étapes a été déterminée par la CCBI, lors de sa candidature à l'appel à projets, im-

pliquant l'intervention d'un bureau d'étude (annexe 1) :

Étape 1 : Mise en lumière des enjeux, démarche partagée et sensible.

Dans un premier temps, la CCBI proposait de déterminer des marqueurs du paysage par la concertation des élus locaux, d'artistes, de partenaires institutionnels, d'associations et de citoyens. Un comité de pilotage devait ensuite valider les facteurs de l'identité du paysage bellilois définis par les acteurs du territoire afin de lancer la démarche du Plan de paysage.

Dans un second temps, le travail de diagnostic du paysage, c'est-à-dire de comprendre l'organisation du paysage et ses enjeux, devait être réalisé par un bureau d'étude.

Étape 2 : Définition concertée des trajectoires paysagères.

La définition des objectifs de protection et de gestion du paysage de Belle-Île d'aujourd'hui à demain devait également être réalisée par un bureau d'étude impliquant ainsi un travail sur les trajectoires stratégiques et spatiales. Une seconde phase de consultation devait également être réalisée, puis un second comité de pilotage afin de valider le diagnostic.

Étape 3 : Établissement d'un plan d'action opérationnel.

Dans un premier temps, cette étape devait être réalisée par un bureau d'étude dont le travail aurait consisté à traduire de manière opérationnelle les actions à mener pour garantir le suivi des trajectoires préconisées (actions thématiques, sites

prioritaires d'actions).

Dans un second temps, la réalisation du plan d'action opérationnel à 10 ans devait s'effectuer en régie, et être validée par un troisième comité de pilotage.

Étape 4 : Mise en œuvre.

La mise en œuvre du plan d'action opérationnel devait être animée par le service Espaces Naturels de la CCBI et suivie par le comité du Plan de paysage Belle-Île.

1.2.2. La mission « Collaboration au Plan de paysage de Belle-Île » : objectifs du stage

1.2.2.1. La redéfinition des missions et objectifs

Initialement, la CCBI devait employer un bureau d'étude afin d'établir le Plan de paysage de l'île. Cependant, la candidature d'une stagiaire a proposé une nouvelle opportunité. En effet, un stage de 6 mois permet davantage d'appréhender, de comprendre un territoire afin de proposer une méthode d'interprétation paysagère adaptée et appliquée à l'île. Cette démarche est ainsi plus susceptible d'être reconnue et acceptée par la population locale, à l'inverse d'un bureau d'étude exerçant à l'extérieur du territoire et quelque peu déconnecté de la réalité paysagère et de la vie insulaire. Le sujet du stage est alors de « Collaborer au Plan de paysage de Belle-Île ». L'objectif était de poser les bases d'analyse et de réflexion sur la question du paysage de Belle-Île-en-Mer, contribuant ainsi à définir les missions confiées demain à un bureau d'études chargé de l'application du plan d'action paysage Belle-Île 2050. Pour y parvenir, les missions confiées portaient sur la réalisation d'un diagnostic paysager de l'île en incluant une phase de consultation auprès des différents acteurs du territoire.

1.2.2.2. La redéfinition du cadre méthodologique initial

Considérant l'emploi d'un stagiaire, le cadre méthodologique défini lors de la candidature à l'appel à projets a fait l'objet de quelques modifications afin de s'adapter davantage au secteur d'étude. La principale phase de concertation a notamment été intégrée au sein du diagnostic paysager, plus précisément

après l'identification des enjeux, afin de partager et de valider notre méthodologie et résultat auprès des différents acteurs du territoire. Il est en effet délicat d'adopter une démarche « scientifique » et objective pour étudier une notion subjective, qui change en fonction de l'observateur et faisant intervenir l'émotion esthétique et l'affectivité. La tâche se complique singulièrement lorsqu'il s'agit d'intervenir sur le paysage : comment concilier attachement affectif et évolutions nécessaires ? Par ce changement, nous avons calé une méthode efficace et vierge de toute influence, pour un novice découvrant le territoire, d'interprétation paysagère, qu'aurait pu entraîner la phase de concertation préalable.

Le planning prévisionnel initial de mise en œuvre du Plan de paysage et le planning du stage témoignent des modifications apportées en termes d'approche du sujet.

La démarche du « *Plan de paysage Belle-Île* » a débuté en fin d'année 2021 et se terminera en 2024. Le planning prévisionnel initial de mise en œuvre du Plan de paysage (annexe 1) est obsolète car a été réalisé en prenant en compte l'embauche d'un bureau d'étude et l'emploi d'une méthodologie d'étude quelque peu différente de celle déterminée au cours du stage. En effet, la sollicitation d'un bureau d'étude se fera dès lors que les objectifs de qualité paysagère et actions seront validés afin d'appliquer concrètement les décisions. La première phase du projet « diagnostic et enjeux » comprenant la définition des marqueurs paysagers et le diagnostic global du paysage bellilois est donc portée par le stage, et les phases 2 et 3 y sont amorcées (tableau 1). De plus, le prolongement du stage par un contrat permettra, à terme, d'aboutir et de finaliser le Plan de paysage de l'île d'ici février 2023.

Phases de travail "Plan Paysage Belle-Ile"		2021		2022												2023		
		Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév			
Signature de la Convention MTE																		
ETAPE 1 Diagnostic et Enjeux	a. Découverte du territoire, prise de photos et recherches bibliographiques																	
	b. Décomposition paysagère (dimensions, composantes et éléments paysagers)																	
	c. Description et mutations paysagères																	
	d. Réalisation de fiches synthétiques																	
	e. Enjeux du paysage																	
ETAPE 2 Plan d'actions Paysage Belle-Ile 2030	a. Objectifs opérationnels																	
	b. Plan d'actions thématiques																	
	c. Plan d'actions sectorielles																	
	d. CCTP de(s) action(s) prioritaire(s)																	
ETAPE TRANSVERSALE Consultations	a. Entretiens partenaires-institutions																	
	b. Entretiens artistes																	
	c. Expertise paysagiste conseil DREAL																	
	d. Entretien-atelier avec les jeunes et personnes âgées																	
	e. Consultation publique large (Web)																	
	f. Comité local																	
	g. COPIL																	
	h. Présentation aux Conseil Municipaux et/ou Communautaires																	

Maîtrise d'œuvre

Actions portées en régie par la Maîtrise d'ouvrage

Tableau 1 : Planning prévisionnel de mise en œuvre du projet au cours et après le stage. CCBI, 2022.

Le projet « Plan de paysage » est en partie financé par le Ministère de la Transition Ecologique et par la CCBI. Ce Plan de financement est celui réalisé au moment du dépôt de la candidature à l'appel à projets (tableau 2). Il est donc également obsolète car la CCBI n'avait pas imaginé conduire en régie une part aussi importante de la démarche. Cependant, la subvention versée par l'État ne change pas.

DEPENSES	€	RECETTES	€
Charges d'animation et de rédaction en régie	16 318,50 €	Etat + Subvention MTE + Appel à projet Paysage	30 000,00€
Prestation Bureau d'Etude	35 000,00€		
Prestation Artiste	3 500,00€	Autofinancement CCBI	28 318,50 €
Prestation Valorisation-Communication	3 500,00€		
Total	58 318,50€	Total	58 318,50€

Tableau 2 : Plan de financement initial du projet. CCBI, 2021.

1.3. Le cadre réglementaire paysager

Les réglementations, autant que les outils d'aménagements du territoire, ont par nature toutes une incidence sur le cadre paysager. C'est ainsi que l'on trouve dans l'application de nombreux codes législatifs des répercussions directes ou indirectes sur le paysage, qu'il s'agisse de celui afférant à la circulation routière (signalétique), de la consommation (publicité), de l'environnement, de l'urbanisme, etc. Il est donc délicat à l'échelle du présent travail d'approcher un inventaire exhaustif des dispositions et outils réglementaires s'appliquant au paysage. Néanmoins, il est important de rappeler ici que 2 réglementations s'attachent spécifiquement à la question du paysage : loi de 1906, réactualisée en 1930 fondant la politique de protection des sites les plus remarquables, et la loi Paysage de 1993 généralisant les approches paysagères dans la conduite de nombreux projets.

Dans le cas spécifique de Belle-Île, à côté du cortège réglementaire agissant sur l'encadrement des dynamiques paysagères, il convient néanmoins d'indiquer que certaines réglementations agissent plus fortement que d'autres :

- » La loi de 1930, fondant la création du site classé et du site inscrit de Belle-Île ;
- » La loi Littoral, qui cumulée aux autres réglementations en matière d'urbanisme, guide l'élaboration du SCoT et in fine des PLUs.

De plus, l'État reconnaissant la très forte responsabilité du territoire en matière de conservation de la nature, il est évident que toutes les réglementations et outils qui attirent à de l'aménage-

ment du territoire ont une incidence directe ou indirecte forte sur le paysage (Natura 2000, Conservatoire du littoral, Esp Nat Sensible du Département, PAC, l'objectif « *zéro artificialisation nette* », le plan « *Petites villes de demain* » influant les centres bourgs, etc.).

Les textes juridiques abordent tardivement le paysage de manière ciblée. L'attention se porte d'abord sur la protection des sites les plus remarquables avec la loi de 1906, modifiée en 1930 (sites classés et inscrits). À partir de 1975, plusieurs lois concernant différents aspects de l'aménagement du territoire se préoccupent de façon générale de la protection du paysage considéré comme bien public (loi Littoral en 1986). Il faut attendre 1993 pour que le paysage soit abordé comme un élément du projet de développement des territoires et de chaque activité (agricole, urbaine, touristique, routière, etc.). En 2006, la Convention Européenne du Paysage conforte cette évolution. Dès lors, tout territoire est considéré comme paysage et doit être traité du point de vue de sa protection, de sa gestion et de son aménagement. Parallèlement, de nouveaux outils réglementaires et financiers apparaissent afin d'améliorer la qualité des paysages ou pouvant y contribuer (Ambroise, R., 2009). Un certain nombre de ces outils sont mis en œuvre à Belle-Île dont la création des sites classés et inscrits, la loi Littoral, etc.

1.3.1. Les sites classés et inscrits

La loi du 2 mai 1930 organise la protection des monuments naturels et des sites, dont la conservation ou préservation présente, d'un point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. C'est en 1976 que Belle-Île voit une importante partie de son territoire (figure 2)

LES SITES INSCRITS ET CLASSÉS DE BELLE-ÎLE

- Sites inscrits
- Sites classés
- Site Natura 2000



0 1 2 km

CCBI (2022) d'après la CCBI 2021 ; orthophotographie de Belle-Île-en-Mer - IGN 2016 ; MNT topo-bathymétrique côtier - SHOM 2015.

classé et inscrit sous le critère « *pittoresque* ». L'État prend ainsi acte de la responsabilité collective de protéger les paysages de l'île.

1.3.1.1. Le site classé

Les sites classés ont une valeur patrimoniale justifiant une politique rigoureuse de préservation. Tous travaux susceptibles de modifier ou de détruire l'état ou l'aspect des lieux (construction, installation de clôture, coupe d'arbres, etc.) sont soumis à une demande d'autorisation préalable auprès du Ministre de l'Écologie, ou du Préfet du Morbihan après avis de la DREAL, de l'Architecte des Bâtiments de France, et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Préfet de la région Bretagne, 2011). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants. Le site classé représente la quasi-totalité du littoral bellilois et couvrent une superficie de 4369,43 ha. En termes de protection des paysages, ils constituent le cadre réglementaire le plus exigeant et rigoureux (Commune de le Palais, 2020).

1.3.1.2. Le site inscrit

Quant aux sites inscrits, le maintien de leur qualité appelle une certaine surveillance. Les travaux y sont soumis à une déclaration préalable 4 mois à l'avance auprès du Préfet du Morbihan. L'Architecte des Bâtiments de France y émet un avis simple excepté pour les permis de démolir où l'avis est conforme (qui doit être suivi par le demandeur) (Préfet de la région Bretagne, 2011). Il couvre une surface de près de 1878,31 ha et vient compléter le cadre de protection qu'entraîne le site classé. Sa superficie concerne uniquement l'espace terrestre (et ponctuellement la zone de balancement des marées) (Commune de le Pa-

lais, 2020).

De plus, le camping, la création de villages de vacances, l'affichage, la publicité y sont interdits, sauf dérogation du Ministre de l'Écologie en site classé, et du Préfet du Morbihan en site inscrit (Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, s.d.). En termes de publicité, la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets prévoit la décentralisation de la police de publicité à compter du 1er janvier 2024. Dès lors, les maires seront donc compétents pour assurer la police de publicité sur leur territoire, que leur commune soit ou non couverte par un règlement local de publicité (RPL). Pour permettre l'exercice de ce pouvoir sur le territoire à l'échelle intercommunale, un transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité au Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est également prévu (Ministère de la Transition Écologique, 2022). La réflexion sur la mise en place d'une publicité (enseigne et pré-enseigne) s'intégrant au paysage pourrait faire l'objet de la réalisation d'un RPL applicable aux quatre communes de l'île.

1.3.2. Le code de l'urbanisme et les outils liés

Tous les articles du code de l'urbanisme ont une incidence dans la mise en place des outils d'aménagement du territoire SCoT et PLUs, mais les articles qui sont afférents à la loi Littoral ou qui créés la politique ZAN ont un impact plus important que les autres à Belle-Île.

1.3.2.1. La loi Littoral

La loi Littoral est entrée en vigueur en 1986. Relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, elle est particulièrement importante à Belle-Île en raison de sa situation insulaire où le développement de l'immobilier est fort. Dans le contexte de l'île, elle pose les principes de protection et de mise en valeur des espaces littoraux qui présentent des enjeux majeurs de protection de la nature et de maîtrise du développement. L'objectif étant de maintenir l'équilibre entre préservation et développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau, la maîtrise de l'urbanisation par la détermination de la capacité d'accueil d'un territoire fragile, la préservation des sites, des paysages et du patrimoine naturel et culturel du littoral. Dans le domaine de l'urbanisme, elle instaure l'extension maîtrisée, voire limitée de l'urbanisation et en continuité de celle existante. Cette loi s'applique donc sur les quatre communes de l'île et avec plus de force sur les espaces considérés comme étant proches du rivage (bande de 100m/EPR/ERL).

En termes de paysage, les objectifs de la loi Littoral structurent le SCoT du Pays d'Auray, et dans une moindre mesure les PLUs des communes, sont les suivants (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray, 2020) :

» **Préserver les espaces remarquables de l'île.**

La loi Littoral prévoit que le SCoT et les PLU doivent présenter « *les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques* » (article L. 121-23 à L. 121-26 du Code de l'urbanisme). Chacun à son échelle, le SCoT repère ces

espaces dits « remarquables » (figure 3), mais il appartient aux PLU de définir précisément ces espaces (dunes, landes côtières, plages, zones boisées côtières, etc.). Il s'agit alors uniquement d'aménagements légers, à condition que leur localisation et leur aspect ne dénaturent pas le caractère des sites, ne compromettent pas leur qualité architecturale et paysagère et qu'ils ne portent pas atteinte à la préservation des milieux. Ils sont soumis à des procédures spécifiques d'autorisation (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 2021) .

» **Assurer la continuité de l'urbanisation avec les agglomérations et les villages de l'île.**

La loi Littoral doit également contribuer à limiter le mitage, l'étalement urbain et la consommation de l'espace. À Belle-Île, l'article L 146-4 alinéa 1 du Code de l'urbanisme est la source de nombreux contentieux : « *L'extension de l'urbanisation doit se réaliser soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement* ». Constituée de plus de 120 « hameaux », d'après la jurisprudence loi Littoral, ces entités sont localement appelées « villages » et considérés comme tels par les insulaires pour l'application de cet article (Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, 2018) . La « discontinuité » d'un aménagement est appréciée par le juge administratif. Pour ce faire, il traite « cas par cas » la distance, la configuration des lieux, l'existence ou non d'obstacles naturels, les caractéristiques du bâti traditionnel, etc. Dans les communes de l'île, il est possible d'urbaniser non seulement en « extension » certains villages et bourgs existants, mais également de les densifier (« dents creuses »), selon le SCoT dans des «



secteurs urbanisés denses, de taille limitée, constituant un petit noyau urbain ».

» **Mettre en œuvre des coupures d'urbanisation littorales.**

La loi Littoral dispose également que les SCoT et PLU doivent prévoir des espaces naturels présentant le caractère d'une coupure d'urbanisation, dans lesquelles il ne peut y avoir de construction (article L.121-22 du Code de l'urbanisme). Le SCoT du Pays d'Auray a ainsi identifié et localisé ces coupures (figure 3), et les PLUs (de Le Palais et Bangor) les ont affinés. Dans ces coupures, restent envisageables les constructions ou aménagements ne compromettant pas le caractère naturel de la coupure tels que des équipements légers de sport et de loisirs (ex : le Golf), extension mesurée des bâtiments agricoles existants, etc. (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 2021).

» **Gérer la notion d'extension limitée dans les espaces proches du rivage.**

Les espaces proches du rivage sont intermédiaires entre la bande de protection de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage et le « *rétro-littoral* » où l'urbanisation doit être regroupée dans les « *villages* » et les « *agglomérations* » existants. Malgré la notion de proximité, l'espace proche du rivage n'est pas réduit à la détermination de la distance séparant le terrain en cause du rivage. Il convient également de connaître la configuration des lieux, le relief et de savoir si le terrain est visible depuis le rivage, s'il en est ou non séparé par des terrains déjà construits : « *Ne constituent pas des espaces proches du rivage des terrains qui, bien que distants de*

800 mètres de la mer, se situent dans le prolongement immédiat d'une zone entièrement urbanisée qui les sépare du rivage de la mer et qui interdit toute covisibilité entre ces terrains et la mer ». Le SCoT détermine des critères (configuration, distance, relief, covisibilité) pour définir et localiser ces espaces (figure 3). Puis, les PLU utilisent ces mêmes critères à leur échelle pour les délimiter. L'urbanisation y est possible en respectant les autres dispositions de la loi Littoral et les objectifs de limitation de consommation de l'espace fixés par le SCoT.

» **Affirmer l'inconstructibilité de la bande littorale au contact de l'eau.**

Dans cet espace et en dehors des espaces urbanisés, les articles L. 121-16 à L. 121-19 du Code de l'urbanisme fixent les règles applicables dans la bande littorale des 100 mètres : « *Les constructions ou installations sont interdites sur une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage* ». L'objectif de cette règle est de préserver de l'urbanisation cette zone particulièrement sensible dans laquelle le principe de protection de l'environnement doit primer sur le principe d'aménagement. Par exception cependant, et bien que soumises à une enquête publique, les constructions ou installations nécessaires à des services publics (ex : atterrissage des canalisations) ou à des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau sont possibles, mais d'interprétation stricte (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 2021).

» **Assurer la qualité des formes urbaines à vocation économique et résidentielle.**

Le SCoT demande aux communes de Belle-Île de rechercher l'intégration fonctionnelle et esthétique dans l'environnement proche de leurs projets d'aménagement. Ces principes font référence au tracé des voies, aux formes urbaines, à la prise en compte des cônes de vue, et au respect des équilibres biologiques et des perspectives paysagères. Il s'agit aussi de concevoir des opérations contribuant notamment à améliorer la qualité paysagère des espaces, de l'urbanisme à travers les formes et la végétation. Le SCoT demande également aux PLU de veiller à la qualité fonctionnelle, paysagère et environnementale des opérations d'urbanisme ou des zones d'activités.

» **Préserver les boisements importants de l'île.**

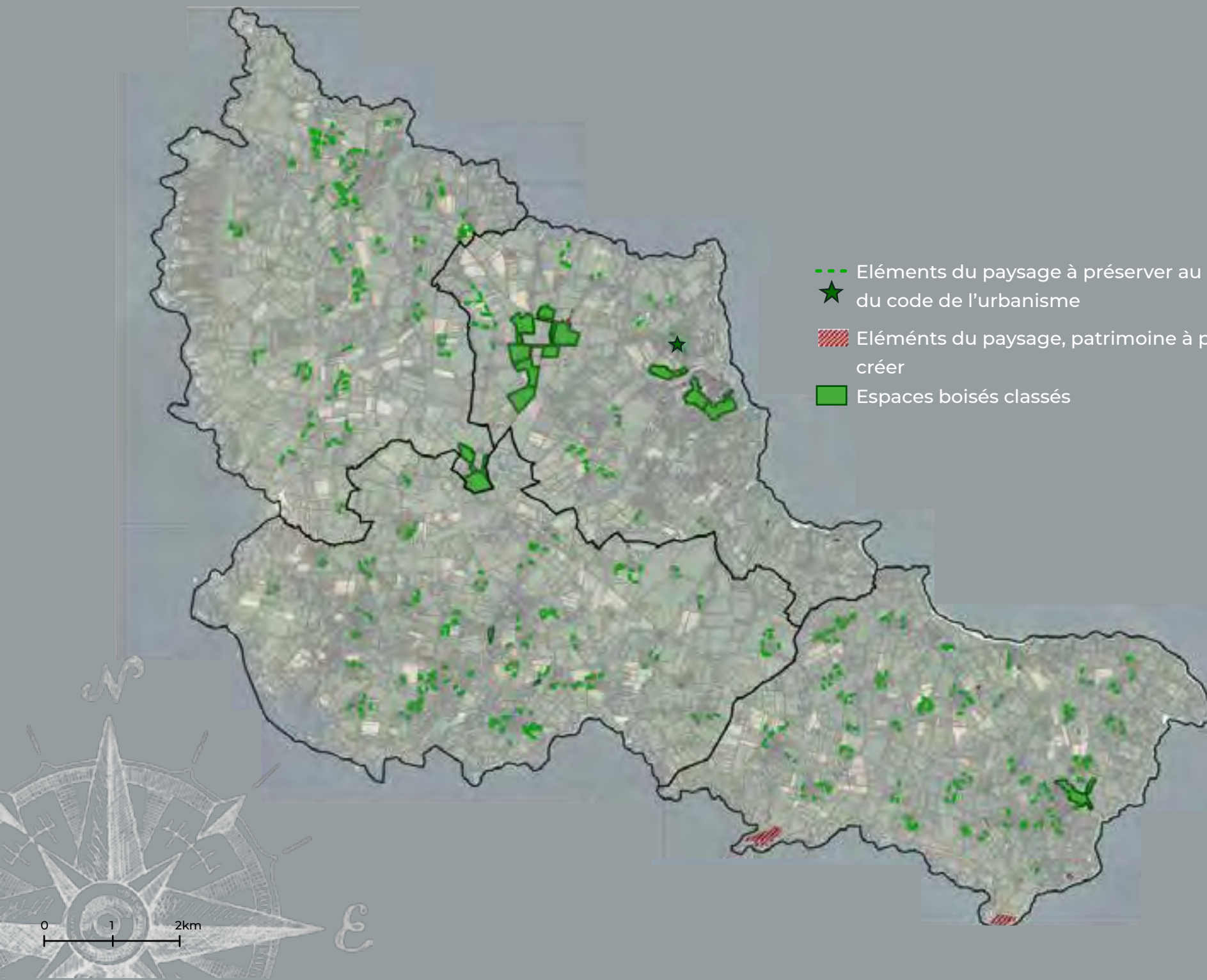
Belle-Île est également soumise à l'article L.121-27 du Code de l'urbanisme imposant au PLU de classer en espaces boisés les ensembles boisés existants les plus significatifs des communes après consultation de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales, 2021). Le classement se limite aux bois pour lesquels a été identifié un intérêt historique, écologique, identitaire ou productif, à savoir : le bois de Bruté et du Génie, le vallon de Borderenne, le boisement de Runello et Châtaigneraie (figure 4).

Une contradiction est soulevée : peu de boisements étaient présents sur l'île lors de son classement en site classé et inscrit. Dans les années 70-80, le remembrement agricole et le

développement du camping-caravaning engendrent la plantation de nombreux boisements. Cependant, certains sont dorénavant classés au PLU en tant qu'« éléments du paysage à préserver » au titre du L.151-23 du Code de l'urbanisme (figure 4). Il préserve les espaces bocagers intéressants aux abords des bourgs, villages ou hameaux. Les autres haies sont déjà en secteurs préservés classés en zones N au PLU. La majorité des espèces représentées dans ces éléments boisés sont des résineux en fin de vie et de faible intérêt écologique. Le règlement du PLU identifie tout de même ces boisements, mais en limitant leur replantation à quelques espèces insulaires et en interdisant celle des résineux. Il y a donc obligation de les préserver malgré leur incohérence au titre du paysage et de Natura 2000. Le SCoT mentionne néanmoins que « La protection de ces espaces boisés ne doit cependant pas entraver le maintien de certains milieux naturels caractéristiques comme les landes. Leur déclassement peut être envisagé dans ce cas ».

Les PLUs et opérations d'aménagement recherchent ainsi un partage de l'espace, le respect des fenêtres paysagères, la protection des éléments arborés (EBC), une gradation des transitions urbaines, une cohérence des silhouettes bâties, et une gestion des affichages par la limitation de l'affichage sauvage et l'harmonisation des panneaux publicitaires sur l'ensemble de l'île.

Les 4 communes de Belle-Île, en élaborant leurs PLUs qui retranscrivent l'ensemble des dispositions réglementaires applicables en matière d'urbanisme, ont donc une place prépondérante en matière de préservation et d'évolution des paysages. La reconnaissance indirecte de l'importance à protéger un territoire comme Belle-Île par le législateur a créé un mille-feuille réglementaire (loi Littoral, ZAN, site classé et inscrit, etc.). Cette



- Eléments du paysage à préserver au titre du L 151-23
- ★ du code de l'urbanisme
- ▨ Eléments du paysage, patrimoine à protéger ou à créer
- Espaces boisés classés



situation rend difficile la réalisation de PLU, puisqu'aux choix politiques s'impose généralement un cadre légal plus fort.

L'outil PLU devient ici une source de frustration pour les Maires qui ne peuvent pas réellement y traduire un projet politique. Cette complexité explique la difficulté des 4 communes de Belle-Île à élaborer leur PLU, puisqu'après plus de 10 ans de travail seul Le Palais et Bangor ont abouti.

1.3.2.2. L'objectif « Zéro artificialisation nette »

La loi Climat et résilience, promulguée en 2021, a adopté l'objectif de « Zéro artificialisation nette » d'ici 2050. L'objectif est de ne plus artificialiser à terme, tout en laissant la possibilité de compenser l'artificialisation. Il ne s'agit donc pas de ne plus artificialiser du tout. Dans ce projet de loi, un sol artificialisé est défini comme un sol qui a perdu ses fonctions : puits carbone, dépollution des eaux, réservoir de biodiversité, etc. Les solutions proposées pour limiter l'artificialisation sont : la densification (surélever les bâtiments ou réorganiser leur intérieur), l'utilisation des espaces vacants (commerces vacants ou friches industrielles), la désartificialisation et renaturation (dépolluer, désimpermeabiliser, renourrir les sols) (Cerema, 2021). La montée en hauteur des habitations des centres-bourges pourrait ainsi être, à terme, réalisée à Belle-Île.

1.3.3. La loi Paysage

La loi Paysage du 8 janvier 1993 ajoute la notion de mise en valeur des paysages, qu'ils soient naturels ou aménagés, à celle de protection, seule utilisée jusque-là dans les textes juri-

diques. Elle complète la loi Littoral (Ambroise, R., 2009).

Dans un premier temps, elle permet aux élus de prendre leur décision sur les demandes de permis de construire en tenant compte de l'insertion dans le paysage de la construction, considérée comme un élément de ce paysage. Les communes disposent ainsi du droit de refuser un permis de construire si l'insertion dans l'environnement de la construction envisagée n'est pas satisfaisante. Elle a ainsi engagé une modification du Code de l'urbanisme selon les termes suivants de l'article L421-2 : « *Le projet architectural précise, par des documents graphiques ou photographiques, l'insertion dans l'environnement et l'impact visuel des bâtiments ainsi que le traitement de leurs accès et de leurs abords* ». La demande de permis de construire nécessite désormais un volet d'intégration dans le paysage.

Certains conseillers utilisent cette obligation pour aider les agriculteurs à améliorer l'impact de leurs constructions sur le paysage, de façon à améliorer le cadre de vie des agriculteurs et des autres habitants.

Cette loi permet également à l'État de s'impliquer pour la préservation des paysages. En concertation avec les collectivités territoriales, il peut prendre des directives déterminant les orientations et les principes fondamentaux de protection des structures paysagères qui sont applicables aux territoires remarquables. Tout document d'urbanisme doit être compatible avec ces directives de protection et de mise en valeur des paysages. Aucune directive paysagère n'a cependant été prise à Belle-Île. En dernier lieu, elle complète, améliore les dispositifs de protection existants, élargissant les compétences du Conservatoire du littoral notamment (Le Cœur, C. 1997).

De nombreux textes de loi (code de l'environnement, code du patrimoine, etc.) peuvent être applicables au contexte réglementaire paysager de Belle-Île et ne peuvent être tous détaillés ici, car développés distinctement en fonction des thèmes abordés. Ces textes sont nécessairement à prendre en compte lors de l'étude et la mise en œuvre du Plan de paysage.

28

UN DIAGNOSTIC DU PAYSAGE :

COMPRENDRE L'OR- GANISATION ET LES ENJEUX DU PAYSAGE BELLILOIS

- 31 Les dimensions paysagères et leurs composantes
- 90 Les enjeux paysagers : futurs éléments de focalisation d'un plan d'action
- 94 Les perceptions et l'image du territoire

MÉTHODE D'ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA DÉTERMINATION DES ENJEUX PAYSAGERS

Habituellement, les Plans de paysage définissent sur un territoire des « unités » homogènes en termes de relief, d'éléments naturels, d'aménagement du territoire, etc. qui permettent d'effectuer un découpage du lieu d'étude. Or, à Belle-Île, il ne semble pas y avoir de rupture nette entre différentes unités paysagères. Une méthodologie adaptée à l'île a donc été adoptée :

ÉTAPE 1 : LA DÉCOUVERTE DU TERRITOIRE

PRISE DE CONNAISSANCE DU TERRAIN

L'exploration de l'île s'est réalisée en voiture et à pied en une semaine. Des sorties, hors du contexte d'études, ont complété la phase de terrain. Les 4 communes et la côte ont quasiment entièrement été couvertes. Tous les arrêts ont fait l'objet de nombreuses prises de notes en termes de paysage ressenti (couleur, ambiance, etc.), ainsi que de photos. Ces dernières sont ensuite judicieusement triées par dossiers et secteurs selon une cartographie du territoire.

LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

La recherche de documents existants, notamment d'études paysagères (Plan de paysage, diagnostic paysager, etc.) concernant Belle-Île-en-Mer, ou territoire au contexte similaire, a été effectuée.

ÉTAPE 2 : L'IDENTIFICATION DES DIMENSIONS DU PAYSAGE

Le paysage est d'une grande richesse car il synthétise de multiples dimensions, qui sont en réalité des « couches » d'informations importantes regroupant des composantes et des éléments paysagers d'ordre de la nature et des usages humains. C'est la superposition et l'intégration de ces multiples « couches » qui façonnent le paysage de Belle-Île et qui en font un construit social. Pour décrire et étudier ce paysage, il faut d'abord en relever des dimensions paysagères significatives et matérielles : la dimension socle, c'est-à-dire le relief de l'île (géologie, géomorphologie), accueille la dimension structurante elle-même ponctuellement marquée par la dimension patrimoniale comprenant des éléments maritimes, militaires, vernaculaires, archéologiques et architecturaux. L'étude intègre également une dimension subjective et immatérielle (patrimoine

artistique, paysage ressenti). En effet, chacun porte un regard personnel sur un même paysage : le peintre n'observe pas le même paysage que le géographe.

ÉTAPE 3 : L'ANALYSE DE LA DIMENSION STRUCTURANTE

L'IDENTIFICATION DES COMPOSANTES DU PAYSAGE

Les composantes déclinent les dimensions paysagères en grands thèmes, notamment la dimension structurante. Elles forment les grandes lignes du caractère de l'île, constituées d'un ensemble d'éléments paysagers classés selon les thèmes suivants : milieux naturels, boisements plantés, agricoles, horizons, constructions et aménagements.

L'IDENTIFICATION DES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE

Les éléments paysagers constituent chaque composante paysagère mentionnée préalablement. Ils correspondent à tous les objets significatifs identifiés dans le champ visuel donné et à des échelles différentes. Ses dimensions et sa capacité à former un motif sont prises en compte. Les boisements ou prairies sont des éléments au même titre que les bâtiments et les routes.

LA RÉALISATION DE FICHES SYNTHÉTIQUES

Les fiches synthétiques par éléments paysagers comprennent une description paysagère de l'élément, son taux approximatif de recouvrement de l'île via une cartographie vulgarisée, des photographies paysagères, son importance (**discret** : taux de recouvrement généralement faible (-1%), élément peu visible, ponctuel, localisé, anecdotique ; **considérable** : élément relativement facile à observer, courant mais parsemé sur le territoire ; **marquant** : taux généralement élevé, élément régulier, structurant, concentré, vertical/linéaire, etc.), ses évolutions des années 70 à aujourd'hui et potentielles à venir, ainsi que les enjeux paysagers le concernant et leur priorité (1 à 3).

ÉTAPE 4 : LA PHASE DE CONSULTATION

La concertation est l'un des enjeux principaux dans l'élaboration d'un Plan de paysage. Hormis la sensibilisation et la prise de conscience qu'elle permet, il s'agit d'associer tous les acteurs et les citoyens dans la réalisation des décisions et d'améliorer la gestion locale. C'est donc un outil d'information, de sensibilisation, de connaissance du contexte local et de mobilisation de l'énergie locale au service du développement de l'île. Sur une courte période, un premier COPIL et des entretiens auprès de divers acteurs ont été réalisés.

Figure 5 : Principaux sites avec un passif artistique.



PATRIMOINE ARTISTIQUE

- Lieux de séjours de Sarah Berhardt
- Lieux peints par Claude Monet

Pointe des Poulans

Port-Coton
Pointe du Talut

0 1 2 km CCBI (2022) d'après l'orthophotographie de Belle-Ile-en-Mer - IGN 2018 ; MNT topo-bathymétrique côtier - SHOM 2015.

2.1. Les dimensions paysagères et leurs composantes

2.1.1. La dimension immatérielle

2.1.1.1. Le patrimoine artistique

De tout temps, Belle-Île a attiré les artistes, qu'ils soient écrivains, poètes, comédiens, musiciens, peintres ou photographes. Depuis la fin du XIXe siècle, nombreux sont venus à la découverte des paysages bellilois et des sensations simples générant de belles œuvres littéraires et picturales. Ce patrimoine est à la fois matériel et immatériel : par le biais de réalisations plastiques (photographie, peinture, sculpture, menuiserie, vitrail, soufflage de verre, etc.), et par le ressenti du paysage, l'ambiance visuelle, olfactive ou auditive qui s'en dégage, qu'elle soit nocturne ou diurne. C'est probablement la visite de Gustave Flaubert en 1847 et la publication de son récit de voyage Belle Île, qui a fait émerger la notoriété contemporaine du paysage bellilois : *« Nous ne vîmes qu'une grotte, une seule - le jour baissait -, mais qui nous parut si belle (elle était tapissée de varechs et de coquilles et avait des gouttes d'eau qui tombaient d'en haut) que nous résolûmes de rester le lendemain à Belle-Isle, pour en chercher de pareilles s'il y en avait, et nous repaître à loisir les yeux du régal de toutes ces couleurs. »* (Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, 2021). Il participe ainsi à l'engouement, qui s'en suivit, des peintres pour Belle-Île. Parmi eux, John-Peter Russel, Georges Clairin, Henri Matisse, Victor Vasarely ou encore Claude Monet (figure 5). Force est de reconnaître que ce dernier est à l'origine de l'identité picturale de l'île en 1886. De nombreux artistes l'ont suivi, mais aucun ne lui fait de l'ombre tant il domine l'histoire de la peinture de Belle-Île. En deux mois, il peint 39 tableaux (figure 6) (Garans, L.,1999).

Figure 6 : « Les pyramides de Port-Coton, mer sauvage » par Claude Monet, 1886. La peinture de Monet a donné à ce paysage de nature une valeur culturelle qui en imprègne l'émotion. Cependant, la vigueur des découpes de rochers traduit la force « sublime » des éléments, vents et marées, qui les ont déchirés ainsi.





La toute première peinture connue de l'île est celle de Théodore Gudin, « *Tempête sur les côtes de Belle-Île* », réalisée en 1851 (figure 7).

Depuis cette première vision de Gudin, le Romantisme devient le prisme par lequel les artistes vivent l'île. Le tableau « *Les petites mouettes* » d'Octave Penguilly l'Haridon, peint en 1858, est également célèbre et son aspect surréaliste est étonnant et spectaculaire (figure 8). Puis le mythe bellillois naît lorsque Claude Monet met sur le devant de la scène le paysage bellillois en 1886. L'impressionnisme bat son plein et Belle-Île verra une multitude d'artistes de ce mouvement fouler son sol et peindre ses paysages (Garans, L.,1999).

La réputation de tous ces peintres a poussé la grande artiste Sarah Bernhardt (figure 9) à venir sur l'île en 1894. Elle achète le fortin militaire désaffecté de la pointe des Poulains, et le transforme en demeure habitable. Elle fera ensuite construire plusieurs maisons supplémentaires aux alentours. Elle finira par faire éclore la notoriété de l'île. Les touristes arrivent en nombre pour la croiser et les premiers résidents secondaires s'installent sur l'île (Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, 2021).

Figure 9 : Portrait de l'actrice Sarah Bernhardt par Paul Nadar vers 1878.



Figure 7 : « *Tempête sur les côtes de Belle-Île* » par Théodore Gudin, 1851.



Figure 8 : « *Les petites mouettes* » par Octave Penguilly l'Haridon, 1858.



Parallèlement, en 1900, Jean Puy arrive à Belle-Île. C'est l'un des plus fidèles de l'île et revient pendant près de trente ans pour des campagnes estivales, qui feront de son œuvre belliloise l'une des plus riches et des plus instructives (figure 10). Il est l'un des rares à avoir exploré l'île. En effet, la majeure partie des autres peintres se sont limités aux Aiguilles de Port Coton.

Jean Hélion fait également partie de ces rares artistes peignant des scènes de vie. Son travail se consacrait particulièrement à l'étude des habitants (marins, paysans) (figure 11).

Un virage dans l'histoire picturale de l'île est amorcé en 1947 : l'ouverture à la modernité par l'émotion abstraite, véritable marque picturale de Belle-Île. C'est dans ce courant artistique que Pierre Alechinsky s'interroge sur sa vision des aiguilles de Port Coton plus d'un siècle après Monet. Cet endroit a donc toujours exercé la même fascination (figure 12) (Garans, L.,1999).

Belle-Île a également souvent servi de décor à des films, téléfilms et autres documentaires. Ceci s'explique par la beauté et la diversité des paysages, mais également par cette proximité des lieux de tournages, notamment des plages (Garans, L.,1999).

À travers les œuvres des artistes peintres, on remarque une attirance particulière par l'opposition des deux éléments : la terre et la mer. Ils ont été considérablement influencés par les travaux de Claude Monet, artiste qui gardera un attrait irrémédiable pour la mer depuis son enfance (Belbeoch, H., Clifford, F., 1991) . La mer, la côte sauvage et Port Coton constituent alors les principaux sujets et inspirations des peintres. La côte sauvage est d'ailleurs décrite par le peintre Henri Matisse, de très « originale », « particulière », mais d'une difficulté de représentation colossale.

Figure 10 : « Le peintre et son modèle » par Jean Puy, 1905.



Figure 11 : « Le marché aux araignées » par Jean Hélion, 1976.



Figure 12 : « Les Aiguilles » par Pierre Alechinsky, 1996.



2.1.1.2. Le paysage ressenti

Il est légitime de s'interroger sur l'attraction des peintres, et des individus de manière générale, pour Belle-Île et pour quoi cet intérêt perdure-t-il encore aujourd'hui.

Être observateur, c'est d'abord avoir la faculté d'éprouver des sentiments que l'artiste traduit à travers différents supports. Savoir lire un paysage et le représenter passe avant tout par le ressenti dans son ensemble et l'approche sensible de l'observateur. Les paysages s'appréhendent par les 5 sens : la vue, le toucher (textures, chaleur, froid, humidité), l'odorat, l'ouïe (le bruit, les sons, le calme) et le goût. Si le toucher et le goût sont des sens de proximité, la vue, l'odorat et l'ouïe permettent une analyse plus large de l'environnement. La perception visuelle est le sens dominant. La vision dite « focale » permet d'attirer l'attention sur des signaux privilégiés tels que les formes dominantes des lignes de force d'un relief (transition plateau-vallon/falaise), les limites visuelles qui arrêtent le regard (alignement de façades dans les rues), les points d'appels visuels et leur charge émotive (Citadelle, phares, églises,...), les éléments répétitifs donnant un rythme au paysage (alignements de conifères), ou encore les textures et les couleurs dominantes. Cependant, la lecture de paysage est fortement conditionnée par un certain nombre de paramètres physiques et physiologiques propres à l'observateur et sa position dans le paysage. Par ailleurs, l'ouïe permet de définir une structure géographique auditive : à Belle-Île, on distingue : le brouhaha des vagues contre les falaises, grottes, et le cri des oiseaux marins sur la côte « *en dehors* » ; le bruit timide des vaguelettes et un calme prégnant appuyant le cri des faisans et passereaux sur la côte « *en dedans* » ; le silence omniprésent des terres agricoles interrompu ponctuelle-

ment par les va-et-vient des véhicules. L'odorat est également particulièrement éveillé entre les parfums dégagés par la végétation (pins, pruneliers, lilas, etc.), la mer (iodes, algues) et les émanations d'origine agricole, des stations d'épurations, centre d'enfouissement et véhicules.

Par son caractère insulaire et sa diversité paysagère, Belle-Île est un territoire où tous les sens s'éveillent, les sentiments et émotions s'entrechoquent. Le ressenti d'un paysage est également particulièrement influencé par les couleurs et les textures. La couleur vient de la lumière, elle joue un rôle important et permet de différencier les formes d'un paysage, singularisé par des tonalités dominantes découlant de sa géologie, de sa couverture végétale ou des cultures et architectures des Hommes. La lumière met aussi la texture visuelle en évidence. Ainsi, une prairie naturelle pâturée a une texture moins régulière qu'une prairie artificielle fauchée, ou le moutonnement des feuillages d'une forêt de feuillu se distingue nettement du graphisme plus hérissé d'une plantation de conifères. Comme évoqué précédemment, l'observateur cherche également le rythme d'un paysage. La répétition d'éléments similaires attire le regard et confère, à l'intérieur de l'île, des paysages uniques et singuliers. Cela peut être des éléments de reliefs (vallons), arborés (haie, alignement d'arbres, lignes de vergers ou vignes, bois), bâti (silhouettes de villages, fermes, arches de l'enceinte urbaine, etc.). Le contraste est également une base de la perception paysagère. L'effet du contraste peut être positif ou négatif lorsqu'il met l'accent sur un élément qui se détache de façon déplaisante ou trop brutale avec le reste du paysage. À titre d'exemples, les figures 13 et 14 sont des peintures de même style et auteur représentant toutes deux les Aiguilles de Port-Coton. Néanmoins, le contraste et l'ambiance sont dif-



Figure 13 : « Les pyramides de Port-Coton, mer sauvage » par Claude Monet, 1886.



Figure 14 : « Rochers à Belle-Île » par Claude Monet, 1887.

férents : l'un plus sombre donne une atmosphère inquiétante au lieu ; l'autre plus claire, une atmosphère réconfortante.

Cette combinaison d'éléments est nettement observée sur Belle-Île, dans les terres comme sur le littoral. La composition paysagère belliloise intrigue et attire encore aujourd'hui les artistes auteurs de performances, dont l'intérêt est d'illustrer à la perfection un instant éphémère, accompagné de sa complexité d'ambiances, ressentis, textures, couleurs, reflets et lumières. La représentation parfaite et colossale d'une côte déchiquetée, mais aussi, simpliste et pure d'une scène de vie. En effet, l'atmosphère « *en dedans* » et « *en dehors* » de l'île diffère. L'intérieur du territoire inspire une certaine sérénité, douceur, et assurance, à l'inverse du littoral, brut, où une ambiance mystérieuse et menaçante plane. Une atmosphère tragique et nostalgique de la côte est généralement très présente dans les œuvres, contrairement à l'ambiance chaleureuse que dégagent les ports et l'intérieur de l'île. Les paysages urbains et agricoles sont relativement chaleureux à l'exception des villages aux volets fermés. Une ambiance froide et lugubre s'y installe.

La diffusion mondiale d'œuvres incarnant le paysage bellois témoigne aujourd'hui de sa notoriété. Elle a transformé l'attractivité des paysages en « popularité » touristique. La pression qu'elle exerce a agi et agit toujours sur les paysages « originels » de l'île (Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer, 2021).

2.1.1.3. Le paysage nocturne

Les nombreux paramètres influençant l'interprétation du paysage sont fortement conditionnés par la lumière. Ainsi, nous avons une meilleure connaissance des paysages le jour que la nuit. Les paysages nocturnes sont l'ensemble de nos perceptions des paysages plongés dans l'ombre et le noir le soir venu. Il est souvent imaginé et rêvé. À Belle-Île, la faible lumière présente la nuit, due à l'absence d'éclairages publics en dehors des bourgs (figure 15), est caractéristique du paysage nocturne de l'île et caractérisé de « luxe ». Les espaces laissés dans le noir et éloignés des bourgs tels que les bois, champs, fonds de vallons et villages, restent donc des lieux peu appréhendés de nuit. En effet, les bourgs sont les lieux les plus éclairés, cependant, ils ne constituent pas de halos lumineux tels que dans les grandes villes du continent. Les feux des phares (Kerdonis, Poulains, Grand Phare) sont très marquants dans les paysages nocturnes, notamment sur le littoral. D'ici 2028/2029, le projet de parc éolien au large et à l'ouest de Belle-Île constituera également un nouvel élément lumineux. Ce dernier pourrait devenir ainsi particulièrement prégnant dans le paysage nocturne de l'île.

Figure 15 : Port de Le Palais de nuit.



L'ouïe est également l'un des sens les plus déterminants dans l'interprétation et l'imagination d'un paysage de nuit. Elle s'amplifie la nuit, s'affine et permet de discerner plus facilement le vent dans les arbres, le son des vagues contre les falaises/plages, les cris ou déplacement de la faune nocturne, etc.

TRACES DE L'HISTOIRE DANS LE PAYSAGE : PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX

Patrimoine maritime

- ★ Phares
- ★ Feux de port
- ★ Sémaphores
- ★ Conserveries

Patrimoine archéologique

- Eperon barré
- ▲ Tumuli
- ▲ Menhirs

Patrimoine vernaculaire

- Croix
- Eglises
- Moulins
- Lavoirs/fontaines/puits

Patrimoine militaire

- Fortins
- Réduits
- Bunkers/blockhaus
- Enceintes
- Barrages de plage
- Alguade de Vauban



0 1 2 km

CC-BY (2022) d'après l'orthophotographie de Belle-Île-en-Mer
IGN 2016 ; MNT topo-bathymétrique côtier - SHOM 2015

2.1.2. La dimension patrimoniale

Les éléments constituant le patrimoine culturel et historique sont omniprésents sur Belle-Île. Ils enrichissent ponctuellement chaque dimension paysagère du territoire et influencent parfois considérablement l'ambiance qui s'en dégage. Cette atmosphère varie en fonction du type de patrimoine rencontré : maritime, militaire, archéologique, vernaculaire ou encore artistique.

2.1.2.1. Le patrimoine maritime

Le patrimoine maritime est relativement présent sur l'île, notamment les phares : le Grand Phare ou phare de Goulphar (figure 17) à Kervilahouen, le phare des Poulains (figure 18) à la pointe nord-ouest et le phare de Kerdonis (figure 19) à la pointe sud-est.

Ils sont prégnants dans le paysage notamment par leur verticalité et singularité. La couleur de la pierre et la forme arrondie du Grand Phare lui donne un caractère relativement doux dans le paysage, néanmoins, sa taille (52m) marque l'horizon de Bangor de loin ; les deux autres sont « petits », mais peu discrets du fait de leur couleur blanche. En effet, le phare des Poulains est relativement visible de loin. La place centrale qu'il occupe sur l'îlot des Poulains lui attribue une atmosphère particulière. Il existe également quatre feux d'entrée de port (deux à Palais et deux à Sauzon figure 20) dont l'usage est différent. Ils sont petits, mais marquent considérablement l'identité visuelle de l'entrée des deux ports de Belle-Île. Leurs quais marquent aussi le patrimoine maritime du territoire.



Figure 17 : Grand Phare à Goulphar, Bangor.

Figure 18 : Phare des Poulains à la pointe des Poulains, Sauzon.

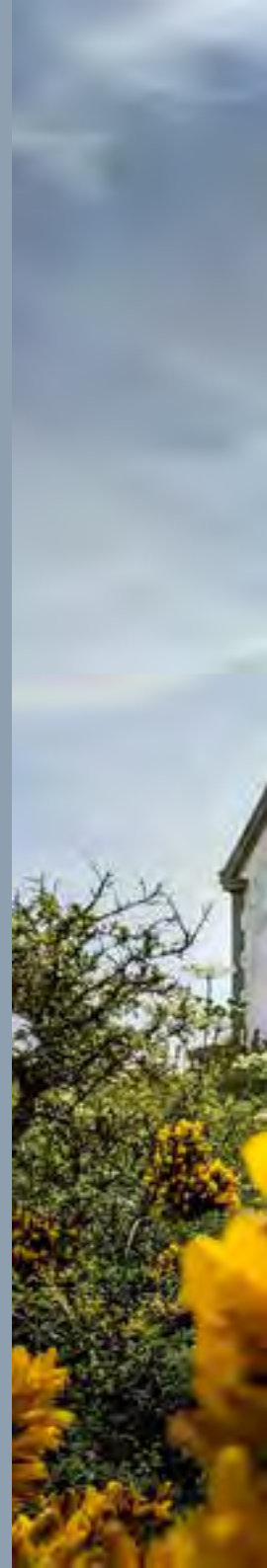




Figure 20 : Feux de port, Sauzon.

Figure 19 : Phare de Kerdonis à la pointe de Kerdonis , Locmaria.



Figure 23 : Ancienne conserverie à Port Guen, Le Palais.

Il y a aussi quatre sémaphores sur l'île. Aujourd'hui, le sémaphore du Talut (figure 21) est le seul en activité. Les sémaphores de Taillefer et d'Arzic sont quant à eux devenus des propriétés privées, et celui d'Er-Hastellic (figure 22) est en ruine. Ce dernier s'accompagne d'une ambiance particulière, où l'imaginaire tente de reconstituer des scènes de vie, du fait de son isolement et de son état.

Celui de Taillefer se fond relativement bien dans le paysage, car il est implanté dans la continuité du village. Quant à celui du Talut, il est relativement imposant et visible de loin.

D'anciennes conserveries sont toujours présentes à Belle-Île. Elles sont relativement discrètes dans le paysage urbain (rue du Dixmude, des Remparts, le Potager, Bordilla) et en fond de vallon (figure 23).



Figure 21 : Sémaphore du Talut, Bangor.

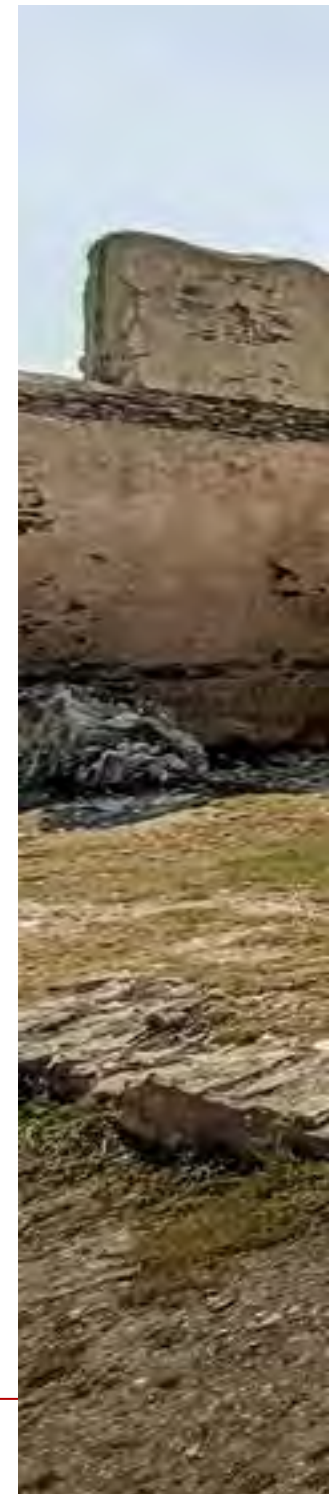


Figure 22 : Ruines du sémaphore d'Er-Hastellic, Sauzon.



2.1.2.2. Le patrimoine militaire

Le patrimoine militaire est très présent sur la façade littorale nord, nord-est de l'île, notamment sur la commune de Palais. Sur cette côte, l'existence d'enceintes, fortins, réduits, murs de défense, blockhaus et batteries est très marquante. Quelle que soit leur histoire, l'ambiance de ces sites est parfois lourde, intrigante et inspire le respect des lieux, tout particulièrement la Citadelle (figure 24), l'enceinte urbaine (figure 25), la Belle-Fontaine ou Aiguade de Vauban (figure 26), les fortifications et blockhaus de la pointe de Taillefer (figure 27), la station radar de Port Coton (figure 28), ainsi que le fortin de la pointe des Poulains devenu propriété de Sarah Bernhardt (figure 29). Ces constructions impactent le paysage, mais font partie intégrante de l'identité de l'île.

Figure 28 : Station radar de Port Coton, Bangor.

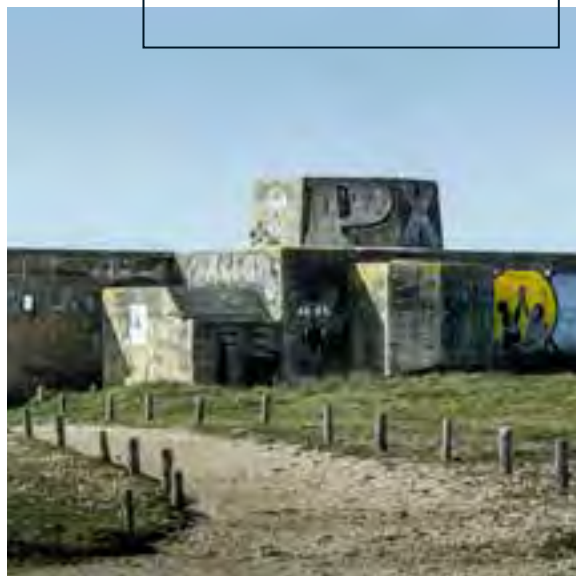


Figure 27 : Blockhaus de la pointe de Taillefer.

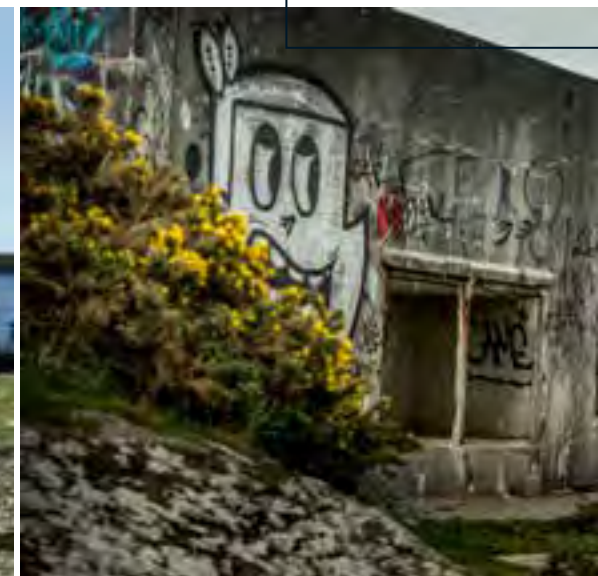


Figure 24 : La Citadelle, Le Palais.

Figure 25 : L'enceinte urbaine, Le Palais.

Figure 26 : La Belle-Fontaine ou Aiguade de Vauban.

illefer, Le Palais.



Vauban, Le Palais.

Figure 29 : Fortin de la pointe des Poulains devenu propriété de Sarah Bernhardt, Sauzon.



2.1.2.3. Le patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique est très discret et localisé sur l'île. Il n'existe plus que trois monuments mégalithiques (menhirs) à Belle-Île, dont deux dit « Jean » et « Jeanne » (figure 30) élevés sur la commune de Sauzon. Leur taille est relativement importante atteignant plus de 4m. Ces deux pierres ont été taillées dans des blocs de micaschiste local, contrairement au troisième menhir, dit « Pierre Sainte-Anne », situé également le long de la D25 et taillé dans du quartz laiteux. Ce dernier est plus petit (2m90) (Office de Tourisme de Belle-Île-en-mer, 2009).

Des tumuli (figure 31) sont également conservés sur l'île dont ceux de Borderun, Borvran, Kerdavid et Borfloc'h. La réutilisation des points hauts de l'île a permis de les préserver (base de moulin, tours de vigie, borne géodésique). Ceux de Borlagadec, Kervarigeon, Kersper, ou Kerdenet, laissent encore deviner leurs reliefs aplanis (Garans, L.,1999). Ils sont difficiles à observer et donc discrets.

Il existe également une dizaine d'Éperons barrés sur l'île dont 2 seuls subsistent dans le paysage (Pouldon et Koh Kastell). Ce dernier est considéré par les archéologues comme étant le plus élevé de Bretagne (figure 32).

2.1.2.4. Le patrimoine vernaculaire

Le patrimoine vernaculaire est relativement présent à l'intérieur de l'île. De par leur multitude, la cartographie ne spatialise que les éléments les plus importants et visibles. Il n'est d'ailleurs pas rare de croiser des croix modestes le long

des routes, chemins ou adossées à l'angle d'une maison. Certaines sont dressées sur les places de villages ou dans un croisement de chemins (figure 33). Une autre est construite près d'un ancien tumulus, point culminant de l'île à Borvran.

Témoins de l'architecture rurale belliloise, les lavoirs et fontaines (figure 34) sont nombreux sur l'île. Certain.es sont plus remarquables que d'autres et tous les villages disposent de puits traditionnels (figure 35).

Les moulins à vent (figure 36) sont également bien présents sur le territoire. Aujourd'hui, on en dénombre 8 au total, dont un est en ruine (celui de Palais), les autres sont aménagés en habitation (moulins Mathias dits « de Kerzo », de Logonet, du Petit Cosquet, de Borfloc'h, de Varrec, de Bourhic et de Kerlédan) (Office de Tourisme de Belle-Île-en-mer, 2009). Leur forme redressée et circulaire est relativement douce dans le paysage agricole.

Pour finir, au cœur des anciens bourgs (Le Palais, Sauzon, Locmaria, Bangor) ont été édifiées des églises. Discrètes à l'échelle de l'île, elles sont imposantes, verticales et structurent le tissu urbain des centres bourgs. L'église du Chris-Roi de Palais et celle de Notre-Dame de L'Assomption de Locmaria (figure 37) se fondent davantage dans le paysage urbain.

Figure 30 : Menhir « Jeanne », Sauzon.





Figure 31 : Tumulus et ruines d'un moulin à Margorlec, Sauzon.

Figure 32 : Éperon barré à Koh Kastell, Sauzon.

Figure 33 : Croix à Kerzo, Locmaria.

Figure 34 : Puits à Borvran, Locmaria.

Figure 35 : Fontaine, Locmaria.

Figure 36 : Moulin de Kerlédan, Sauzon.

Figure 37 : Église Notre-Dame de l'Assomption, Locmaria.



2.1.2.5. Le paysage architectural

À Belle-Île-en-Mer, l'homogénéité du bâti est un vecteur d'identité fort du territoire. C'est ici qu'apparaît l'un des tout premiers exemples du phénomène de standardisation d'habitat rural dans lequel le souci d'économiser un matériau rare, le bois, a été déterminant (Tinchant, G., 2022). La forme des constructions belliloises est ainsi typique de l'île.

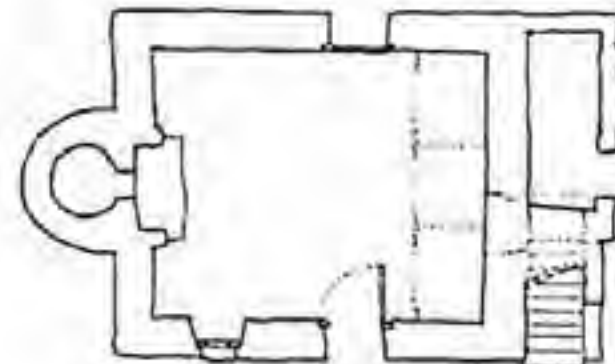
L'histoire de la forme de l'habitat bellilois du XVIIIe siècle à aujourd'hui.

» XVIIIe siècle

Au début du XVIIIe siècle, des carrières exploitées, autour de chaque village, permettent d'extraire des blocs de pierre de nature schisteuse, de qualité très variée, pour la construction des bâtiments. Elles sont empilées et liées grossièrement avec de l'argile pour former les murs des maisons, qui s'écroulent alors au bout d'une quarantaine d'années. Il n'y a pas d'arbres et seuls les clos de murets délimitent les parcelles (Musch, G., 2021) . Ces maisons sont propriétés des seigneurs de Belle-Île (régime quasi féodal) et les paysans responsables de leur entretien. Ces derniers sont alors réticents à la réalisation de travaux, ou le font à moindre coût. L'île occupant une position stratégique est souvent attaquée, incendiée, et les habitations sont à chaque fois remontées de façon précaire (C.A.U.E, 2005). De plus, la combinaison des effets du vent et de la pluie fragilise ces constructions à la toiture couverte de « gled », un mélange de chaume ou de phragmites des marais et de terre glaise. Les maisons (figure 38) sont de taille modeste (6m de façade et 5m de profondeur) et d'environ 62m². La façade sud est percée d'une ou

deux petites fenêtres et d'une porte ; la façade nord, d'une porte. Le toit a deux versants abrupts afin de limiter la prise au vent et la cheminée sur l'un des pignons ouvre parfois sur un four semi-circulaire. Un faux « carré » de cheminée surmonte l'autre pignon. L'escalier extérieur permet d'accéder au grenier et sous les marches se trouve l'étable à cochons, la crèche à brebis, ou plus rarement, le puits (Portier, C. et al., 2002) .

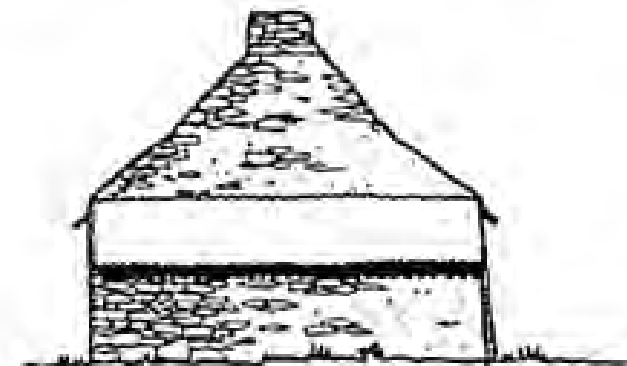
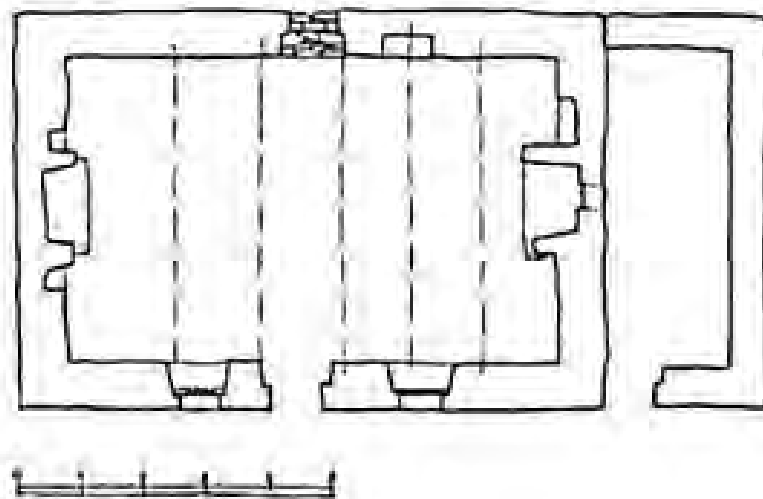
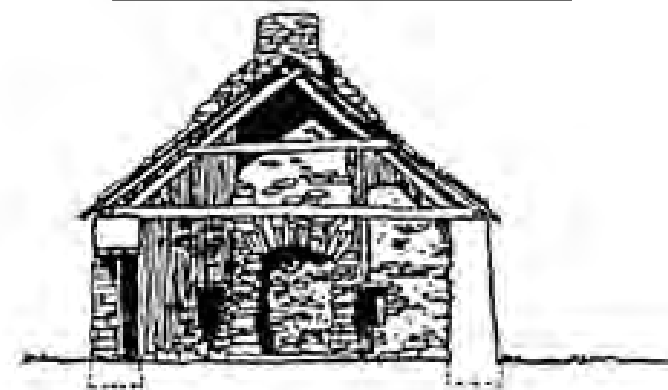
Figure 38 : Reconstitution d'un habitat d'avant l'occupation anglaise, d'après la description de 1719. Croquis de Jobert A., 2000



La dernière occupation anglaise (1761-1763) et la nécessité pour les Anglais de se servir de matériaux de fortune sont fatales pour le patrimoine bâti : une quarantaine de villages sont totalement ou partiellement détruits (Tinchant, G., 2022). Après 1763, l'île redevient française. Une première grande période de reconstruction commence notamment à partir de 1766, lorsque les paysans de l'île, auxquels s'ajoutent les Acadiens, deviennent propriétaires de leurs terres et de leurs maisons. La « maison type » proposée est très sobre. Les maisons construites ou reconstruites suivant un modèle de

de construction ancien, imposé par la Commission des Domaines, comprenant quelques améliorations : ouvertures plus grandes, toitures quelques fois couvertes d'ardoises (Portier, C., Poutord, J., 2010). Ce type de maison (figure 39) va longtemps rester la référence en matière d'architecture rurale, car elle utilise les matériaux locaux, tient compte du climat et du mode de vie insulaire (La Gazette de Belle-Île, 2022). Aujourd'hui, il reste quelques rares bâtiments de cette époque, remaniés, ou à l'état de ruines.

Figure 39 : Maison d'habitation à Parlevan, datée de 1767. Croquis de Jobert A., 2000.

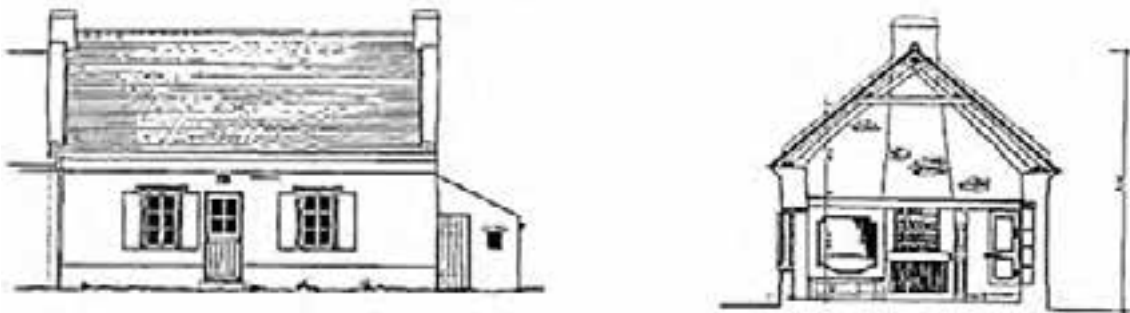


» XIXe siècle

Au cours du XIXe siècle, la plupart des maisons sont reconstruites, comme en témoignent les pierres gravées datées insérées dans leurs murs. Les toits des maisons ont alors un angle plus ouvert par l'utilisation d'ardoises permettant d'élargir les bâtiments lors de la construction. Le principe de construction est toujours le même : pas d'enduit (pierres apparentes), la toiture est orientée Est-Ouest, les pignons sont aveugles ou avec des ouvertures rares et réduites, et deux fenêtres plus importantes encadrent la porte d'entrée sur la façade Sud.

Figure 40 : Maison à Borthelo, datée de 1840. Maison typique de cette époque. De nombreux exemples de maisons identiques existent encore. Croquis de Jobert A., 2000.

Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, la maison belloise évolue (figure 40) encore. Les enduits au sable se généralisent et la polychromie apparaît. La brique est introduite. La densification des villages nécessite la construction de quelques maisons à étage dans presque chaque village.



Les maisons plus aisées et cossues étaient caractérisées par une bâtisse haute avec des fenêtres encadrées de briques, les appentis greffés aux pignons et longs pans, ou encore par

un toit à quatre pans (figure 41). Les dernières maisons belloises traditionnelles sont édifiées dans les années 1920 (Portier, C., Poutord, J., 2010).

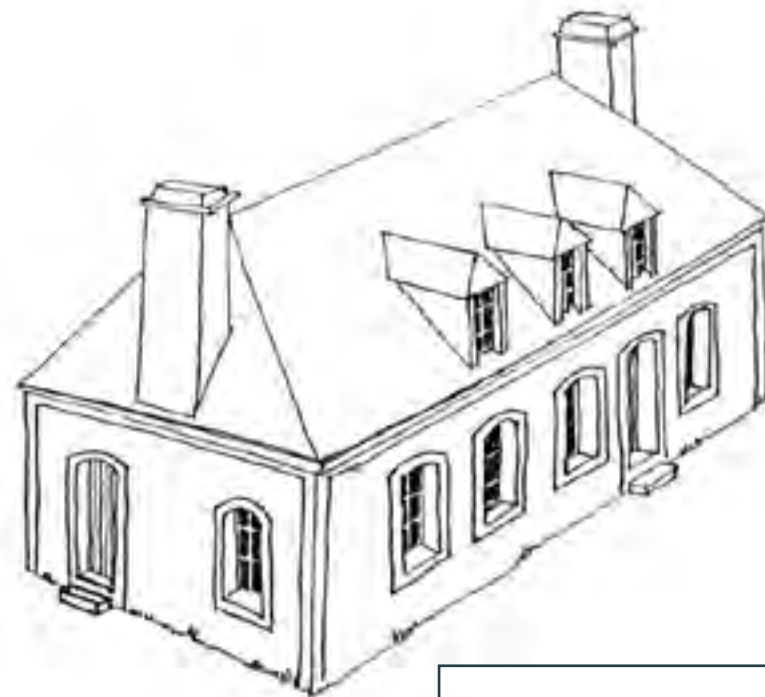


Figure 41 : Exemple de maison de pilote de 1865. C.A.U.E., 2005.

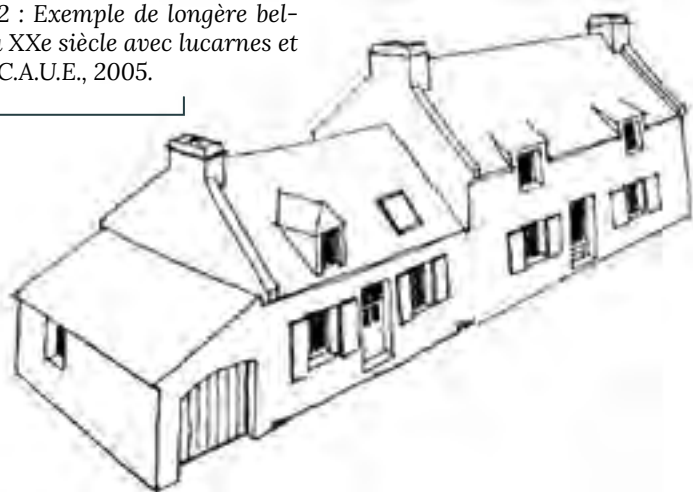
» Fin du XIXe siècle - aujourd'hui

Depuis la fin du XIXe siècle à aujourd'hui, la « maison type » est encore proche des normes de 1763, mais elle s'en écarte par ses proportions et sa disposition intérieure. C'est à cette époque que l'habitude se prit de peindre les entourages de fenêtres et de murs avec ce qui restait de peinture de bateaux. En effet, à Belle-Île les couleurs d'une construction ont

une grande importance. Une large palette de couleurs est utilisée depuis plus de 150 ans, allant du bleu à l'ocre en passant par des jaunes, verts, roses. Des bandeaux et entourages de 15 à 40 cm sont peints sur la corniche, aux extrémités de la façade et autour des ouvertures. Ils peuvent être blancs si la teinte générale des murs est colorée, et à l'inverse, quand les murs sont pâles, les fenêtres, volets, portes sont souvent de couleurs vives et très franches. Cette particularité fait beaucoup le charme des villages bellilois.

Au cours de ce siècle, de nouveaux matériaux sont importés et on voit apparaître des châssis de toit, portes-fenêtres, vérandas, abris de jardin, mur coupe-vent, garage (figure 42), etc. Les murets de pierres ont également disparu au profit de jardins et d'arbres plantés. De plus, les villages ont considérablement grossi. La silhouette des pignons des maisons néo-belliloise est partout identique sur le territoire, ce qui en fait un des points forts du paysage de Belle-Île. Cependant, les récentes extensions ne sont pas toujours intégrées au paysage.

Figure 42 : Exemple de longère belliloise du XXe siècle avec lucarnes et garage. C.A.U.E., 2005.



La forme de l'habitat bellilois actuel.

Le territoire de Belle-Île-en-Mer comprend 6 types d'habitations. Elles se distinguent en fonction de leur forme et hauteur, elles-mêmes influencées par l'ancienneté du bâti, leur localisation et le statut de leurs occupants (Commune de le Palais, 2020) :

» **Les villas** (figure 43). Elles ont des gabarits conséquents, de hauteurs importantes et implantées dans des jardins anecdotiques de grandes dimensions.

Figure 43 : Villa de Jade surplombant Port Saint-Julien, Le Palais.





» Les **maisons bourgeoises** (figure 44). Elles s'insèrent entre le bâti traditionnel de centre-bourg. Elles ont des façades élaborées avec de nombreux détails décoratifs.

» Les **petits collectifs** (figure 45). Ils sont plus récents et ne présentent pas d'élément décoratif. Les volumes sont simples et les tons des façades sont doux et clairs.

» Les **maisons traditionnelles de centre-bourg** (figure 46). Elles sont positionnées en front de voie et créent une rue. Comme les maisons bellilloises une importance est donnée à la couleur. Un contraste est réalisé entre les murs et les encadrements.

» Les **maisons bellilloises** (figure 47). Elles peuvent prendre plusieurs formes : mitoyennes à forme linéaire, mitoyennes par petit groupe, individuelles isolées ou dans un ensemble pavillonnaire. Comme évoqué précédemment, les couleurs du bâti ont une grande importance. Également, plusieurs détails caractérisent leur architecture (figure 48): les corniches, chevronnières souches de cheminée et mats-pignon, la forme et la proportion des lucarnes, les toitures, pente de toit et matériaux de couverture, les soubassements et les couleurs, les escaliers extérieurs.



Figure 48 : Décomposition de l'architecture extérieure de la maison belliloise. C.A.U.E., 2005.

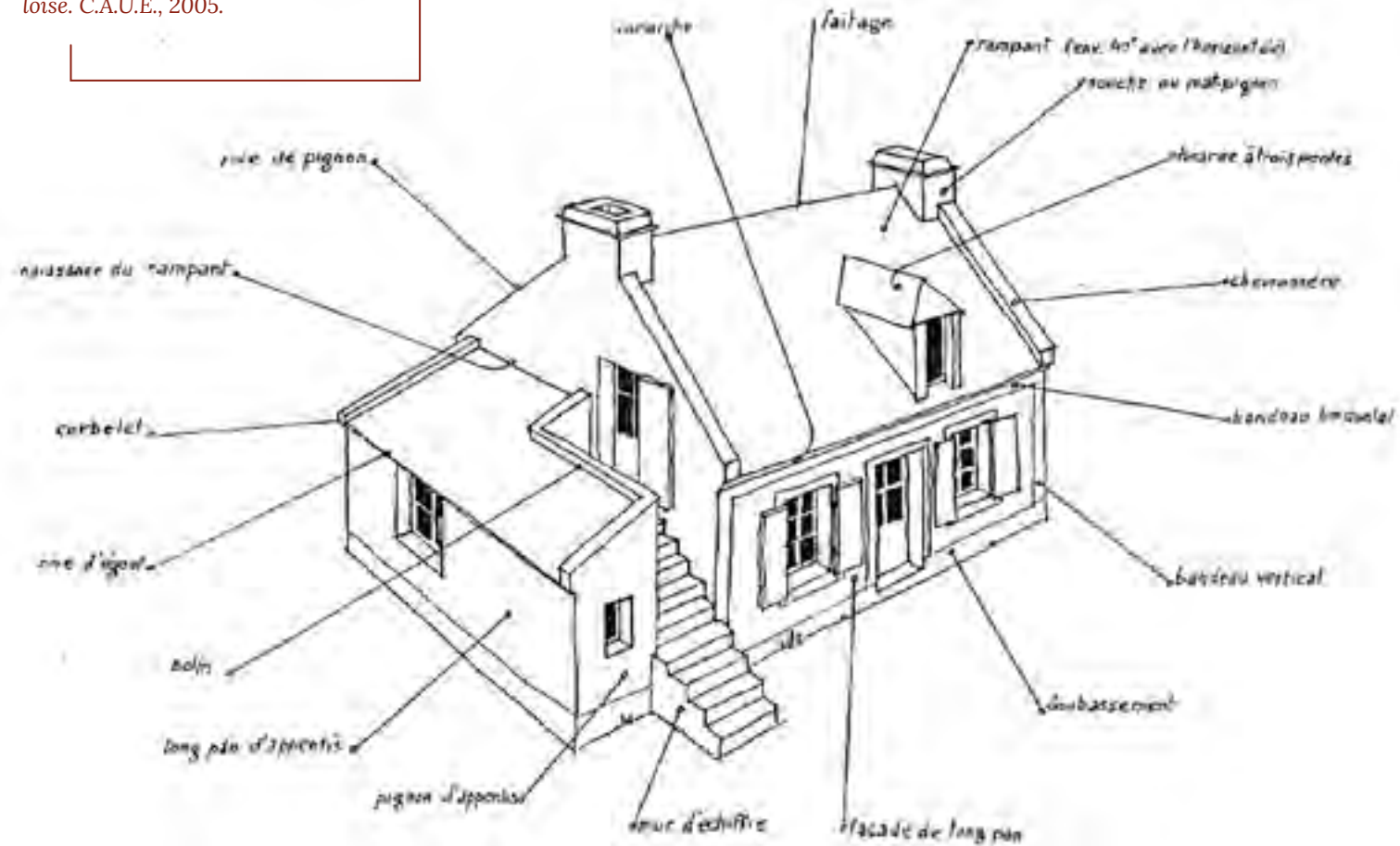


Figure 44 : Maison bourgeoise avec ornements, rue de Verdun, Le Palais.

Figure 45 : Logements collectifs, rue La Grande Prairie, Le Palais.

Figure 46 : Maisons traditionnelles structurant la rue de Verdun, Le Palais.

Figure 47 : Maison belliloise datée de 1873. Le Grand Village, Bangor.



» Les **particularités architecturales**. Elles se distinguent de l'architecture belliloise, par des éléments sur les façades (faux pans de bois, figure 49), sur les pignons (pierres) ou l'architecture générale (toit à quatre pans, volets roulants, disparition des lucarnes, etc.). Par ailleurs, certains d'hébergements touristiques (auberges, hôtels, figures 50 et 51) constituent des éléments urbains « tape à l'œil » et impactent directement le paysage bellilois par leur présence imposante.

Figure 49 : Maisons à « colombages », rue de Verdun, Le Palais.



Figure 50 : Hôtel Le Cardinal surplombant la plage du Cardinal, Sauzon.





Figure
surp
lien.

Figure 51 : Colonie SNCF
à Colombant Port Saint-Ju-
Le Palais.



De plus, c'est à cette époque qu'apparaît une nouvelle forme d'habitat : le camping-caravaning (figure 52). Durant la période estivale, de nombreuses parcelles sont occupées par leurs propriétaires qui installent une/des caravane(s), mobil home(s) ou tente(s). Cette pratique permet de maintenir la mixité sociale de la population touristique de l'île. En termes de paysage, cette pratique récente devient problématique dès lors que des aménagements sont réalisés pour un meilleur confort : clôtures (figure 53), dalle en béton, barbecues en « dur », etc. Ces installations pérennes participent au mitage du paysage naturel des vallons et plateau. Le camping-caravaning pose la question du rejet des eaux usées (eaux ménagères et eaux vannes) dans la nature, sans traitement préalable. Aujourd'hui, cette pratique, à des fins de loisirs, tend à disparaître modifiant ainsi le paysage (enrichissement des terrains prairiaux et vallons abandonnés, prolifération de conifères, etc.). Néanmoins, le camping-caravaning répond depuis ces 10 dernières années, dans une situation de trop forte tension immobilière, à un besoin de résidence à l'année.



Figure 52 : Terrain de camping-carava-
ning à Kerzo, Sauzon.

Figure 53 : Clôture aux abords d'un
terrain de camping caravaning à la
pointe du Gros Rocher, Le Palais.



LE SOCLE DU PAYSAGE DE BELLE-ÎLE

Lithologie

- Sables et galets - Pliocène
- Dunes - Holocène
- Cordon littoral : sable et galets - Holocène
- Roches volcano-sédimentaires : tufs fins et grossiers
- Laves, coulées rhyolitiques et spilitiques, tufs remarquables
- Porphyroïdes
- Alluvions fluviales - Holocène
- Tuff phylliteux
- Failles

Formations géomorphologiques remarquables

- Ilots
- Vallons
- Falaises et roches
- Grottes



2.1.3. La dimension socle

La géomorphologie d'un territoire est en partie à l'origine des différents types de paysages qu'on y observe. En effet, la nature géologique du sous-sol (figure 54) détermine la morphologie de la surface terrestre, les caractéristiques des sols, et ainsi, combinée avec les conditions climatiques, détermine également les écosystèmes présents ou encore l'organisation de l'occupation humaine.

La dimension socle a pour objectif de comprendre le lien entre les reliefs de l'île et le paysage actuel à Belle-Île.

2.1.3.1. La formation géologique de l'île

À l'ère Primaire, il y a 500 millions d'années, la région où se situe Belle-Île-en-Mer est un ensemble de volcans très actifs, au milieu desquels s'écoulent des rivières, lacs et certainement des lagunes momentanément reliées à la mer. Plusieurs centaines de mètres d'épaisseur de cendre vont se répandre, et les coulées de lave vont se refroidir et se solidifier. Ces reliefs volcaniques vont être progressivement érodés, et largement modelés par la poussée de la chaîne Hercynienne entre -380 et -350 millions d'années. Le substrat volcan sédimentaire est alors poussé, enterré et plissé (schiste). La pression et la chaleur liées à cet enfouissement (métamorphisme) transforment la roche en strates plissées (figure 55). Des épisodes érosifs et tectoniques vont ensuite se succéder et façonner les paysages d'aujourd'hui (Musch, G., 2019).

*Figure 55 :
Alternance plissée de lits microquartzitiques blanchâtres et de lits tuffacés diversement colorés dans les falaises de la plage de Bordardoué, Le Palais.*

Les falaises de Bordardoué constituent un site géologique remarquable.

On peut y observer une exceptionnelle série volcan sédimentaire métamorphisée, constituée de fines alternances rythmiques de cinérites, tufs fins, tufs grossiers, quartzites graphitiques déterminant un litage très régulier et très esthétique.



2.1.3.2. Le socle du paysage actuel, le relief

» **Le Plateau**

À première vue, l'île se présente comme un plateau (figure 56) orienté Nord-ouest/Sud-est et entièrement constitué de roches métamorphisées (tuf volcanique) relativement tendres face aux processus érosifs. Son altitude varie entre 50 et 65m et s'abaisse à 30-40m vers la partie nord.

Sa planéité est le fruit d'une érosion datant de l'ère Secondaire au début du Tertiaire (-245 à -65 millions d'années) à une époque où l'île formait un tout avec la région Bretagne. Cet ensemble est par la suite bombé et surélevé. Ces mouvements ont alors découvert les formations métamorphisées constituant le socle. Ce socle abondamment faillé et fissuré est ensuite exploité par l'érosion contemporaine formant des vallons et découpant les falaises.

» **Les falaises et îlots : côte «en dehors» et côte «en dedans»**

Sur ses plus de 100km de côte, le littoral se distingue en deux parties paysagèrement très distinctes : la côte ouest et sud-ouest, depuis la pointe des Poulains jusqu'à la pointe du Skeul, dite côte « en dehors » (figure 57) ; et la côte orientée nord et nord-est, dite côte « en dedans » faisant face au continent (figure 58) (Sellose, M.-A., 2000) .

La côte « en dehors », très exposée au vent, aux tempêtes et à l'érosion marine, est caractérisée par un aspect déchiqueté, renforcé



Figure 57 : Côte « en dehors », pointe du Skeul. Locmaria.

Figure 58 : Côte « en dedans », Les Grands Sables. Locmaria.

par la présence de nombreuses cavités et grottes quasi- systématiquement liées à la présence de failles. Le fonctionnement de ces dernières fragilise la roche, et les vagues dégagent le matériel fracturé (CCBI, 2018) . Des couloirs et des criques, d'accès difficile, se mettent en place par élargissement de ces zones de faiblesses. Ces paysages de roches métamorphiques sont spectaculaires et l'orientation des plans de stratification est décisive dans l'aspect du littoral bellillois, car elle conditionne leur érosion et ainsi leur forme.

La côte « en dehors » présente une sédimentation sableuse réduite et limitée aux rias profondes telles qu'Herlin, Kérel, Donnant, etc. Cependant, de nombreuses plages de galets ou sédiments grossiers existent sur cette côte. Le phénomène d'haloclastie (désagrégation de la roche par la cristallisation du sel) (figure 59 et 60) s'y manifeste particulièrement et marque ainsi la roche de formes parfois surprenantes.

La côte « en dedans », plus abritée, présente en ria profonde des faciès vaseux avec une slikke surmontée d'un schorre (ria de Sauzon en figure 61) et la sédimentation sableuse domine nettement. Les fonds de baies, entre les pointes, sont occupés par des plages (Grands-Sables, Bordardoué, etc.).

Les deux portions de côte entre les pointes des Poulains et de Taillefer et entre les pointes de Kerdonis et du Skeul, montrent une sédimentation moins prononcée. Elles présentent des plages au débouché des vallons (Port-Andro, Port-Maria, Port-Fouquet).



Figure 59 : Crixtaux de sel, Sauzon.



Figure 60 : Formation rocheuse due à l'haloclastie, pointe de Pouldon, Locmaria.



Figure 61 : Fond de la ria de Sauzon.

Ses côtes réunissent également un grand nombre d'îlots (223 îlots), dont 4 sont remarquables par leurs belles arches. À la pointe du Talut, des îlots présentent une altération des cristaux de pyrite et une présence de soufre, ce qui leur confèrent une couleur ocre unique (figure 62) (Chagnaud, E., 2011).

» Les vallons

Leur création est liée au ruissellement à partir d'une ligne centrale de partage des eaux sur le plateau. Cette ligne de partage des eaux est peu marquée et matérialisée par la route stratégique que Alexandre Chemetoff identifiait comme structurante dans le paysage insulaire. En adéquation avec l'histoire même de la formation de l'île, les vallons sont les produits de l'action marine et des glaciations. Leur caractère accidenté avec de fortes pentes témoigne d'une mise en place incompatible avec les conditions climatiques actuelles. Ce sont donc des morphologies fossiles qui évoluent peu actuellement (CCBI, 2018). Les vallons (figure 63) dits « en auge », à fond plat et à bords subverticaux, sont une caractéristique majeure du paysage bellilois (148 vallons au total, parcourus de ruisseaux temporaires et s'étendant sur plusieurs kilomètres depuis la côte jusqu'à l'intérieur de l'île).

Ils sont ainsi également une composante prédominante dans l'organisation du paysage urbain : les villages sont localisés majoritairement en tête de vallon afin de limiter leur exposition aux conditions météorologiques difficiles. Les deux pôles urbains de l'île sont abrités sur les rives de deux vallons raccordés à une ria. Ces rias présentent un lien direct avec le front de mer par une ouverture progressive, cadrée par les deux coteaux du vallon et un replat qui fait le lien

entre espace maritime et espace terrestre (CCBI, 2018).

L'histoire géologique et topographique ancienne de Belle-Île constitue le socle paysager du territoire. Elle conditionne et structure la végétation, l'urbanisation, les usages, etc. encore aujourd'hui, et façonne ainsi l'identité paysagère de l'île. Les côtes rocheuses, sableuses, falaises, vallons et plateau offrent alors une très grande variété de paysages et de formes spectaculaires (Selosse, M.-A., 2000), mais la formation des paysages n'est jamais achevée. Les Hommes (agriculteurs, éleveurs, militaires, artisans, etc.) agissent continuellement, de manière consciente ou non, sur les paysages bellilois. Les paysages actuels ont d'ailleurs été créés par les activités humaines passées (déboisements au Néolithique, exploitation des landes, agriculture, ...).

La géomorphologie commune à toute l'île ne permet pas de déterminer des unités paysagères distinctes à l'intérieur même du territoire. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur l'étude de l'occupation du sol pour en déduire les dimensions paysagères et les éléments qui les structurent. L'analyse de ces éléments permettra, à terme, de définir les unités « d'action » paysagères de Belle-Île.

Figure 63 : Vallon de Kérel, Bangor

Figure 62 : Roches colorées de l'île Rollu et Mein Kornetch à la pointe du Talut. Bangor



COMPOSANTE

MILIEUX «NATURELS»

La composante milieux «naturels» est constituée d'éléments très identitaires de la nature de Belle-Île. Elle constitue le premier vecteur d'attractivité et de renommée du territoire. Ces éléments sont indissociables des paysages bellillois et sont prénants dans le sentiment collectif. Ils présentent des caractéristiques exceptionnelles en termes de diversité de formes, couleurs (saisonnalités), textures, et ambiances. Ces milieux naturels sont préservés et particulièrement sauvages.

Dans l'ensemble, cette composante est assez limitée à la bande littorale et occupe environ **21%** du territoire bellillois.

DANS CETTE COMPOSANTE

vous trouverez ...

- ① Landes p.65
- ② Falaises et pelouses p.66
- ③ Boisements de fond de vallon p.67
- ④ Milieux en eau p.68
- ⑤ Dunes p.69

Situation actuelle :
élément paysager
marquantSituation potentielle
à venir :
rien à signaler

LANDES - 6%

Les landes occupent une surface importante de l'île, notamment sur la côte sauvage et à l'intérieur des terres. C'est un élément identitaire fort du paysage et facilement identifiable. Les landes sont marquées par une couleur hâlée, feldgrau voire verdâtre, puis au printemps par des teintes vives (jaune, mauve, rouge) ; et également par leur formation végétale buissonnante peu élevée (environ 50 cm) structurée par une zonation en ceinture (de lande rase à moyenne en s'éloignant de la côte) plus ou moins parallèles au rivage.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 50 - 70** : abandon de l'exploitation des landes autrefois fauchées et utilisées comme litière et bois de chauffage.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

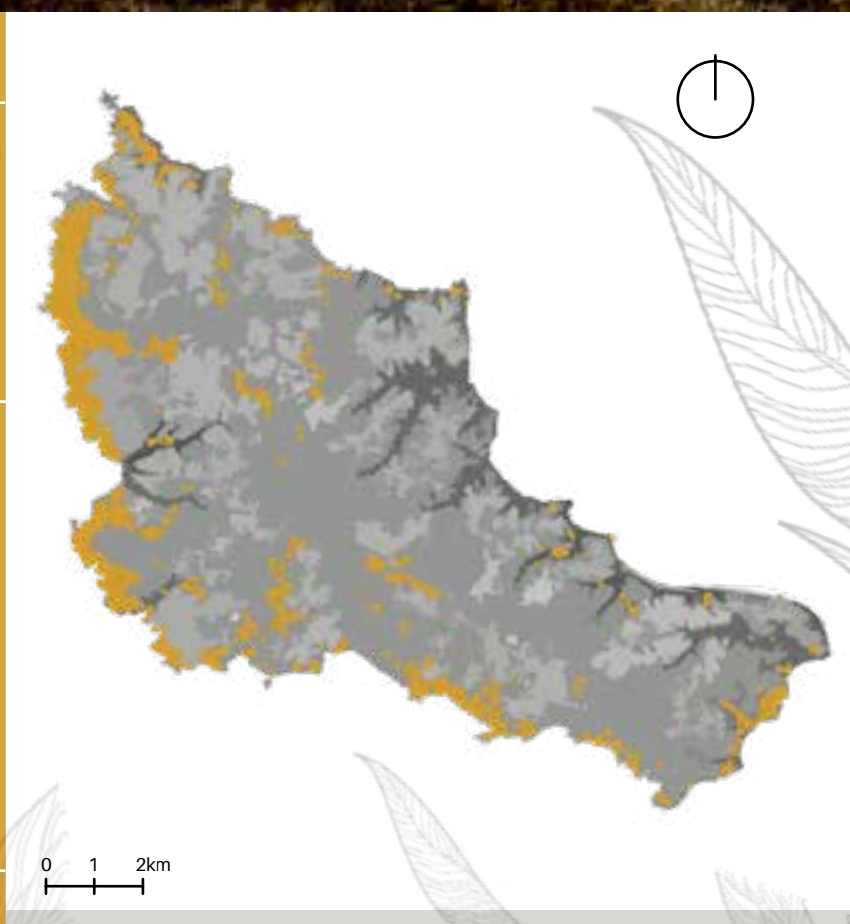
à venir

- Enfrichement ;
- Vieillesse et évolution vers des fourrés à ajoncs ;
- Altération par la nidification des oiseaux marins (goélands) ;
- Gyrobroyage ponctuel.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ;
- 1 Maintenir l'ouverture des milieux de lande à fort enjeu écologique et paysager (embroussaillage, banalisation, végétaux invasifs) ;
- 1 Restaurer les landes dégradées à fort enjeu écologique et paysagers.

Nota bene : landiers et fourrés exemptés d'enjeux écologiques majeurs sont traités dans les éléments paysagers « friches et fourrés » de la dimension « agricole ».



Bruyère cendrée en fleur sur la Pointe de Pouldon, Locmaria

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

FALAISES ET PELOUSES - 8%

Les falaises et les pelouses littorales qu'elles incluent, sont les éléments les plus emblématiques du paysage littoral bellilois. Identitaires et prégnants dans le sentiment collectif, ils sont indissociables du paysage littoral qui est amené à très peu évoluer car protégé (Site classé, Loi littoral, Site Natura 2000, etc.). Marqué par des hauteurs vertigineuses tapissées de végétation rase dense, ce paysage est limité à la bande littorale. Au printemps, les pelouses sont marquées par des couleurs vives, du mauve au lilas qu'offrent l'Armérie maritime et le Limonium à feuilles ovales.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

Pas d'évolutions notables.

- **Courant du XXe siècle** : apparition d'espèces invasives (griffes de sorcières et cinéraire maritime) paysagèrement impactantes ;
- **Début années 2000** : Mise en place d'aménagements sur les sites fréquentés pour limiter le piétinement du milieu.

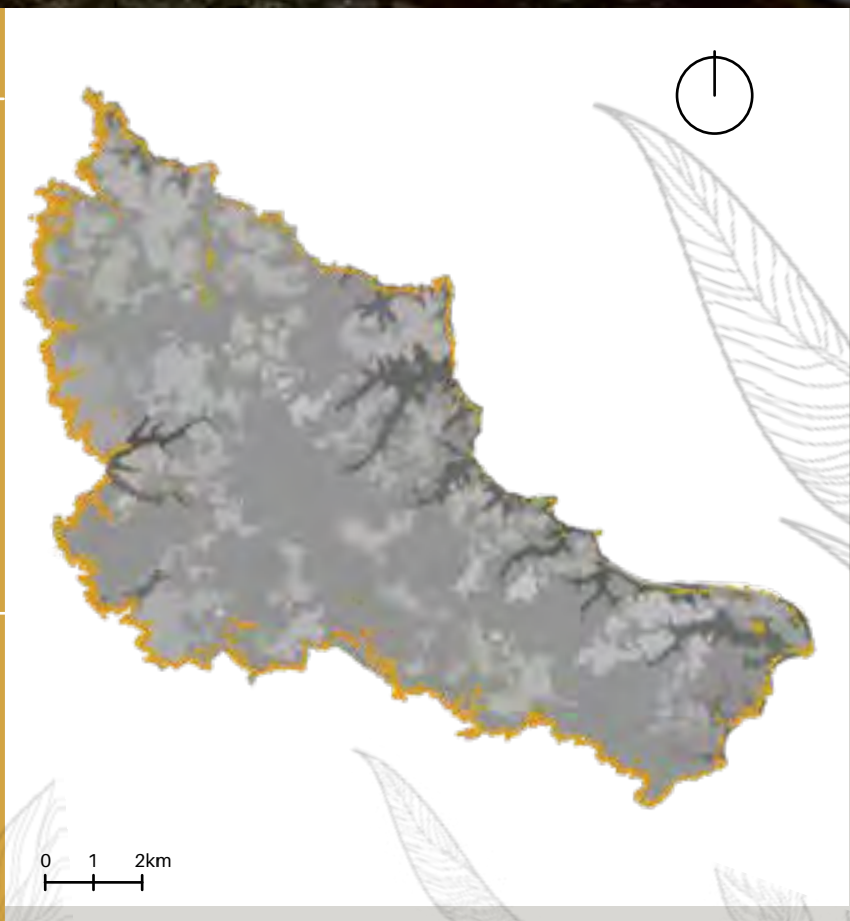
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Impact des fréquentation (piétinement) ;
- Propagation d'espèces invasives (Pointe d'Arzic, Pointe nord, Port Coton, Port Goulphar).

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ;
- 2 Maintenir l'ouverture des milieux de pelouses à fort enjeu écologique et paysager (végétaux invasifs) ;
- 2 Restaurer les pelouses dégradées à fort enjeu écologique et paysager ;
- 3 Limiter l'impact du stationnement en haut de falaise.



Pelouse sur les falaises de la pointe du Skeul, Locmaria

**COMPOSANTE
MILIEUX
«NATURELS»**

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

**Situation potentielle
à venir :**
rien à signaler

BOISEMENTS DE FOND DE VALLON - 5%

Les boisements de fond de vallon, essentiellement constitués de saules et d'ormes, sont les seuls considérés comme naturels sur l'île. Ils représentent une surface relativement importante. Ils sont particulièrement identifiables sur le territoire par leur couleur hâlée, du cuivre au musc, au vert amande et leur hauteur élevée se distinguant des abords des coteaux à végétation rase à moyenne de couleur verte.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 50 - 70 :** abandon progressif de l'exploitation des vallons autrefois cultivés engendrant la pousse lente de saulaies et donc la fermeture du milieu. Quelques vallons sont toujours ouverts (Logonnet, Ria de Sauzon, Donnant, Goélan...).

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

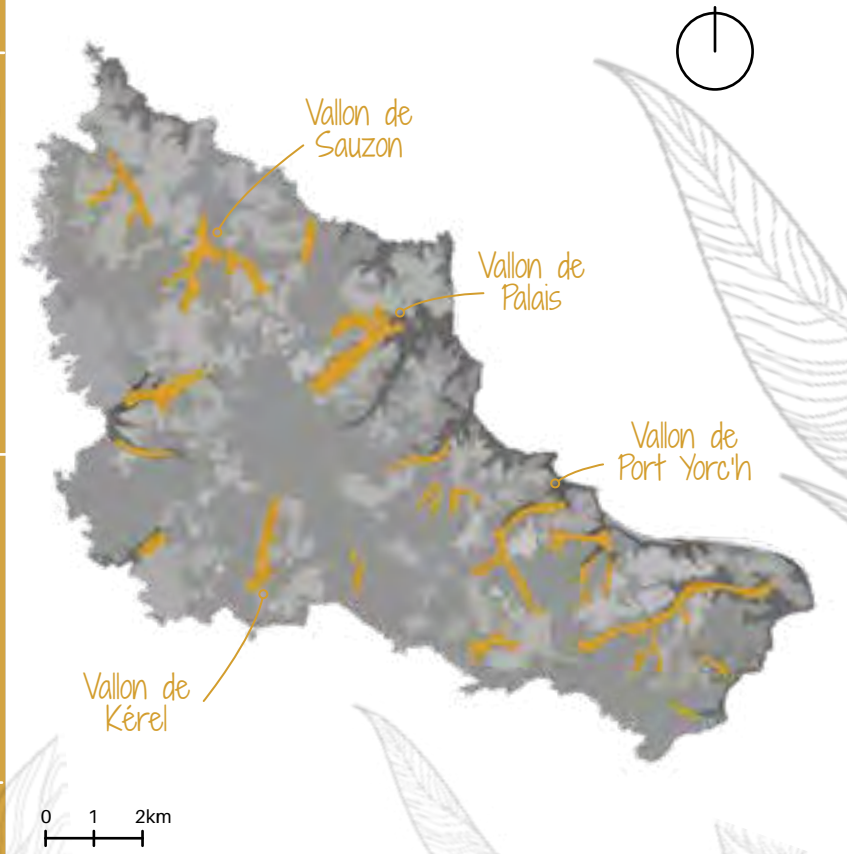
à venir

Stabilité du milieu.

- Risque de fermeture des derniers vallons ouverts.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Maintenir des vallons ouverts ;
- 2 Réouvrir ponctuellement certaines portions de vallons.



Vallon de Kérel en 1900, Bangor

COMPOSANTE MILIEUX «NATURELS»

Situation actuelle : élément paysager discret

Situation potentielle à venir : rien à signaler

MILIEUX EN EAU - 1%

Les ruisseaux, plans d'eau naturels ou artificiels (lagunages de STEP, retenues d'eau potable) et roselières sont des éléments paysagers très anecdotiques et ponctuels. Présents en fond de vallons le volume important de végétation arborée tend à « enfouir » la vision de leur étendue. Des lagunages (Borderhouat, Skeul, Grand Cosquet, Petit Cosquet) existent également sur l'île de manière très ponctuelle. Le principal marais côtier de l'île est celui de Ster-Vraz. Il est marqué par une imposante roselière aux teintes dorées.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

Très grande variabilité en fonction des plans d'eau.

- A partir des années 80-90 : création de la station d'épuration de Bruté et de lagunes.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

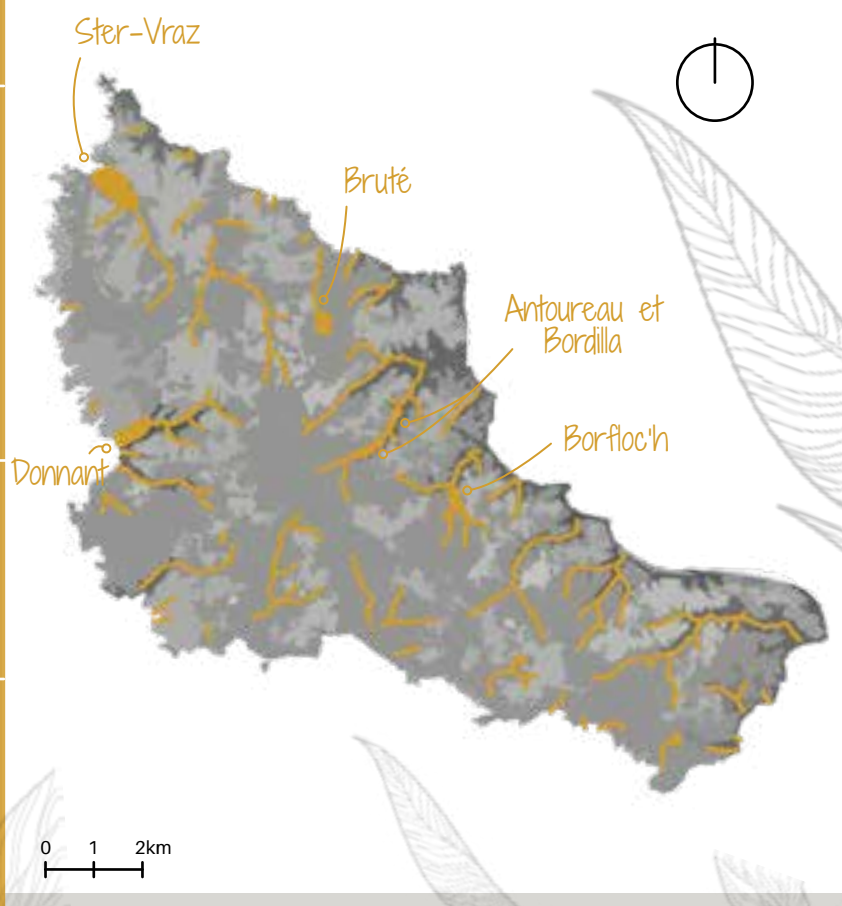
à venir

Stabilité du milieu.

ENJEUX PAYSAGERS

Pas d'enjeux globaux notables.

- ③ Maintien de l'ouverture ponctuelle.



Marais de Ster-Vraz, Sauzon

**COMPOSANTE
MILIEUX
«NATURELS»**

Situation actuelle :
élément paysager
discret

**Situation potentielle
à venir :**
rien à signaler

DUNES - 1%

Les dunes sont des éléments sableux emblématiques et marquants du paysage littoral, cependant ils restent anecdotiques et localisés. Le paysage dunaire évolue en fonction des saisons (érosion en hiver, engraissement en période estivale). Il est particulièrement identifiable sur le territoire. Il est marqué par ses couleurs pâles, jaunâtre, « délavées », et par la succession de végétation s'y formant de la mer vers la terre selon le type de dune (embryonnaire, mobile, grise). Les dunes dominent le paysage du fait de leur caractère perché et escarpé (Donnant). Les dunes de l'île ne sont que des éléments dans des paysages plus vastes. Seul le massif dunaire de Donnant semble matérialiser une unité paysagère, puis Herlin/Baluden dans un second temps.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 60 - 80 :** camping-caravaning. Il a aujourd'hui totalement disparu des milieux dunaires mais les tamaris liés à cette pratique subsistent ;
- **Années 70 :** disparition des pratiques agricoles (pâturage) sur les dunes entraînant une banalisation du milieu (fougères, ronces) ;
- **Fin des années 90 :** avec le développement de la fréquentation, mise en place d'aménagements de canalisation et de restauration des milieux dunaires : mono-fil, ganivelle, etc ; création de la base nautique des Grands Sables ;
- **Années 2000 :** limitation de l'usage de la ganivelle au profit de mono-fil.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

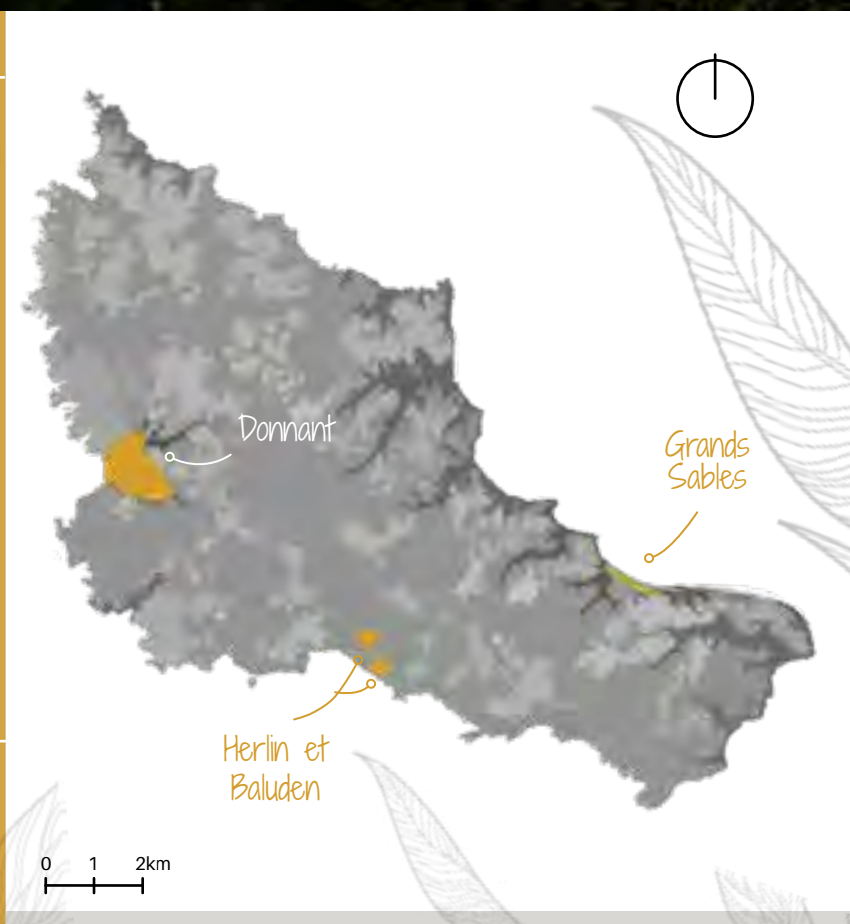
à venir

Stabilité du milieu.

- Ponctuellement : risque de développement de fougères, ronciers, et de sur-artificialisation (aménagements de canalisation des fréquentations) et d'effondrement des fortifications.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ;
- 2 Maintenir l'ouverture des milieux dunaires à fort enjeu écologique et paysager (banalisation, embroussaillage, végétaux invasifs) ;
- 3 Restaurer localement les milieux dunaires à fort enjeu paysager (Grands Sables).



Massif dunaire de Donnant, Sauzon

COMPOSANTE

BOISEMENTS PLANTÉS

La composante arborée anthropique désigne tous les boisements plantés par l'Homme au XIX^e siècle, majoritairement dans les années 70, dans un contexte de remembrement agricole. Elle occupe une petite surface de l'île mais est composée d'éléments particulièrement marquants et imposants dans le paysage par leur verticalité et leur couleur sombre unique.

Répandue sur le territoire, elle se retrouve ponctuellement de manière groupée ou linéaire. Cette composante occupe environ **7%** du territoire.

DANS CETTE COMPOSANTE

vous trouverez ...

- 1 Boisements historiques p.71
- 2 Parcelles et haies de conifères p.72
- 3 Jardins et hautes haies p.73

COMPOSANTE BOISEMENTS PLANTÉS

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

BOISEMENTS HISTORIQUES - 2%

Les boisements plantés et diversifiés que représente les bois de Trochu et du Génie, sont des éléments paysagers occupant une surface importante, mais localisée sur l'île. Ce sont des éléments marquants avec une histoire récente. Ils sont facilement identifiables sur le territoire par leur couleur spécifique vert bouteille, menthe, et leur imposante verticalité structurant le regard avant de s'arrêter sur une végétation plus rase tapissant les sols. De nombreux petits bois de feuillus sont parsemés sur l'ensemble de l'île.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Plantés au XIXe siècle et pas d'évolution notable depuis (boisements classés au PLU).

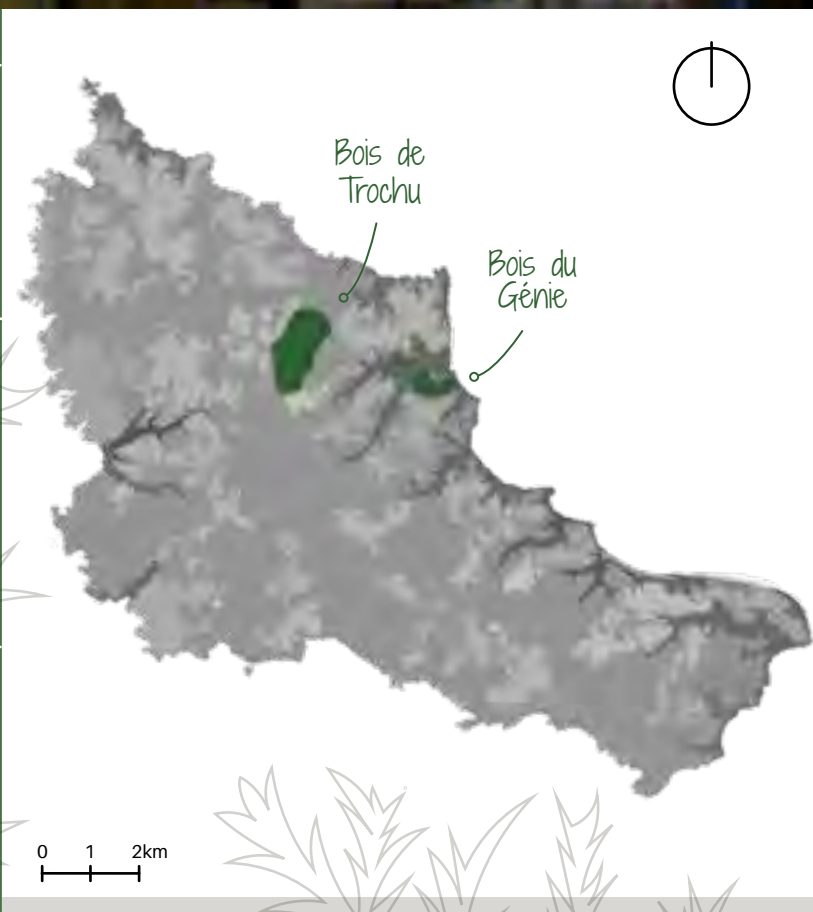
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Vieillessement des boisements plantés par absence de sous-bois et de renouvellement (Trochu).

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Garantir la pérennité des bois.



Sous-bois du Génie, Le Palais

COMPOSANTE BOISEMENTS PLANTÉS

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
élément paysager
considérable

PARCELLES ET HAIES DE CONIFÈRES - 3%

Les parcelles et les haies de conifères sont des éléments paysagers ponctuels mais marquants. Alors que l'arbre sur l'île était quasi absent sur le territoire jusqu'au XIXe siècle, les effets du remembrement agricole, du tourisme via le camping caravanning et de l'urbanisation ont généré un développement très fort de cet élément dans le paysage d'aujourd'hui. Malgré qu'elles occupent de petites surfaces, l'aspect masquant des « rideaux d'arbres » (Cupressus, Pins de Monterey) est fort dans le paysage. Ils ont tendance à masquer l'urbanisation. Ces éléments sont particulièrement identifiables et extrêmement présent sur le territoire par leur couleur sombre spécifique (vert forêt), et leur verticalité imposante. Ils sont donc présents et visibles sur la ligne d'horizon de nombreux endroits.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 70** : plantation de résineux et de tamaris en haies ou bosquets lors du remembrement des terres agricoles, et du développement progressif du camping-caravanning (autour des terrains).

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Vieillesse et disparition des boisements sans auto-régénération (Grand Cosquet, Er Hastellic, Kerdonis) ;
- Maintien voire développement des boisements avec auto-régénération ;
- Masquage des horizons naturels, agricole et patrimoniaux.

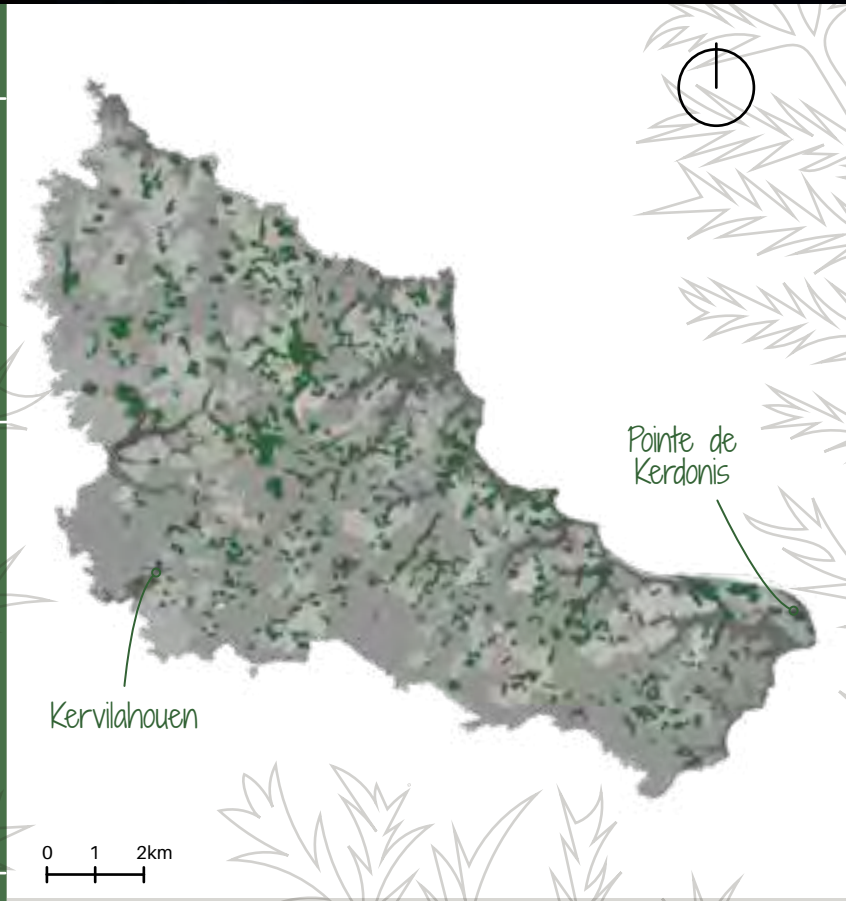
ENJEUX PAYSAGERS

Considérer la place du boisement par rapport à son atteinte à d'autres éléments paysagers et leurs enjeux.

Des exemples :

Kervilahouen : maintenir les boisements afin de masquer l'urbanisation ;

Kerdonis : supprimer les boisements qui masquent le phare.



Plateau nu de la Pointe du Cardinal depuis Port Blanc en 1912, Sauzon

Situation actuelle :
élément paysager
considérable

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

JARDINS ET HAUTES HAIES - 2%

Les haies hautes aux essences variées sont des éléments paysagers considérables et localisés uniquement à l'intérieur et autour des villages. Alors que les haies arborées ou arbustives étaient totalement absentes des jardins bellilois typiques, les effets du tourisme et de l'urbanisation ont générés un développement fort de nouvelles résidences pavillonnaires avec jardin et haies diversifiées.

Ce sont des éléments occupant une faible surface à l'échelle de l'île, mais qui ont tendance à masquer le bâti dans les villages et l'urbanisation de manière générale. Leurs teintes vertes et leur verticalité structurent le paysage végétal des villages.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 70 :** Apparition des résineux et tamaris autour des résidences.

Relativement stable depuis.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

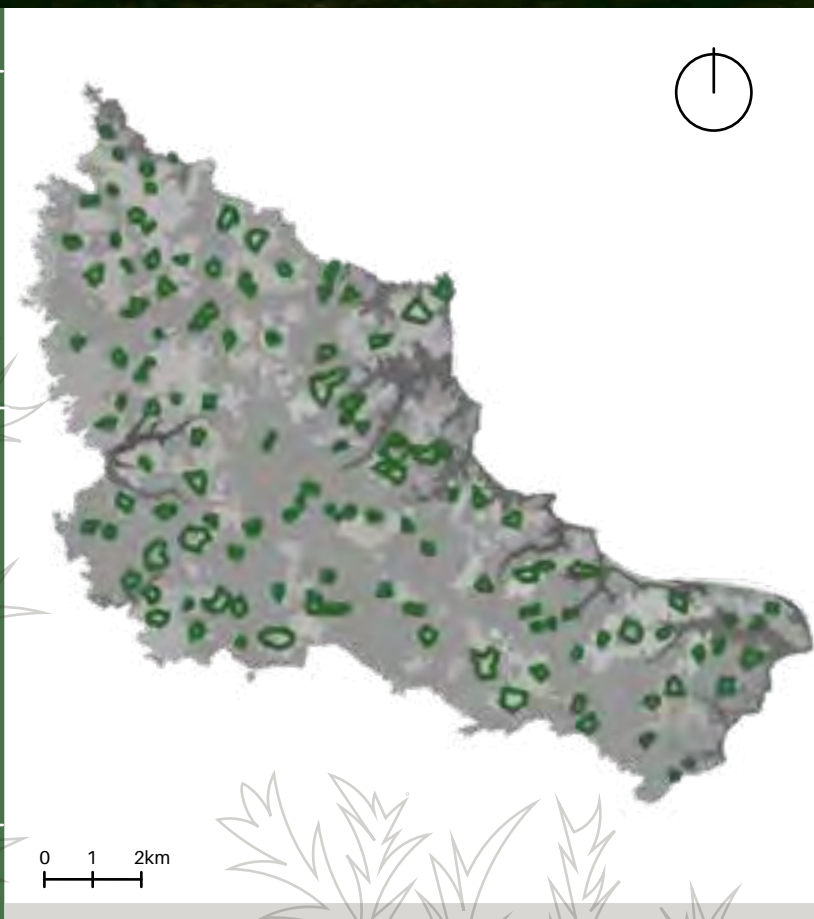
à venir

- Risque d'évolutions notable limité car urbanisation des villages figée* ;
- Risque d'impact de l'identité végétale locale par le choix d'essence non adaptées (importation d'espèces exotiques).

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Réaffirmer l'identité végétale des jardins, de manière cohérente avec la forme identitaire de l'habitat et les PLU.

* Voir élément paysager « Villages ».



Haie de plusieurs essences masquant en partie une maison du village de Parlavan, Le Palais

COMPOSANTE AGRICOLE

La composante agricole occupe la plus grande partie du territoire, essentiellement sur le plateau, et constitue un élément identitaire majeure, contrairement aux autres îles de l'Atlantique. Belle-Île est d'ailleurs souvent décrite comme « un bout de campagne au milieu de l'océan ». Le modèle agricole de l'île étant basé sur l'élevage avec une forte dominance d'herbe, la composante agricole se caractérise notamment par des paysages d'openfield dégagés (le bocage n'ayant jamais été présent sur l'île), des couleurs et textures saisonnières, ainsi qu'une forte naturalité. Ponctuellement, quelques exploitations maraichères ou de nouveaux types de production ont vu le jour et apportent des éléments paysagers plus « artificiels » (serres, haies, etc.).

Cette composante occupe environ **52%** du territoire bellillois.

DANS CETTE COMPOSANTE vous trouverez ...

- 1 Prairies p.75
- 2 Fiches et fourrés p.76
- 3 Grandes cultures p.77
- 4 Maraichage p.78
- 5 Viticulture et arboriculture p.79

COMPOSANTE AGRICOLE

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

PRAIRIES - 27%

Les prairies sont des éléments paysagers étendus, très marquants et identitaires dans le paysage agricole bellilois (2/3 de la surface agricole utile) sur le plateau ou sur le littoral.

Ce paysage agricole se caractérise par son vert herbe et par une impression de naturalité forte. Elles créent des cônes de vue dégagés par l'absence d'éléments verticaux au sein des parcelles (pas de bocage sur l'île) délimitées par des clôtures agricoles (grillages à moutons ou fils électriques). En fonction des saisons, ce paysage connaît une évolution extrêmement importante : végétation plutôt rase en hiver, abondante, fleurie au printemps (fameuses prairies à pâquerettes et orchidées bellilloises), et remplies de balles de foin après la fauche estivale. Pour les prairies pâturées, la présence animale renvoie à une image d'agriculture vivante et participe à la diversité des paysages insulaires.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Relativement stable depuis le développement du modèle de polyculture élevage sur l'île au XXe siècle.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

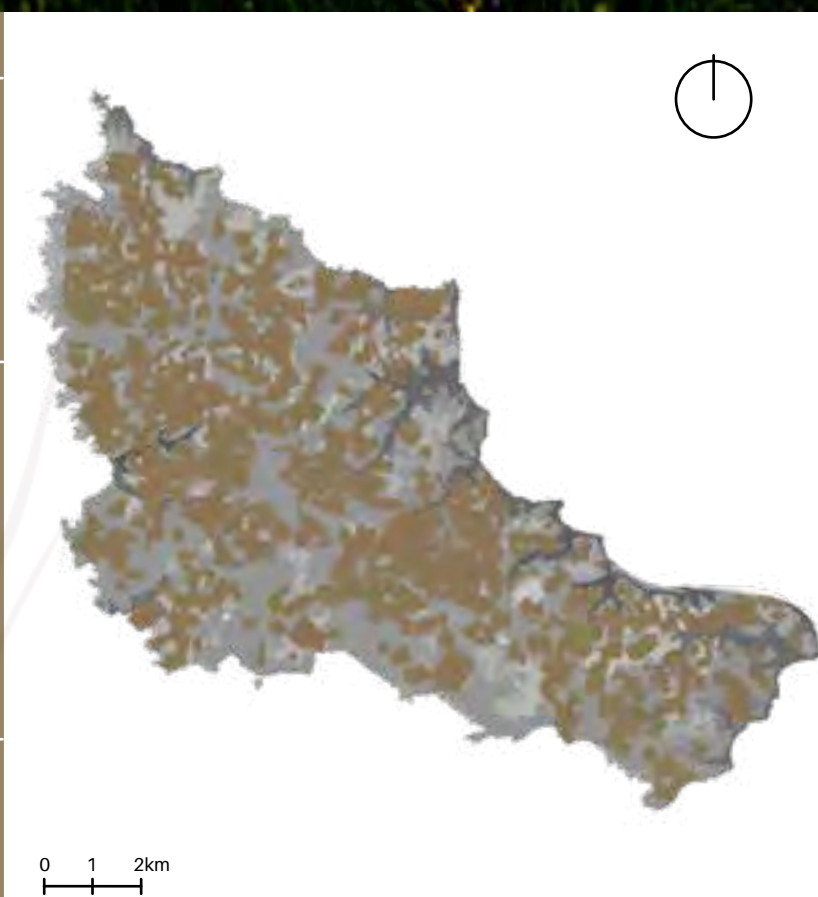
à venir

Stabilité du milieu mais risques :

- Enrichissement dû à l'abandon de terres agricoles lors de la transmission ;
- Evolution des pratiques (retournement pour mise en culture, intensification, ...).

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Maintenir le quart prairial de l'île ;
- 2 Favoriser le maintien de prairies fleuries.



Moutons pâturants dans une prairie à Port Salio, Le Palais

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
élément paysager
considérable

FRICHES ET FOURRÉS ≈ 15%

Les terres agricoles non exploitées ou abandonnées depuis plusieurs années sont des éléments marquants dans le paysage agricole bellillois. De nombreuses fractions de ces friches étaient déjà présentes dans les années 70 sur le plateau, mais ont connu depuis une augmentation sur les coteaux et les parcelles littorales très exposées et peu productives.

Ce sont des espaces relativement fermés, parcellaires, de hauteur variable (50cm à 2m selon l'âge) et identifiables par leur couleur de musc au vert empire, avec une pointe joyeuse de jaune et de blanc au printemps, et par leur végétation spécifique (combinaison de l'ajonc d'Europe, ronce et prunelier) pouvant à long terme évoluer en boisement.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Depuis les années 50-60 : abandon des terres peu productives et difficiles à exploiter (coteaux, plateau) ;
- Années 60-80 : défrichage de 600ha en parallèle du développement du modèle agricole «bovin lait» et ovin ;
- Depuis 2018 : Création de la mission foncière pour sécuriser le foncier agricole et remobiliser une partie des friches.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

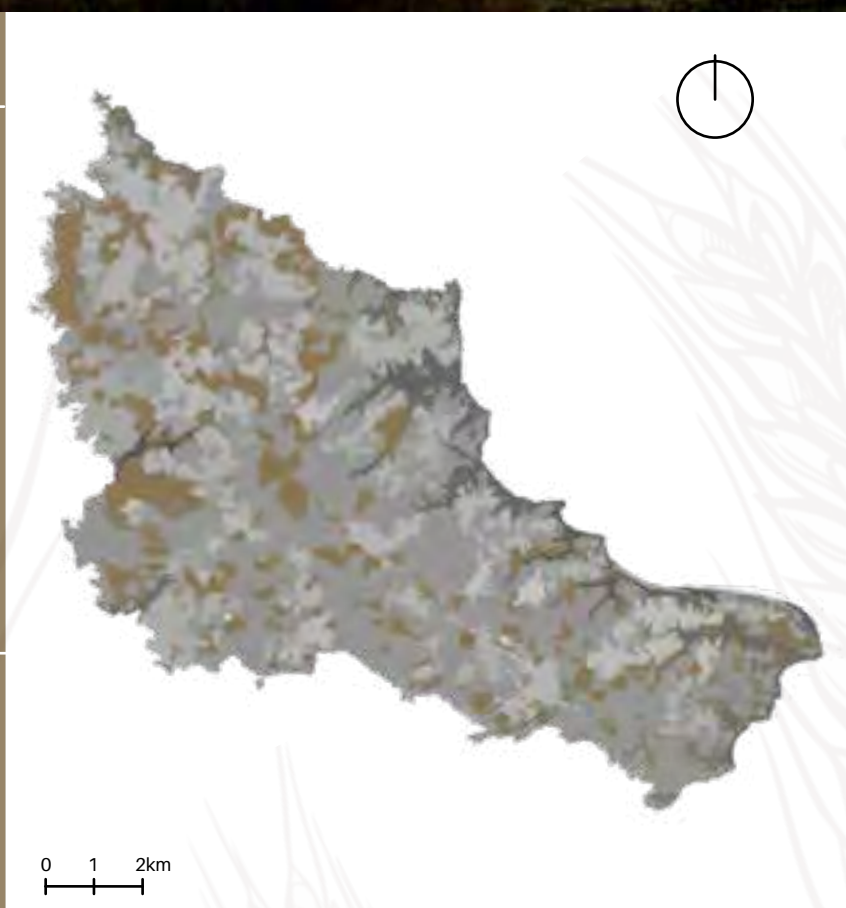
à venir

Secteurs historiques en friches stables (plateau)

- Possibilité de développement lors de la transmission d'exploitations pour les parcelles les plus éloignées du siège ou moins productives ;
- Possibilité de diminution des surfaces avec l'action de la mission foncière.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Eviter l'apparition de nouvelles friches ;
- 2 Favoriser la remise en exploitation des friches existantes.



Parcelle en friche à Bornord, Locmaria

COMPOSANTE AGRICOLE

Situation actuelle :
élément paysager
considérable

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

GRANDES CULTURES - 8%

Moins représentatives en termes de surface que les prairies, les cultures de maïs, blé, rentrant pour la plupart dans les rotations des systèmes polyculture-élevage... se concentrent sur les terres intérieures de l'île au niveau du plateau. Ce sont des éléments paysagers considérables créant des cônes de vue dégagés par l'absence d'éléments verticaux au sein des parcelles. On y constate également une évolution saisonnière marquée : parcelles couleur paille ou blonde avant d'être récoltées, ou labourées en fin d'hiver. Quelques boisements viennent ponctuer les horizons.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

Pas d'évolutions notables.

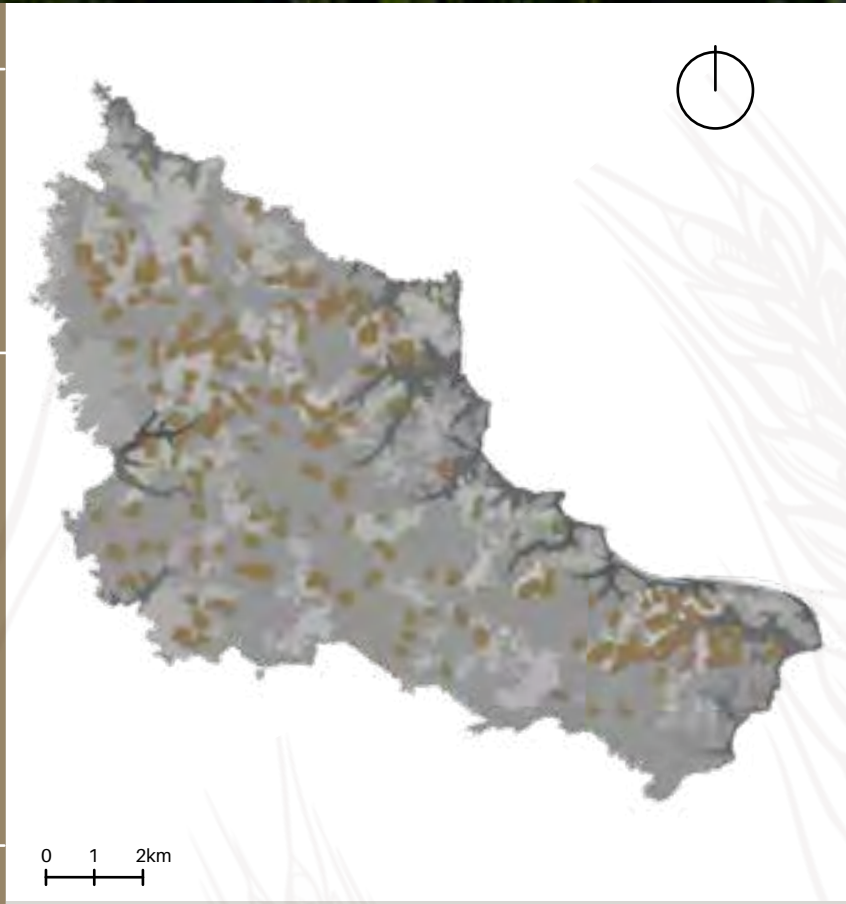
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Possibilité de diminution des surfaces en grandes culture (maïs ensilage en particulier) avec les projets de relocalisation de la filière laitière sur l'île ;
- Possibilité d'augmentation des surfaces de certaines céréales avec le développement de filières locales de valorisation (farine panifiable).

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Maintenir une surface stable des grandes cultures.



Champ de blé par SRG Salaun

COMPOSANTE AGRICOLE

Situation actuelle :
élément paysager discret

Situation potentielle
à venir :
élément paysager
considérable

MARAÎCHAGE - 1%

Les espaces de maraîchage sont des éléments anecdotiques du paysage bellillois car nécessitent de petites surfaces. Ils se caractérisent essentiellement par l'installations de serres, haies ou de champs avec sillons.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Depuis quelques années : développement de projets d'installation maraîchère.

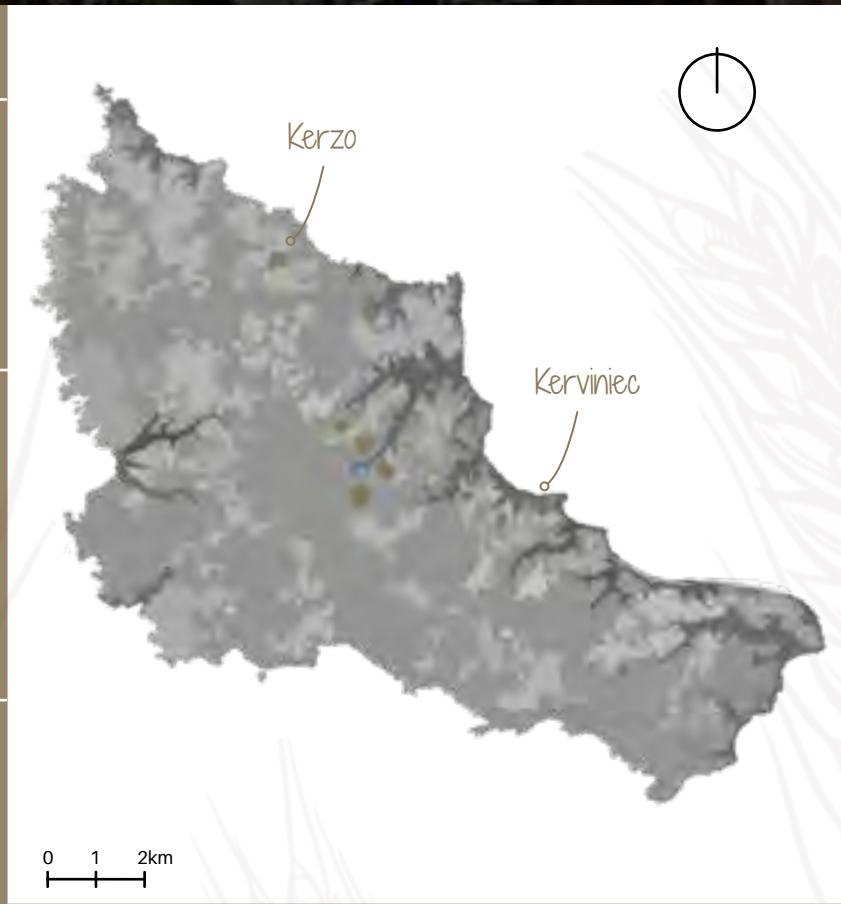
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Tendance au développement du maraîchage et des équipements associés (caravanes, serres, haies).

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures et équipements maraîchers.



Champs avec sillons à Parlevan, Le Palais



COMPOSANTE AGRICOLE

Situation actuelle :
élément paysager
discret

Situation potentielle
à venir :
élément paysager
considérable

VITICULTURE ET ARBORICULTURE - 1%

La culture de la vigne et d'arbres fruitiers est très peu représentée sur le territoire. Ce sont des éléments paysagers très ponctuels, anecdotiques, relativement nouveaux mais qui ne cessent de croître dans le paysage agricole Breton. Hors site classé et inscrit, aucune réglementation ne limite le développement des parcelles viticoles.

Le paysage viticole et arboricole se caractérise essentiellement par l'installation de piquets, fil de palissage et rangs de pied de vigne ou d'arbre. La surface des parcelles occupées par ces activités est tellement faible qu'elle n'est pas déterminante dans le paysage.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Depuis 2017 : développement de projets d'installation de vignes et vergers fruitiers.

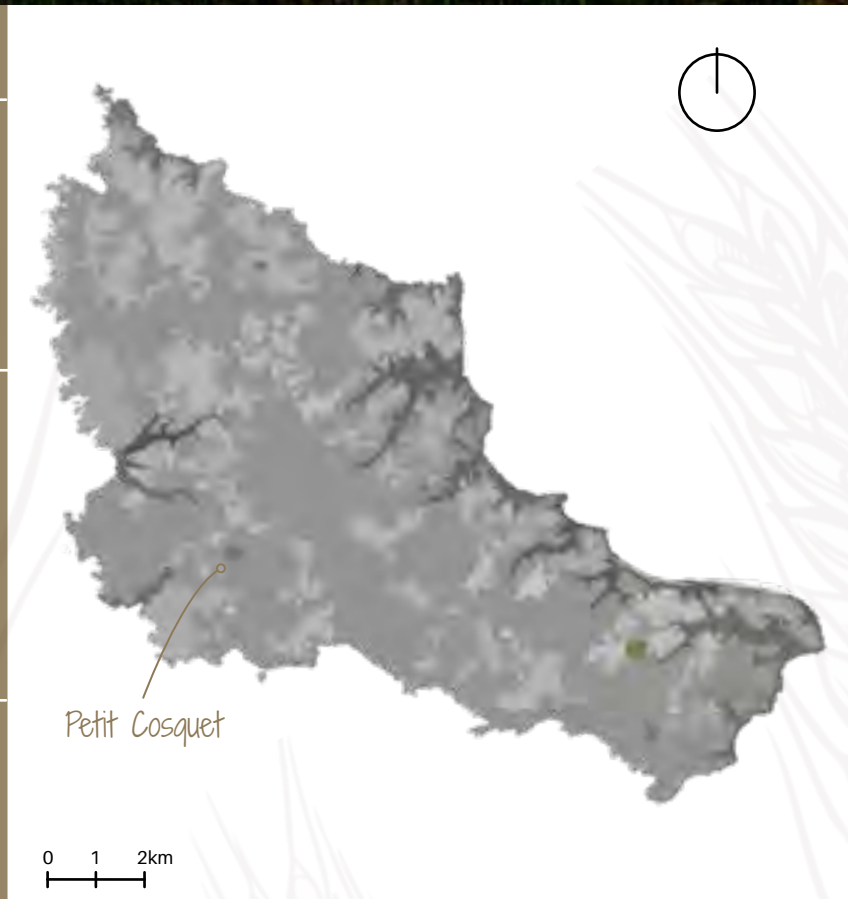
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Tendance au développement de la viticulture et de l'arboriculture (réchauffement climatique), ainsi que des équipements associés.

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures et équipements viticoles et arboricoles.



Parcelle arboricole à Kergostio, Sauzon



COMPOSANTE CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

De manière générale, la forme historique, unique et homogène de l'habitat bellilois, autant que sa répartition spatiale en bourgs et villages fondent un élément très marquant de l'identité « urbaine » du territoire. De même que la quasi-absence de mitage urbain. Cette composante est constituée de quatre bourgs, dont deux organisés autour de ports, de 125 petits « villages » (correspondant plutôt à des hameaux) répartis sur le territoire, notamment en tête de vallons, et plus ponctuellement d'équipements publics et touristiques divergeant davantage de l'architecture belliloise. De plus, la voirie et les réseaux sont des éléments linéaires reliant et structurant chaque élément paysager « urbain ».

Cette composante occupe environ **20%** du territoire bellilois.

DANS CETTE COMPOSANTE

vous trouverez ...

- 1 Bourgs p.81
- 2 Villages p.82
- 3 Voiries et réseaux p.83
- 4 Habitats légers p.84
- 5 Zones de grands équipements publics industriels et commerciaux p.85
- 6 Equipements touristiques p.86

COMPOSANTE CONSTRUC- TIONS ET AMÉ- NAGEMENTS

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

BOURGS - 6%

Les bourgs sont des éléments marquants du paysage. Ils se distinguent de la manière suivante :

- **Deux bourgs-ports : Palais et Sauzon.** Ils se caractérisent par un centre-ville constitué de bâtisses imposantes très colorées, de 2 à 4 étages, bordant les quais, et de maisons pavillonnaires en périphérie. Les espaces privatifs sont limités, et les espaces publics constitués de rues relativement étroites et de petites places. Image iconique de Belle-île, Sauzon est constitué de deux entités : le port et le haut du bourg. Le port et ses quais sont des habitats d'origine. Le haut du bourg regroupe aujourd'hui en partie les services et l'extension pavillonnaire récente. L'importance paysagère du site tient aussi de l'opposition entre la rive Ouest, à la forme d'habitat typique, et la rive Est restée naturelle (landes). Le bourg de Palais se compose du vieux centre surplombé de l'imposante Citadelle Vauban, et par une périphérie à l'habitat plus récent regroupant des équipements commerciaux de petites et moyennes tailles à l'architecture plus moderne (hôpital, zones d'activités*).
- **Deux bourgs construits autour d'un centre ancien et d'une église: Locmaria et Bangor.** Leur organisation est parcellaire et perpendiculaire à la voie. En périphérie, il y a une extension d'habitats plus récents. Les constructions sont plus petites, moins colorées et les parcelles sont linéaires et profondes. Les espaces privatifs sont aménagés à l'arrière des maisons, dissimulés par les façades et hauts murs. A Locmaria, le tissu pavillonnaire est particulièrement lâche (dents creuses).

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

Années 70 - 80 :

Palais : apparition d'équipement commerciaux, de services et extension de la périphérie par des lotissements en absorbant les villages alentours (2-3 km) ;

Sauzon, Bangor, Locmaria : extension résidentielle et apparition d'équipements publics plus contenues ;

- **Fin des années 90 :** agrandissement de l'hôpital Yves Lanco.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

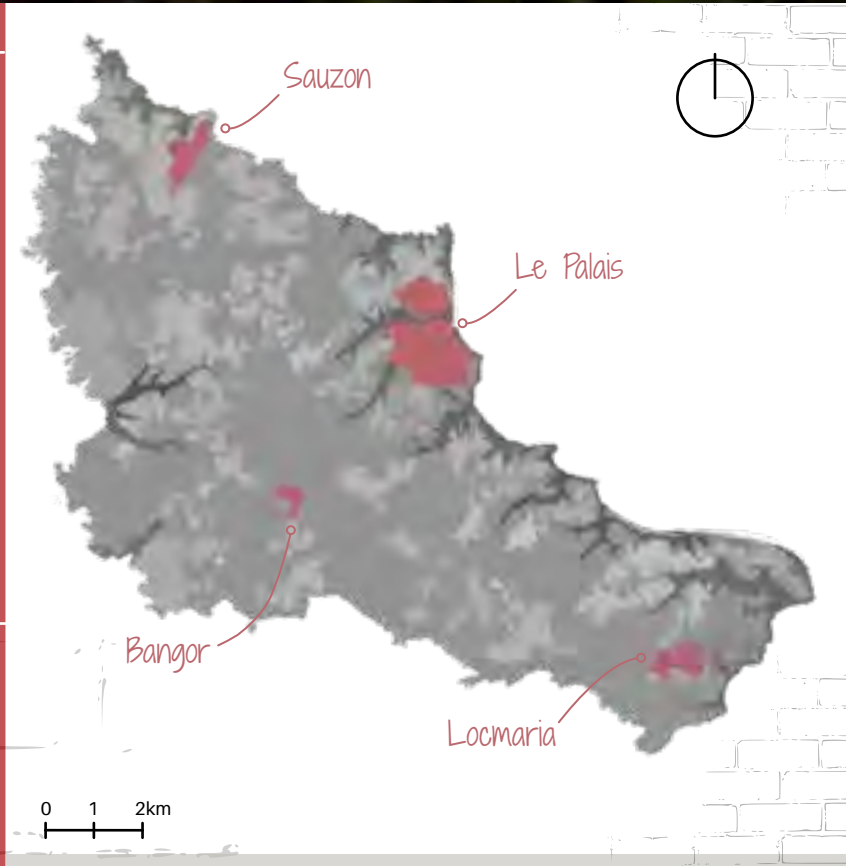
à venir

- Extension localisée des bourgs ;
- Densification par comblement des dents creuses ;
- Possible montée en hauteur des habitations du centre (Objectif « 0 artificialisation nette des sols d'ici 2050 » du gouvernement) ;
- Réaménagement des centres bourgs (Démarches « Petites villes de demain » et « Cœur de ville ») ;
- Développement de nouvelles formes d'habitats (Loi Grenelle, performance énergétique de l'habitat).

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Conserver une cohérence architecturale belloise d'ensemble ;
- 1 Envisager les nouvelles formes urbaines.

* Voir élément paysager « Zone de grands équipements publics industriels et commerciaux ».



Habitations au centre de Locmaria, rue des Acadiens

COMPOSANTE CONSTRUC- TIONS ET AMÉ- NAGEMENTS

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

VILLAGES - 8%

Les villages sont indissociables de la qualité paysagère de l'île.

Leur implantation est quasi régulière sur le territoire, y compris sur la côte sauvage. Ils ont historiquement évolué autour de corps de fermes. Les bâtiments d'exploitation agricole sont peu impactant visuellement du fait d'une architecture géométrique simple, basse et d'une accroche à une implantation bâtie plus ancienne.

Tous les villages sont au moins à 400m de la côte, et construits pratiquement en tête de tous les vallons et le long des voies. Parfois colorés ou sobres, ces éléments paysagers sont chaleureux et très marquants du paysage de l'île avec une typologie de construction quasi unique et homogène (maison individuelle belliloise et néo-belliloise). Un sentiment de cocon est matérialisé par les rues étroites et les habitations peu imposantes (longères ou pavillonnaires) prolongées par un jardin. Les maisons isolées (mitage) sont extrêmement rares (Deuborh, Kérel,...)

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 70 - 80** : rénovation des ruines et extension des villages autour des cœurs historiques (fermes) ; apparition d'habitat néo-bellilois pavillonnaire avec jardin, clôture et d'habitat mitoyen et individuel (opérations d'habitat d'ensemble).

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

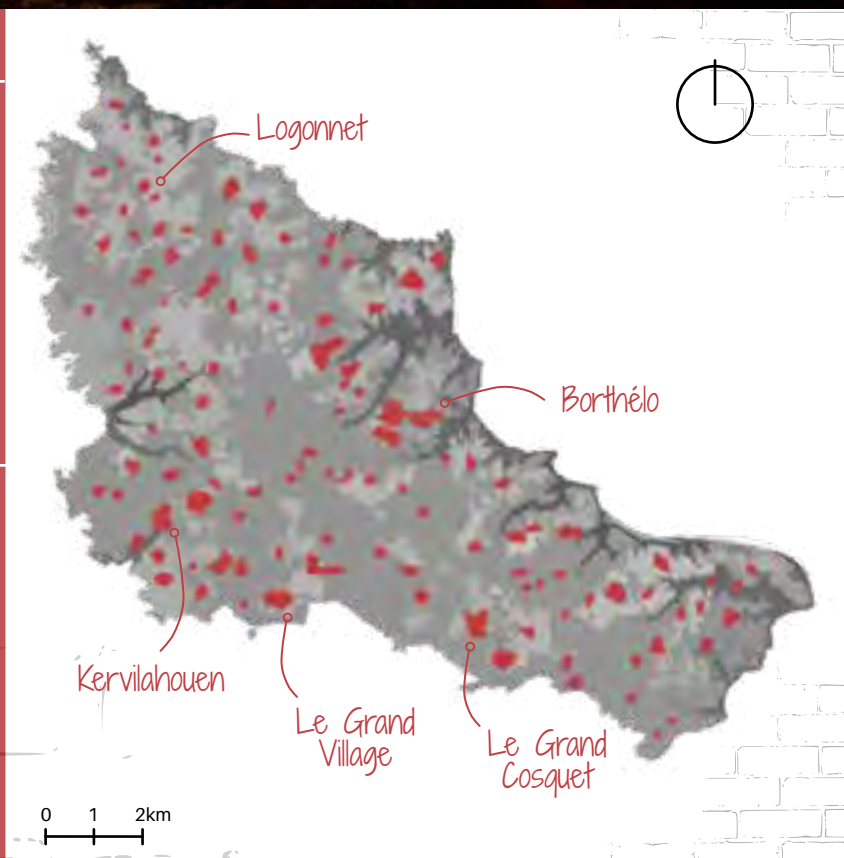
à venir

- Villages figés par les PLU (dents creuses inconstructibles). Seules quelques exceptions en extension de bourg (Kervilahouen, Grand Cosquet, Logonnet) ;
- Modification de la forme de l'habitat par réhabilitation, rénovation, extension des habitations (conformation à l'éco-construction, panneaux photovoltaïques sur les toitures, éolienne domestique).

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Conserver une cohérence architecturale belliloise d'ensemble tout en intégrant l'aspect énergétique* ;
- 2 Maximiser/veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existants et nouveaux tout en intégrant l'aspect énergétique.

* Voir les enjeux de l'élément paysager «Jardins et hautes haies».



Maisons belliloise de 1873 et néo-belliloise à Le Grand Village, Bangor

COMPOSANTE CONSTRUC- TIONS ET AMÉ- NAGEMENTS

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

VOIERIE ET RÉSEAUX - 3%

- Traversant toute l'île du Nord-Ouest au Sud-Est, la route départementale principale permet de découvrir les paysages intérieurs de l'île. Elle se caractérise par son exiguïté, et l'absence de ligne et de marquage au sol. C'est un élément structurant et particulièrement marquant du territoire.
- Les espaces de stationnement peuvent être également marquants dans le paysage, notamment dans les lieux à forte fréquentation de l'île. Ils ont un impact paysager fort dans les centres-bourg et sur le littoral.
- La signalétique et la publicité sont quasi-absentes sur l'île (réglementation relative au Site classé). Cependant, on notera la présence ponctuelle de préenseignes.
- La majeure partie des lignes électriques sont enfouies contrairement au littoral sud breton, mais il reste quelques lignes aériennes.
- De même, les antennes téléphoniques sont très peu représentées sur l'île. Néanmoins, leur présence impact particulièrement le paysage du fait de leur verticalité et hauteur importante par rapport aux autres éléments paysagers.

ÉVOLUCTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 60-70** : disparition et apparition de nouvelles routes/chemins plus larges et rectilignes ; création de parkings ;
- **Années 70** : avec le développement économique et touristique, installation de préenseignes dans le site classé ;
- **Années 90** : enfouissement progressif des lignes électriques.

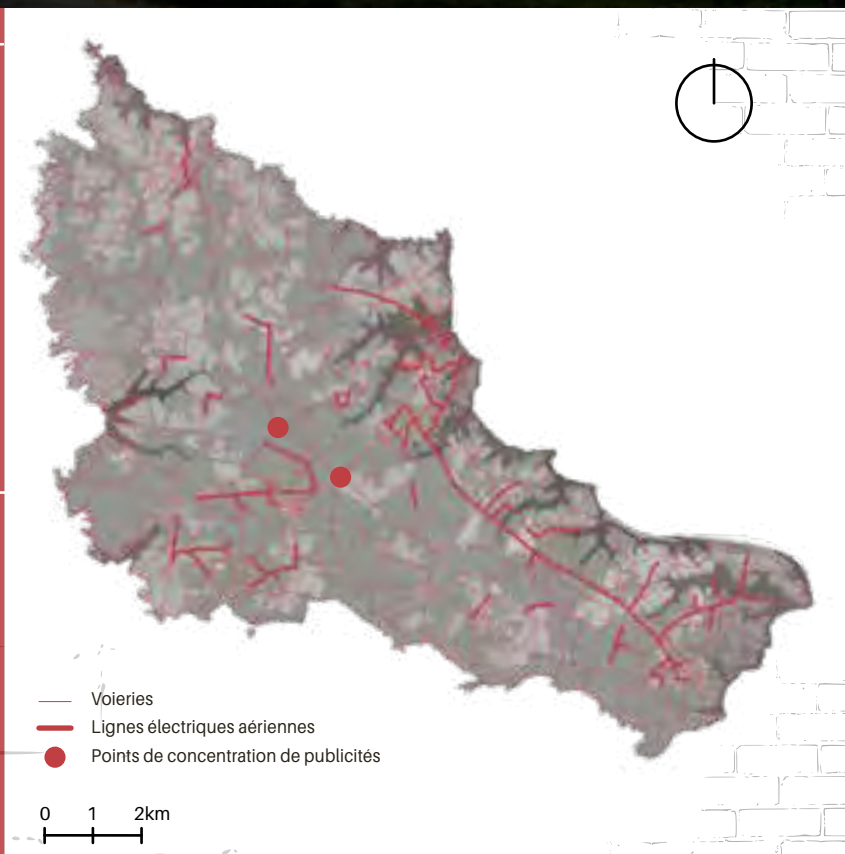
ÉVOLUCTIONS POTENTIELLES

à venir

- Mise en œuvre du schéma directeur vélo (jalonnement, goudronnage) ;
- Enfouissement total des lignes électriques ;
- Pas d'évolution notable du réseau routier (sauf goudronnages ponctuels) ;
- Implantation d'une antenne 5G actuellement à l'étude.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Limiter les nouvelles routes et marquages hors des zones urbaines ; Maximiser l'intégration paysagère des aires de stationnement ;
- 1 Limiter et intégrer paysagèrement les signalétiques et la publicité ;
- 2 Enfouir et favoriser l'utilisation des équipements existants pour le développement des réseaux (antennes téléphoniques ou 5G) ;
- 2 Limiter les nouveaux éclairages publics dans les bourgs ;
- 2 Mettre en conformité les éléments de préenseigne en Site classé.



Antenne 5G, Locmaria



Ligne électrique, Bourrich, Locmaria



Gare routière et parking, Les Glacis, Le Palais

COMPOSANTE CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

Situation actuelle :
élément paysager discret

Situation potentielle à venir :
rien à signaler

HABITATS LÉGERS - 1%

Les habitats légers (camping-caravaning, mobil-homes, roulottes) sont des éléments paysagers relativement discrets mais considérables en saison. Ils sont répartis de manière ponctuelle sur l'île. Souvent isolés, ils sont cachés par une végétation haute, arborée, et entourés de clôtures*.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Années 70 : apparition d'habitats légers.

ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

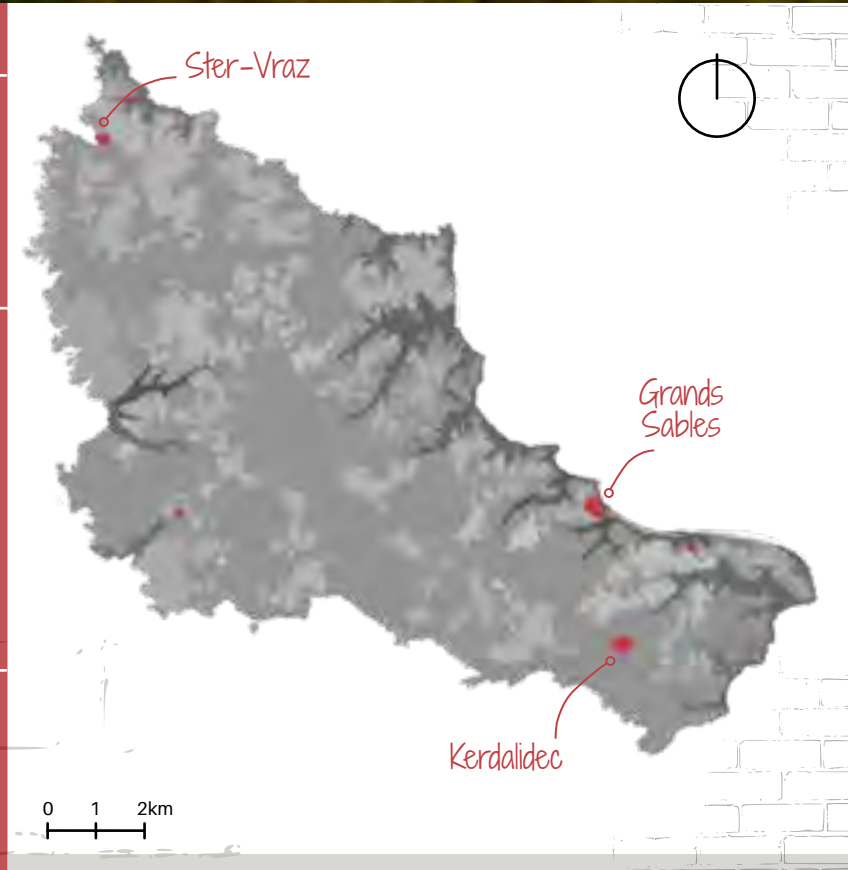
à venir

- Disparition d'habitats légers de loisirs au profit de résidences ;
- Extension et pérennité des habitats légers existants.

ENJEUX PAYSAGERS

- 3 Accompagner la disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles.

* Voir l'élément paysager «Parcelles et haies de conifères».



Mobil-home dans un terrain à camper à Parlevan, Le Palais

ZONES DE GRANDS ÉQUIPEMENTS PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX - 1%

COMPOSANTE CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS

Situation actuelle : élément paysager discret

Situation potentielle à venir : rien à signaler

Ces zones, qui ont accompagné la croissance du territoire depuis les années 70, sont constituées de bâtiments à visées industrielles, commerciales ou de services, et de ce fait ne répondent pas aux formes de l'habitats traditionnels bellilois. Néanmoins, ils peuvent avoir un niveau d'intégration paysagère variable (abattoir).

Certains équipements sont noyés dans la zone urbaine de Le Palais comme le Guerch, la zone commerciale de Casino (station-service, Bric'Home) et la zone d'activité de Bordilla. Cette dernière est située dans un vallon, limitant ainsi son impact visuel. La typologie des constructions, dont une partie est dégradée, n'est pas homogène. Le bâti s'organise le long de la voie. À l'inverse, la zone d'activité de Mérézelle se situe sur les hauteurs de Palais, au bord de la route depuis laquelle elle est également peu visible. Quant à celle des Semis à Sauzon, les matériaux utilisés pour le bâti et les plantations intègrent la zone dans l'environnement.

De même, la station d'épuration de Bruté et le centre d'enfouissement de Stang Huète sont cachés par des pins et haies.

Des barrages (Borfloc'h, Antoureau, Bordilla) existent également sur l'île de manière très ponctuelle et sont camouflés par les fonds de vallons. La zone commerciale de Kersablen (Super U) a un impact paysager plus conséquent car très visible de la route, de même pour la zone de l'aérodrome. Cette dernière est composée de plusieurs équipements dont une piste, une station d'épuration, un abattoir et prochainement un transformateur électrique.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- **Années 70-80** : agrandissement de la zone d'activité de Bordilla ; construction du Casino puis du Super U ; création d'un deuxième barrage (Antoureau) ; début exploitation du centre d'enfouissement de Stang Huète ;
- **Années 80-90** : goudronnage de la piste de l'aérodrome ; création d'un troisième barrage (Borfloch), de la station d'épuration de Bruté et de lagunages ;
- **Années 2000** : création de la zone d'activité des Semis et de Mérézelle ;
- **A venir** : construction Mérézelle 3.

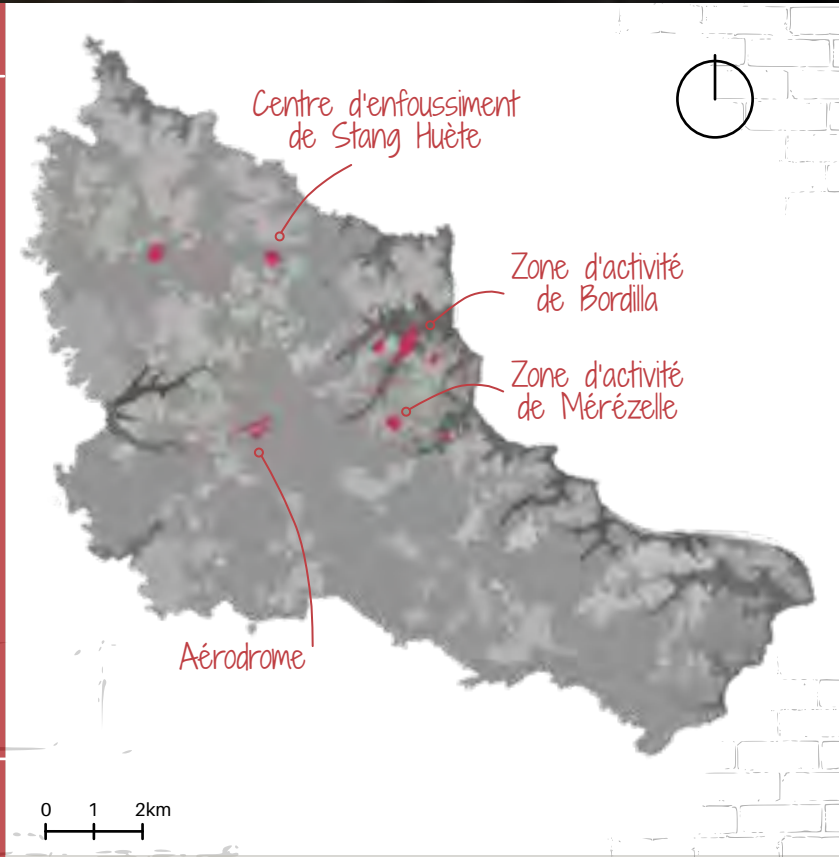
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Création de nouveaux équipements (transformateur électrique à l'aérodrome, panneaux photovoltaïques) ;
- Extension des zones.

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Maximiser/veiller à l'intégration paysagère des équipements existants et nouveaux tout en intégrant l'aspect énergétique (ombrière photovoltaïque sur les barrages).



Barrage d'Antoureau, Le Palais

COMPOSANTE CONSTRUC- TIONS ET AMÉ- NAGEMENTS

Situation actuelle :
élément paysager
discret

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES - 1%

En dehors des bourgs, les équipements touristiques sont des éléments paysagers discrets et très localisés. Les campings s'intègrent particulièrement bien dans le paysage, notamment ceux en fond de vallons, car ils sont entourés d'une végétation dense. De même, les gîtes ou résidences de location sont peu impactant visuellement et se fondent relativement bien dans le paysage urbain. En effet, ce sont souvent d'anciennes maisons d'habitation reconverties en hébergements touristiques. Ils répondent ainsi aux codes architecturaux de l'île et sont très colorés. Néanmoins, certains hôtels ou auberges constituent des constructions très imposantes sur le littoral (Le Grand Large, Castel Clara, Le Cardinal, Colonie SNCF de Saint Julien, VVF Club Intense, Base nautique des grands sables ...). Ces derniers sont particulièrement voyants, impactants et attirent le regard par leur architecture particulière, non cohérente à la forme de l'habitat bellillois.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Années 60-80 : apparition ou extension de campings, hôtels, et auberges ;
- 2012 : destruction de l'hôtel et restaurant de l'Apothicaierie.

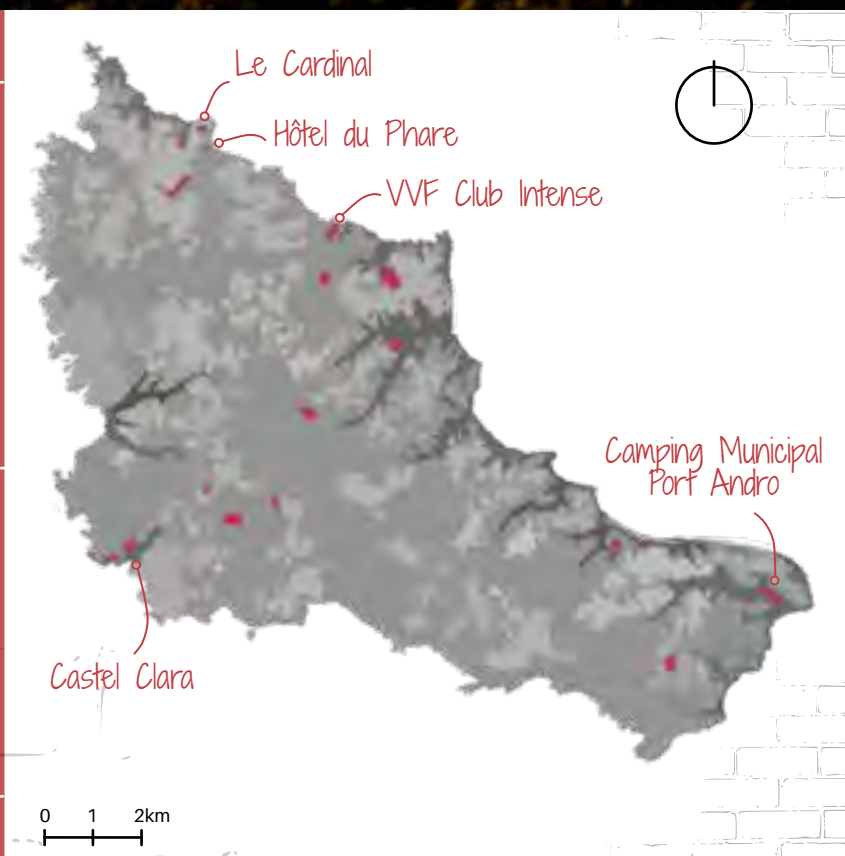
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Possibilité limitée de construction de nouveaux équipements touristiques (Loi littoral, PLU, Site Classé).

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Maximiser l'intégration paysagère des bâtiments existants.



Hôtel Le Cardinal, Sauzon

COMPOSANTE HORIZON

Du fait de son caractère insulaire, l'horizon de Belle-Île-en-Mer diffère de la côte « en-dedans » à la côte « en dehors ». Ces horizons apparaissent comme une limite marquante dans le paysage belliloise et se déplaçant toujours avec le spectateur. Une ligne figée et construite d'un côté, évoquant l'éloignement du continent et une certaine dépendance, une ligne mobile et abstraite de l'autre, évoquant la solitude et la sauvagerie de l'île. Cette dernière sera considérablement modifiée sous peu.

DANS CETTE COMPOSANTE vous trouverez ...

- ① Horizon terrestre p.88
- ② Horizon marin p.89



COMPOSANTE HORIZON

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

HORIZON TERRESTRE

L'horizon de la côte « en-dedans » est marqué par le continent, la presqu'île de Quiberon, et les îles de Groix, Houat et Hoedic. Ils constituent des éléments terrestres seulement visibles dans des conditions spécifiques (par beau temps par exemple). Cet horizon varie donc en fonction du temps. Le manque de perception du continent et des îles évoque un bout de campagne au milieu de la mer, parmi des paysages uniques et distingué du reste de la Bretagne. L'horizon terrestre est également ponctué d'équipements nautiques et de signalétiques (balises, zones de mouillage, etc.).

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Non significatives outre le développement des activités plaisancières et de loisirs.

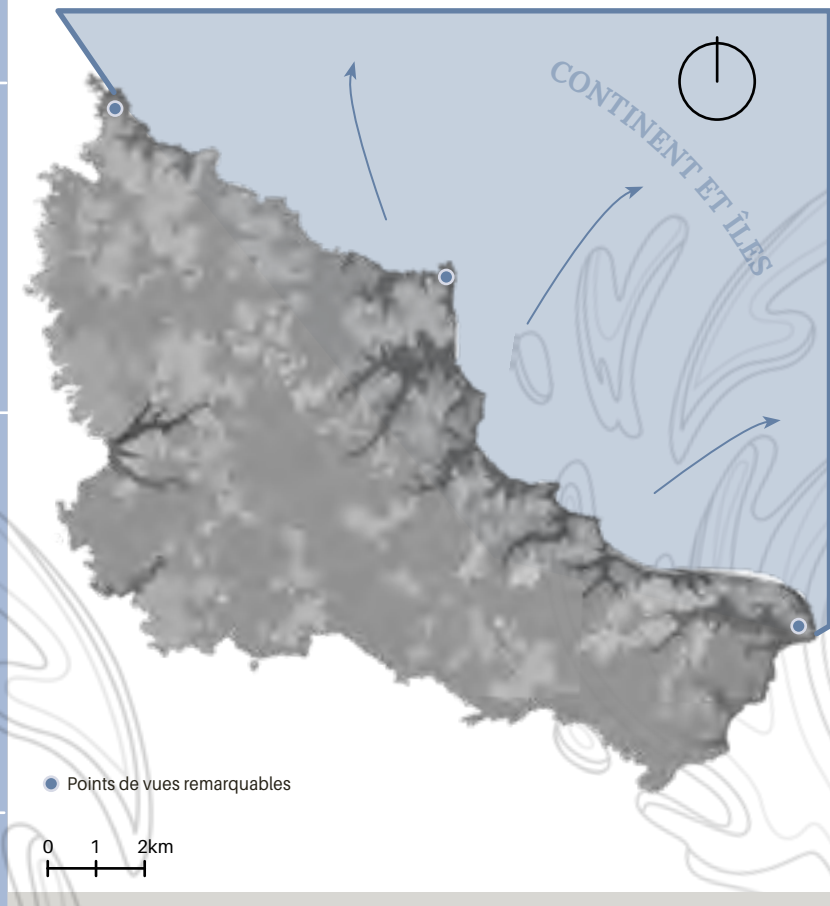
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- Augmentation des équipements en mer propres aux activités économiques et de loisirs, ainsi que des zones de mouillage écologique.

ENJEUX PAYSAGERS

- 2 Amoinsir l'impact paysager des installations anthropiques en mer (mouillage, zone conchylicole).



Mouillages au large de Port Blanc, Locmaria

COMPOSANTE HORIZON

Situation actuelle :
élément paysager
marquant

Situation potentielle
à venir :
rien à signaler

HORIZON MARIN

L'horizon de la côte « en dehors » est marqué par une étendue d'eau infinie semblant se confondre avec le ciel. Cette ligne imaginaire rappelle la position insulaire, d'île jamais soumises aux éléments. Elle est ponctuée au large de balises et du parc éolien du Croisic. Cet horizon sera amené à évoluer. Un projet d'une soixantaine d'éoliennes flottantes verra le jour à l'Ouest de l'île. La forte naturalité qu'invoque la « côte sauvage » sera alors nuancée. L'horizon sera ainsi structuré par des éléments imposants et verticaux. Ces derniers arrêteront le regard, de jour comme de nuit, d'autant plus que leur implantation concorde avec l'axe du coucher de soleil et de sites emblématiques de l'île. A long terme, ce parc éolien pourrait faire partie intégrante du paysage bellilois, et pourrait devenir l'un des marqueurs de son identité. Trois éoliennes devraient également être implantées entre Belle-île et Groix.

ÉVOLUTIONS PASSÉES

depuis les années 1970 - aujourd'hui

- Aucunes.

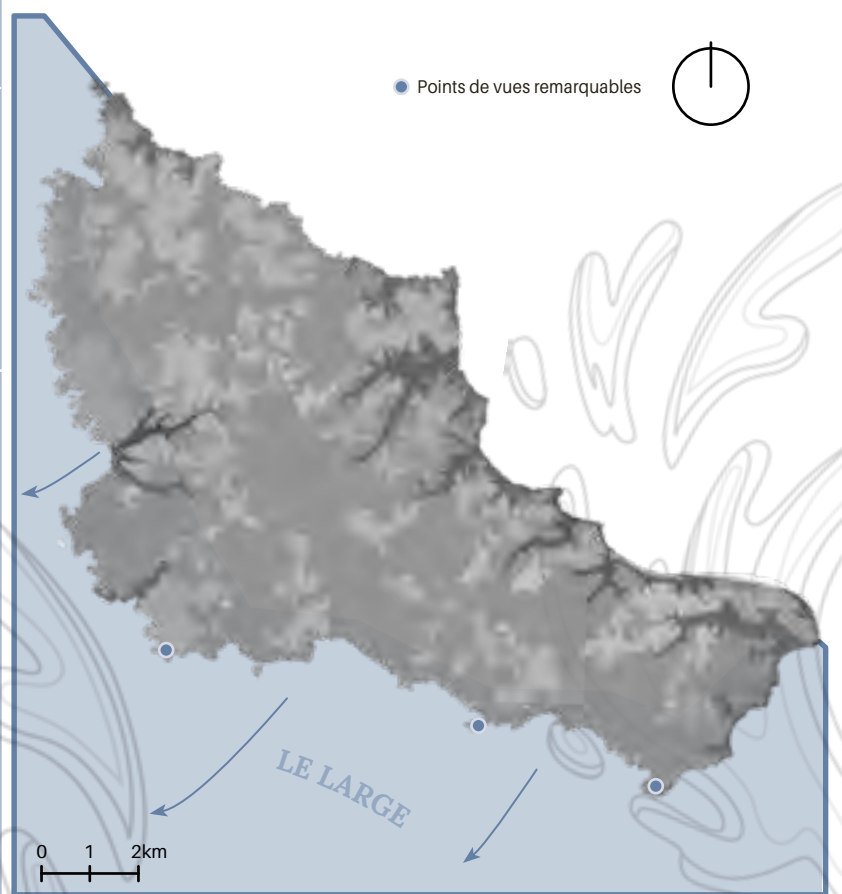
ÉVOLUTIONS POTENTIELLES

à venir

- 2022/2023 : projet pilote d'implantation de trois éoliennes flottantes entre Belle-île et l'île de Groix ;
- 2028/2029 : projet d'implantation d'un parc d'une soixantaine d'éoliennes flottantes.

ENJEUX PAYSAGERS

- 1 Amoindrir l'impact paysager des parcs éoliens en mer de jour comme de nuit.



2.2. Les enjeux paysagers : futurs éléments de focalisation d'un plan d'action

2.2.1. Qu'est-ce qu'un enjeu paysager ?

Les paysages évoluent en permanence et ces transformations concernent une variété d'éléments et de lieux différents. Lorsqu'ils affectent une richesse particulière, un élément important ou identitaire, ces évolutions sont à considérer comme des enjeux paysagers. Les grandes structures paysagères que sont les falaises, les versants des principaux reliefs, et certaines grandes structures végétales telles que les arbres, les prairies, les landes, mais également urbaines (constructions et aménagements divers) jouent un rôle majeur dans le paysage. Ces structures forment l'ossature du « *grand paysage* ».

Les enjeux paysagers sont également définis au regard des caractéristiques existantes du paysage considéré. Ils invitent à porter une attention particulière à ces aspects du paysage afin de faire des choix lors d'actions à venir. Ces choix se fondent autour des trois options suivantes (Cedelle, Q. et al., s.d.) :

1

Protéger ce paysage en préservant la caractéristique observée ou en stoppant et remédiant à l'évolution constatée ;

2

Aménager ce paysage en accentuant les dynamiques impliquées dans l'évolution du paysage constatée (par exemple : encourager l'urbanisation et en particulier la densifier) ou en favorisant l'émergence de nouvelles qualités du paysage ;

3

Gérer ce paysage en accompagnant l'évolution du paysage constaté (par exemple : planifier l'urbanisation ou guider la promotion de certaines qualités du paysage).

Ces choix peuvent faire l'objet d'une analyse prospective des paysages révélant différentes projections envisageables. La décision de s'engager vers l'une ou l'autre de ces projections dans le Plan de paysage appartient aux acteurs du territoire. Les enjeux sont des valeurs paysagères mises en jeu dans les projets de PLU. Selon les choix du projet, on peut les perdre ou non. Il est alors nécessaire de prioriser les enjeux par ordre d'importance, de 1 à 3, 1 étant le plus prioritaire. Ce classement est réalisé en fonction de l'impact visuel plus ou moins important imaginé selon les évolutions potentielles à venir identifiées au préalable. Cela permet de mettre en valeur les sujets sur lesquels il faudra focaliser l'énergie et fournir un travail plus important et efficace.

2.2.2. Les enjeux paysagers provisoires de Belle-Île

Les évolutions concernant chaque élément paysager sont importantes pour l'avenir du territoire. De nombreux enjeux paysagers ont donc été déterminés (Cf. 2.1.4. Dimension structurante) pour chaque élément paysager identifié. Les principaux enjeux paysagers thématiques sont synthétisés et justifiés ci-dessous.

2.2.2.1. La dimension immatérielle

Le patrimoine artistique et le paysage ressenti sont des éléments subjectifs du paysage, souvent oubliés. Cependant, l'aspect et l'ambiance que les paysages de l'île dégagent sont importants à considérer. Leur valorisation est un enjeu fort.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
2	<ul style="list-style-type: none"> » Valoriser le patrimoine artistique et ses secteurs historiques ; » Maintenir un paysage nocturne « sans » pollution lumineuse.

Tableau 3 : Enjeux de la dimension immatérielles et leur priorité.

2.2.2.2. La dimension patrimoniale

Le petit et le grand patrimoine constituent, par le nombre d'éléments bâtis isolés, une trame, même si elle est plus discrète et moins structurante.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
2	Valoriser les éléments patrimoniaux.

Tableau 4 : Enjeux de la dimension patrimoniale et leur priorité.

2.2.2.3. La dimension socle

Les reliefs structurent le paysage de l'île. Ils ne peuvent être modelés ou modifiés, cependant, il est nécessaire de les intégrer au sein de la réflexion de la stratégie d'aménagement du territoire. L'enjeu est donc fort.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
1	Veiller à l'intégration des contraintes topographiques et climatiques dans les choix de l'aménagement du territoire.

Tableau 5 : Enjeux de la dimension socle et leur priorité.

2.2.2.4. La dimension structurante

» La composante paysagère milieux « naturels »

Les espaces plus ou moins naturels sont structurants et caractérisent les paysages par leur importante présence végétale. Leur préservation et leur singularité constituent l'identité même de ces espaces. Ils ont une forte valeur paysagère sur le territoire. Leur qualité est donc un enjeu fort.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
1	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter les aménagements (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ; » Limiter l'impact paysager des aménagements (mono-fil) ; » Maintenir les vallons ouverts.
2	<ul style="list-style-type: none"> » Rouvrir ponctuellement certaines portions de vallons ; » Maintenir l'ouverture des milieux naturels à fort enjeu écologique et paysager (embroussaillage, banalisation végétaux invasifs).
3	<ul style="list-style-type: none"> » Restaurer localement les milieux naturels à fort enjeu écologique et paysager.

Tableau 6 : Enjeux de la composante milieux « naturels » et leur priorité.

» **La composante paysagère boisements plantés**

Les espaces boisés, donc fermés, sont très structurants et ont un fort impact paysager. Ils cadrent la vue, c'est pourquoi leur entretien, leur maintien ou leur suppression constitue des enjeux forts.

PRIORITÉ PROVISoire	ENJEUX PROVISoires
1	<p>» Considérer la place du boisement par rapport à son atteinte à d'autres éléments paysagers et leurs enjeux.</p> <p><i>Par exemple : maintenir les boisements pour masquer l'urbanisation à Kervilahouen ; supprimer les boisements qui masquent le phare de Kerdonis.</i></p>
2	<p>» Garantir la pérennité des bois historiques ;</p> <p>» Réaffirmer l'identité végétale des jardins, en cohérence avec la forme identitaire de l'habitat et les PLUs.</p>

Tableau 7 : Enjeux de la composante boisements plantés et leur priorité.

» **La composante paysagère agricole**

Les espaces ouverts, gérés par l'agriculture, sont également structurants et à ce titre leur maintien et leur qualité est un enjeu fort.

PRIORITÉ PROVISoire	ENJEUX PROVISoires
1	<p>» Maintenir le quart prairial ;</p> <p>» Éviter l'apparition de nouvelles friches.</p>
2	<p>» Favoriser la remise en exploitation des friches ;</p> <p>» Veiller à la compatibilité des nouvelles activités avec le maintien des prairies ;</p> <p>» Veiller à l'intégration paysagère des infrastructures maraîchères, viticoles et arboricoles.</p>

Tableau 8 : Enjeux de la composante agricole et leur priorité.

» **La composante paysagère constructions et aménagements**

Les villages, les structures bâties en tant qu'ensemble cohérent, forment une trame dans le paysage. Leur identité, leur lisibilité est une valeur paysagère. C'est pourquoi le développement de nouvelles constructions, des équipements touristiques et des autres grands équipements est un enjeu important.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
1	<ul style="list-style-type: none"> » Conserver la cohérence architecturale bel-liloise d'ensemble tout en intégrant l'aspect énergétique ; » Envisager les nouvelles formes d'habitats dans les bourgs (Cf. 2.1.5. Objectif « Zéro artificialisation nette ») ; » Limiter les nouvelles routes et marquages au sol ; » Limiter et intégrer paysagèrement les signalétiques et la publicité.
2	<ul style="list-style-type: none"> » Enfouir (lignes électriques) et favoriser l'utilisation des équipements existants pour le développement des réseaux (antennes 5G); » Limiter les nouveaux éclairages publics dans les bourgs ; » Veiller à l'intégration paysagère des grands équipements et bâtiments (touristiques, agricoles, etc.).
3	<ul style="list-style-type: none"> » Accompagner la disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles.

Tableau 9 : Enjeux de la composante constructions et aménagements, et leur priorité.

» La composante paysagère horizon

L'horizon est une valeur paysagère relativement importante, notamment l'étendue infinie de l'horizon marin quasi dépourvu, pour le moment, d'aménagements anthropiques. À ce titre, amoindrir l'impact paysager des installations en mer est un enjeu fort.

PRIORITÉ PROVISOIRE	ENJEUX PROVISOIRES
1	» Amoindrir l'impact paysager des parcs éoliens en mer de jour comme de nuit.
2	» Amoindrir l'impact paysager des installations anthropiques en mer (mouillage, zone conchylicole)

Tableau 10 : Enjeux de la composante horizon et leur priorité.

2.3. Les perceptions et l'image du territoire

2.3.1. La phase de concertation

2.3.1.1. Le comité de pilotage

Les COPIL sont des temps de présentation de l'avancement de la démarche d'élaboration du Plan de paysage. Ils permettent également des échanges entre les communes et acteurs associés sur les problématiques de l'île, ses richesses et sur les projets déjà conduits sur le territoire dans l'objectif d'élaborer un diagnostic commun. Le COPIL a donc un rôle central dans la réalisation et la validation des différentes étapes du Plan de paysage. Le premier COPIL a été réuni le 2 juin 2022. Il était composé des différents partenaires de l'aménagement du territoire et de la gestion, la protection ou l'aménagement des paysages (tableau 11).

Cette réunion avait pour objectif de rappeler la démarche du Plan de paysage, de présenter la méthodologie retenue pour la construction du document, ainsi que le diagnostic paysager effectué. Le COPIL a également permis de valider les éléments paysagers considérés comme marquants pour le paysage de l'île, les axes de travaux prioritaires (enjeux paysagers) et la suite de la démarche (consultation auprès du grand public et des partenaires).

NOM	FONCTION	STRUCTURE
Baptiste ROLLAND	Sous-préfet	Préfecture de Lorient
Emmanuel MICHALOWSKI	Inspecteur des sites	DREAL Bretagne
Nathalie MORVAN	Déléguée territoriale Morbihan sud-ouest	DDTM du Morbihan
Jérôme LE BRETON	Chargé de mission pôle patrimoine	Conservatoire du littoral - Délégation Bretagne
Annaïck HUCHET	Présidente	Communauté de Communes de Belle-Île
Ronan JUHEL	Maire	Mairie de Sauzon
Thibault GROLLEMUND	Maire	Mairie de Le Palais
Dominique ROUSSELOT	Maire	Mairie de Locmaria
Noémie SOULIER	Conseillère communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Francis VILLADIER	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Stéphane SAMZUM	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Ronan BARRE	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Yves BRIEN	Botaniste	-

Tableau 11 : Liste des personnes présentes lors du premier COPIL.

La présentation des composantes, des éléments paysagers, et de leurs enjeux a suscité de nombreux échanges (compte rendu en annexe 2) :

» **Les milieux «naturels».** Les enjeux relatifs à cette composante n'ont pas soulevé de remarque particulière. Cependant, la question de l'embroussalement progressif de ces milieux est évoquée. D'une part, l'embroussalement des milieux autrefois exploités (coteaux, vallons) est constaté, or, « *maintenir ces milieux ouverts aujourd'hui est très interventionniste et revient à entretenir artificiellement le paysage - qui tend naturellement à se fermer - cela revient à empêcher l'évolution naturelle du paysage et la forêt de s'installer* ». D'autre part, « *l'île est actuellement à son optimum en termes d'enjeu «flore remarquable»* ».

» **Les boisements plantés.** Les échanges ont ici soulevé des disparités de ressentis par rapport à la présence des arbres notamment en termes d'esthétique : les arbres littoraux participent à la diversité et à l'intérêt des paysages, ils marquent une différence intéressante entre les côtes « en dehors » et « en dedans ». Il n'y avait à l'époque pas d'arbres dans les villages, mais aujourd'hui ils permettent de masquer l'urbanisation et jouent un rôle important dans la découverte progressive du territoire (« *effet de surprise* »). De plus, l'intérêt écologique de ces arbres est évoqué : « *ils attirent les oiseaux* ».

Il est affirmé qu'une politique trop interventionniste risquerait de banaliser et uniformiser le paysage de l'île. Les coupes potentielles (Kerdonis) doivent donc être associées à une vraie gestion pour éviter une colonisation par la friche ou les espèces invasives.

» **L'agriculture.** L'affirmation lors de la présentation selon laquelle la surface de friche est relativement stable a été contestée : la friche aurait beaucoup augmenté lors du XXe siècle. Notamment, sur l'analyse des photos anciennes, les parcelles qualifiées de friches pourraient être de la lande exploitée à l'époque.

» **Les constructions et aménagements.** La question de la forme de l'habitat a suscité de vives discussions notamment si l'unité urbanistique était une qualité paysagère ou non sur l'île. Selon les interlocuteurs, elle est considérée comme très identitaire. Cependant, cette forme évoluant avec notre façon de vivre, nous ne pourrions aller contre certaines modifications. Pour d'autres, il est intéressant d'avoir une certaine diversité de forme de l'habitat par rapport à des lotissements totalement uniformes.

La mention de la ZAN interroge : « *la priorité de réflexion est-elle paysagère ou sociale ?* ».

Le camping-caravaning fait également l'objet d'échanges. Il peut être considéré comme identitaire sur l'île, et au-delà de son caractère illégal, il est également révélateur d'une mixité sociale nécessaire. Il permet aussi l'entretien des vallons. Si certains sites posent problème, car paysagèrement très visibles, les communes devraient intervenir sur tous les sites, mais elles manquent de temps et de moyens humains.

Par ailleurs, l'inspecteur des sites explique également un transfert de compétence de police de la publicité aux communes et EPCI au 1er janvier 2024.

» **L'horizon.** D'actualité, un échange sur les éoliennes a permis d'affirmer, par Monsieur le sous-Préfet de Lorient, que les élus bellilois ont été entendus et certaines de leurs demandes prises en compte (décalage de la zone d'implantation vers l'ouest, travail sur la signalisation de nuit, etc.). Il évoque également qu'il est important que les élus restent mobilisés sur la question de l'intégration paysagère, notamment via l'association des îles du Ponant ayant un poids politique important. Le territoire travaille en parallèle sur la feuille de route 2030 relative à la transition énergétique.

Des remarques d'ordre général ont été soulevées, notamment l'importance de reconnaître « *l'exception insulaire* » et de « *garder une île vivante à l'année* ». Le sous-Préfet averti notamment : « *En parlant de « maintien », attention à ne pas tomber dans le « jardin japonais », il faut un juste milieu entre maintien et évolution, d'où l'importance de consulter la population, de consulter plusieurs générations qui n'ont pas les mêmes références en termes de paysage* ». La DDTM propose d'ailleurs de mobiliser un de leurs paysagistes-conseil afin de donner un avis sur la méthodologie et le diagnostic proposé.

À la suite de ce comité, quelques modifications ont été prises en compte notamment en termes d'enjeux paysagers. Des échanges dynamiques et l'intérêt porté par les différents partenaires ont ainsi permis de recueillir quelques avis et informations complémentaires.

2.3.1.2. Le regard des structures partenaires

Deux premiers entretiens semi-directifs ont été appliqués en suivant une grille d'entretien réalisée au préalable (annexe 3). Ils ont été réalisés auprès de la DREAL et du Pays d'Auray. Ils consistaient à obtenir les regards, extérieurs d'un territoire étudié, d'un inspecteur des sites¹, Monsieur MICHALOWSKI (accompagné de Madame JAILLAIS, chargée de mission Réserves Naturelles et Paysage à la DREAL), et du chef de projet SCoT du Pays d'Auray, Monsieur BATISSE. La DDTM et l'AFB ont également été contactés, cependant, les contraintes induites par la durée du stage ne permettaient pas de les relancer au cours de cette période.

Une synthèse brute de chaque entretien a été réalisée afin de croiser les regards de différentes structures et professions (Cf. 2.4.1.5. Les regards croisés). Aucun jugement n'est porté sur ces échanges. Ils ont été réalisés avec un regard neutre et sont parfois anonymisés pour des raisons de confidentialité. Ces synthèses ont été validées par les interlocuteurs en question.

¹ L'inspecteur des sites joue un rôle de contrôle et de sanction d'instruction de dossier d'autorisation. Il est le garant du respect des réglementations de la protection de l'environnement.

DREAL

Madame JAILLAIS - Monsieur MICHALOWSKI

Madame JAILLAIS témoigne avoir une approche macro du paysage, une approche davantage méthodologique et d'organisation. Elle n'est jamais venue sur Belle-Île contrairement à Monsieur MICHALOWSKI ayant une approche réglementaire nécessitant des déplacements professionnels sur l'île. Tous deux sont très sensibles au paysage.

Les paysages de l'île évoquent, pour Madame JAILLAIS, un condensé de plusieurs paysages de Bretagne et mythiques ; pour Monsieur MICHALOWSKI, une côte emblématique, grandiose, à la forte présence maritime, ainsi que des ambiances différentes induites par la diversité des paysages. L'île est qualifiée d'agricole et de boisée. Le relief est considéré comme important pour Madame JAILLAIS : « *il y a un côté surréaliste* ». L'aspect sauvage et la forme de l'habitat de l'île sont mentionnés du côté de Monsieur MICHALOWSKI. Ce dernier affectionne les espaces littoraux même si la pointe des Poulains et celle de Port-Coton sont des lieux de l'île. Donnant est également cité pour sa diversité de milieux, l'approche qui offre le temps de la découverte et son ambiance particulière et « *intime* », ainsi que le Port de Palais et la ria de Sauzon. A l'inverse, le bâtiment de la colonie SNCF à Taillefer est mentionné comme marquant, un point négatif dans le paysage à l'approche de l'île. Le camping-caravaning quelque fois marquant, notamment à Ster-Vraz, sont soulevés comme étant des éléments dérangeant dans le paysage.

De manière générale, la qualification des éléments paysagers (discret, considérable, marquant) a été approuvée à l'exception des dunes, considérées comme plutôt « *marquantes* », car elles sont relativement imposantes « *une fois qu'on y est* », et du maraîchage plutôt « *considérable* » dans le sens où les infrastructures marquent le paysage et « *on voit des serres de la mer* ». Il préconise ainsi d'être vigilant et d'anticiper le devenir de l'agriculture et l'accompagnement de son développement. De même, il propose de qualifier les grands équipements de « *considérables* », car ils marquent de manière forte le territoire même si cela peut-être ponctuel.

De plus, selon lui, les résineux présents sur l'île constituent d'une certaine manière l'identité littorale bretonne. Alors que certaines parcelles sont « *moches* » quand elles tombent en « *ruines* », certaines représentent des lieux d'attachement. Certains résineux masquant les terrains où se pratiquait ou se pratique le camping-caravaning ne sont pas forcément tous pertinents à conserver, de même que certaines parcelles dans des espaces plus naturels où il serait plus judicieux de favoriser la lande : « *c'est idiot de laisser des parcelles en mauvais état alors que ça pourrait être ouvert* ». A contrario, dans les secteurs urbanisés, leur présence ne choque pas, elle atténue la perception des zones urbaines. L'état de ces boisements est donc important dans la perception. Il faut donc « *agir par secteur* » et « *faire prendre conscience aux gens en montrant comment valoriser le potentiel forestier de l'île* ».

Les prairies sont également importantes pour lui. La question des friches a par la suite été évoquée. Qualifiées d'un milieu comme un autre, les friches sont marquantes, elles font partie de l'évolution et de l'histoire du paysage du territoire. Une question est alors soulevée : « *faut-il laisser évoluer naturellement*

les friches ou les remettre en exploitation ? ». La problématique des incendies est aussi à prendre en compte. Le sujet de la vigne soulève également une inconnue :

« on ne sait pas vers quoi on va [...] si on met 400 hectares, est-ce qu'on accepte toujours ? ».

Par ailleurs, l'homogénéité architecturale belliloise est importante pour lui. Cependant, la question des hautes haies et jardins est soulevée. Aucun avis n'a été émis concernant leur aspect masquant, mais il faut faire un choix d'essences et travailler sur les clôtures. Il « faut sensibiliser sur le regard intérieur et le regard extérieur des jardins pour éviter les cas critiques » et se poser la question des « déchets verts [...] éviter les essences qui poussent très vite et qui demandent beaucoup d'entretien ». Néanmoins, il y a aussi la question « d'être chez soi ».

Monsieur MICHALOWSKI, est particulièrement sensible à la publicité. L'emplacement stratégique de la publicité au rond-point des 4 chemins est « choquant », « perturbant » et « pas beau », car l'espace est complètement ouvert et il concentre beaucoup de dispositifs. Il indique qu'avec ou sans Règlement Local de Publicité, la compétence « publicité » relèvera bientôt des collectivités locales. La réglementation nationale est satisfaisante si on la fait appliquer en enlevant tout ce qui est interdit. Pour apporter plus de qualité dans la signalétique, il est fait référence aux dispositifs relevant de la signalétique d'information locale² qui est à coordonner par les collectivités.

2 La Signalisation d'Informations Locales n'est pas un dispositif publicitaire. Elle a pour objectif d'informer l'utilisateur de la route, qu'il soit motorisé ou non, des services, activités commerciales, équipements, lieux touristiques, etc. d'intérêt local. Cette signalisation pourra se substituer à la pré-enseigne illicite que l'on peut voir proliférer par endroits et qui a comme conséquence, outre des problèmes liés à la sécurité des usagers en déplacement, un enlaidissement des paysages et une dégradation du cadre de vie. Direction Départementale des Territoires Mission Appui Territorial et Transition Énergétique (2018).

Concernant le sujet des énergies, les panneaux photovoltaïques sur les toitures ne sont pas choquants. Il serait intéressant d'en installer sur les bâtiments agricoles.

La montée en hauteur des bourgs a également été abordée : « on perdrait la forme historique des bourgs » et des caractéristiques urbaines.

De la même manière, le sujet de l'horizon a été abordé. Il est particulièrement sensible à l'horizon, c'est « quelque chose de sensible d'être au milieu de rien ou au contraire d'avoir des repères ». Voir le continent avec les parties urbanisées de Quiberon donne des repères, et des échelles, pas toujours heureuses. Les perceptions ne sont pas les mêmes quand on est face à la mer ou face au continent. En tant qu'inspecteur des sites à la DREAL, il n'a pu donner son avis sur le projet éolien.

Monsieur MICHALOWSKI craint, pour les paysages de Belle-Île, mais aussi pour l'ensemble du littoral, l'extension de l'urbanisation qui pourrait faire perdre l'identité architecturale de l'île, ainsi que les changements associés au changement climatique (couverture végétale changeante) et la réussite ou non du maintien de l'agriculture.

Il tient à sauvegarder en priorité la forme de l'habitat et les espaces naturels grandioses et emblématiques.

PAYS D'AURAY

Monsieur BATISSE

Monsieur BATISSE témoigne avoir d'abord eu une relation professionnelle puis intime avec le paysage de Belle-Île. Il s'y rend environ quatre fois par an, le plus souvent dans le centre bourg des quatre communes. Ainsi, il n'a pas encore connaissance de l'intégralité du territoire. Très sensible au paysage, il le définit comme étant essentiel, une ressource, une part identitaire d'un territoire.

Pour lui les paysages de l'île évoquent une diversité « folle », entre les ports et leurs feux, les quais, la Citadelle, parfois des « verrues urbaines », les spécificités du bâti, et le rivage.

Les paysages bellilois de l'intérieur sont également inattendus : « On ne s'attend pas forcément à des paysages agricoles, je ne connaissais pas, et l'intérieur de l'île ne reflète pas mes a priori. J'ai découvert un paysage agricole qui s'avère typique, une résultante directe de la vie à Belle-Île, loin du cliché de la lande à perte de vue, battue par les vents. En réalité les dimensions de l'île sont impressionnantes, et on ne voit pas la mer de l'intérieur de l'île ». Monsieur BATISSE qualifie aussi les paysages Bellilois de grandioses. « J'ai vite perçu que les paysages agricoles bellilois sont particulièrement importants et fondent une partie de l'identité paysagère de ce territoire insulaire ».

Si l'agriculture disparaît, « ce sera peut-être le révélateur de la disparition de l'île telle qu'elle fut [...] À Belle-Île, avant il y avait des « habitants », maintenant il y a aussi beaucoup gens de passage ». « Or le Paysage résulte en partie de ce dont ces habitants avaient simplement besoin pour vivre. Comment les besoins d'une population de passage feront-ils évoluer le Paysage ? ». Il relève d'ailleurs qu'il est nécessaire de se donner les moyens de penser l'agriculture de demain.

Au même titre que le paysage agricole, il qualifie d'identitaire le bâti traditionnel mitoyen, bas, en longère, et il interroge sur la banalisation des formes urbaines par les nouvelles constructions des 50 dernières années, « comme partout en France ». Tout aussi identitaires, l'ambiance des quais de Palais et la non-urbanisation du littoral, notamment dans les lieux remarquables. Il affectionne d'ailleurs particulièrement le secteur de Port-Coton - Goulphar, tout autant que les ports de Palais et de Sauzon, ou les maisons qui descendent progressivement vers la mer à Locmaria.

À l'inverse, le fond du port de Palais soulève des questions de requalification, et par exemple le Super U et le Casino posent des questions d'intégration paysagère. De même, certains lotissements tendent à banaliser les paysages bâtis.

De manière générale, Monsieur BATISSE partage la qualification des éléments paysagers, à l'exception des boisements de fonds de vallons, car « ils me sautent moins aux yeux ». Il propose de les requalifier en « considérable ». De même concernant les dunes, qu'il ne perçoit pas comme « discrètes », car selon lui elles « me sautent davantage aux yeux ». Il suggère également de requalifier les haies hautes et jardins en tant qu'éléments « marquants », et non pas « considérables ».

Il partage le point de vue selon lequel les landes, falaises et pelouses sont des marqueurs du paysage de l'île.

Selon lui aussi, les résineux ont un impact sur le paysage, cependant il soulève qu'il serait pertinent de distinguer les pins maritimes du cyprès de Lambert, qui n'ont pas la même résistance. Il s'interroge : « une renaturation des pinèdes, ou la « désanthropisation » de certains de ces secteurs serait peut-être intéressante, mais faut-il aller jusqu'à éradiquer le pin ou le cyprès de Lambert ? Ne sont-ils entrés dans l'identité paysagère belliloise ? [...] C'est très subjectif, comme toujours lorsque l'on parle de paysage... ».

De même les grandes surfaces de prairies sont importantes, mais quid des friches et de leur valeur biologique ? « Je crois qu'il a été question de différencier des friches à remettre en exploitation et des friches à maintenir en fonction de leur valeur biologique. Une autre manière de façonner consciemment le paysage de demain ? »

Monsieur BATISSE mentionne aussi la problématique autour des serres et de la loi Littoral : « les communes sont confrontées à de nombreuses contraintes légales qui visent la préservation du Paysage. Par exemple, comme on peut voir des serres de la mer, certaines exploitations sont entravées faute de pouvoir installer des serres dans les espaces proches du rivage. La question du paysage

est partout ! »

Par ailleurs, l'homogénéité architecturale belliloise est importante pour lui. Néanmoins, il affirme que ça serait « idiot » d'être contre les particularités architecturales nouvelles, qui peuvent également être une source d'attractivité : « si on veut que l'authenticité nourrisse l'attractivité du territoire, il faudrait identifier les sites où l'on ne veut pas prendre de risque avec de nouvelles formes architecturales, et par ailleurs ceux où c'est possible. Les PLU font sans doute déjà cette distinction ».

La végétation qui clôt les maisons peut contrecarrer l'identité paysagère belliloise. A minima Monsieur BATISSE propose de favoriser les essences locales.

Il pointe également l'intérêt d'harmoniser les panneaux publicitaires en travaillant sur les enseignes et pré-enseignes. « Cela permet d'établir une typologie d'implantation et une charte graphique harmonisées à l'échelle de l'île, et d'optimiser la visibilité de ces affichages en réduisant l'atteinte à la qualité paysagère ».

Quant à l'intégration paysagère des panneaux photovoltaïques, « c'est évidemment un enjeu paysager, mais peut-on se payer le luxe de les refuser intégralement ? ». « Peut-être faut-il juste identifier les secteurs où leur usage porte une atteinte trop importante au paysage, et laisser les autres secteurs s'en équiper ? [...] Qu'en est-il des solutions techniques d'ailleurs ? N'existerait-il pas des toitures recouvertes de « d'ardoises » photovoltaïques ? »

Les enjeux paysagers sont aussi à relier à un sujet particulièrement complexe, l'objectif de « zéro artificialisation nette ». Il affirme : « il faudra peut-être réfléchir au retour vers un habitat type longère ? Après tout l'habitat bellilois traditionnel constitue des noyaux très denses ? Les travaux sur le ZAN sont forcément

liés à ceux qui portent sur les paysages ». « Il pourrait s'agir de s'inspirer des noyaux bâtis traditionnels pour faire émerger de petits habitats collectifs cohérents avec la forme de l'habitat traditionnel », ce qui permet aussi de « lutter contre la banalisation architecturale ». « Cela revient à faire de « l'immeuble couché », ou du « collectif horizontal », en travaillant sur les maisons traditionnelles mitoyennes. Peut-être une manière d'éviter de faire la ville à la campagne ? ».

De la même façon, la thématique de l'horizon a été abordée. Monsieur BATISSE est en effet très attaché à l'horizon. À ce sujet il mentionne qu'il sera difficile d'agir sur le futur parc éolien au large de l'île. *« L'acceptation sociale du projet sera sans doute différente selon les générations ». « Face à l'Atlantique les bellilois faisaient partie de ceux qui contemplent l'infini, et les éoliennes vont rompre cet infini. D'une certaine manière on vole l'infini aux bellilois, on prive une population de la contemplation de l'infini », « N'est-ce pas là l'ultime atteinte à l'identité paysagère ? ».*

Pour Monsieur BATISSE le Plan de paysage est une très bonne manière de se saisir des enjeux paysagers, une démarche sur laquelle le SCoT ne manquera pas de venir s'appuyer lors de sa révision à venir.

S'il devait choisir, il est important pour lui de sauvegarder en priorité la diversité des paysages bellilois, les prairies, et bien sûr le secteur de Port-Coton !

2.3.1.3. Le regard des associations

Trois entretiens ont également été réalisés auprès d'associations présentes sur le territoire : le CPIE ; Monsieur JONVEAUX, vice-président de la Société historique de Belle-Île ; et enfin, Monsieur GENTON, président de l'UBED. L'objectif de la démarche auprès d'associations était d'obtenir des avis et critiques fondées et argumentées d'acteurs engagés sur le territoire.

CPIE

L'association du CPIE travaille principalement sur les thématiques de l'agriculture, de l'alimentation, de la biodiversité et de la gestion des flux (eau, déchets, énergie). Le paysage est ainsi sous-jacent à tout. L'ensemble du CPIE est particulièrement sensible au paysage. Des interventions pédagogiques sont parfois réalisées sur la lecture synchrone et diachrone des paysages de l'île, ainsi que des projets tels que ceux portés sur le vallon de Métairie à Locmaria et du Stang Per à Bangor. Sur l'île, il est difficile d'intégrer tous les usages (énergie, production, alimentation, etc.), mais *« qu'est-ce que serait le paysage de Belle-Île sans occupation de l'Homme ? »*.

À cet effet, pour le CPIE les paysages de l'île évoquent la beauté, la nature, l'agriculture, la minéralité, le mouvement (bouge avec le vent et en constante évolution), la richesse et la diversité. Ce qui est important dans ces paysages, c'est entre autres la diversité des chemins et des paysages. En effet, il y a une rupture nette avec le paysage littoral, *« parfois on ne sait pas qu'on est sur une île. Il y a un fort marqueur rural et campagnard »*. Les criques turquoises sont qualifiées de *« phénoménales »*. Ne pas avoir de continuum entre les villages est important. Les fortifications doivent également être préservées, car *« c'est l'histoire de l'île »*. Des secteurs sont particulièrement affectionnés tels que Donnant pour ses falaises, dunes, ruptures, ainsi que le secteur de l'aérodrome au Grand Phare et le complexe Baluden-Herlin. À

l'inverse, certains éléments du paysage sont nommés comme dérangent et leur disparition pourrait être souhaitée : les voitures, les grues et la colonie SNCF. L'absence de proximité (énergie, alimentation) est également irritante *« ça choque que ce soit aussi sauvage et si biologique [...] il faut essayer des choses »*. *« Des projets pourraient être portés au niveau des lagunages, car les terrains sont souvent délaissés (friches) et il n'y a souvent pas d'intérêt écologique »*.

De manière générale, la qualification des éléments paysagers a été approuvée à l'exception des dunes jugées comme *« considérables »* et non *« discrètes »*. Les landes sont qualifiées de *« marquantes »*, mais *« pour les visiteurs, les landes seraient plutôt « discrètes » »*.

Visuellement impactant, les résineux constituent des marqueurs importants de la ligne d'horizon terrestre et représentent un repère visuel de localisation, ça serait donc *« bizarre de tous les enlever, même s'ils n'ont rien à faire là [...] cette vision dépend beaucoup d'où nous sommes nés »*. Il est alors proposé de laisser certains secteurs évoluer seuls, d'autant plus qu'une des 3 stations du monde du champignon la *Lépiote du Péloponnèse* se trouve à Belle-Île, sous des cyprès. Certaines parcelles ou haies sont dangereuses du point de vue du risque de l'incendie, il faudrait alors les entretenir pour en faire une nouvelle activité et se chauffer : *« les cupressus sont très bons pour faire des poteaux poutres dans le bâti [...], mais est-ce que c'est la priorité de mobiliser de l'énergie à gérer ces arbres ? Il faudrait mobiliser l'énergie à l'identification de secteur où on peut implanter des aménagements peu visibles (prendre en compte la topographie) et les faire valider auprès de tous les acteurs du territoire »*. Une question est amorcée *« quelle gestion à long terme des boisements historiques »*.

? ». Le projet de pépinière pédagogique, supporté par la mairie de Le Palais et ses partenaires, est évoqué.

Au sujet de l'agriculture, les prairies sont en effet importantes et marquantes, les grandes cultures pourraient cependant paraître plus marquantes, car « *on a la volonté de vouloir redynamiser le blé* ». Quant aux friches, elles prennent le dessus sur les prairies au sein de certains secteurs. Leur présence est impactante dans certains endroits, car elles abritent des prédateurs pour les cultures. Leur absence ne dérangerait pas forcément mais elles représentent un écosystème à part entière. Les paysages de maraichage, viticulture et arboriculture, ne soulèvent pas d'inquiétudes du CPIE si des études d'impacts sont réalisées au préalable. Ce n'est pas impactant, ça reste et restera discret. « *La production agricole est la première des transformations* », s'il y a plus d'habitants sur le territoire, il faudra anticiper et aménager l'île en conséquence (unités de transformation de lait, viande, etc.). Cependant, la problématique de la loi Littoral est relevée ici. La vigne est soulevée comme une culture intéressante à la place de la friche, « *ça pourrait devenir un marqueur paysager* ». Faire appel à un sociologue pour travailler sur la perception des paysages de vignes et autres pourrait être pertinent.

Par ailleurs, l'homogénéité de l'architecture belliloise est importante, « *il faut garder une cohérence globale, mais surtout en termes de volume* ». Il est proposé, dans des endroits cachés, de faire des constructions un peu plus originales : « *il faut s'autoriser le droit à l'expérimentation* » faisant référence au bioclimatisme. « *Les proportions extérieures sont très importantes, mais pas les matériaux de finition : le bardage en bois pourrait provenir des cyprès. Il faut compenser le béton devenu très cher, par du bois, du photovoltaïque, etc.* ». Il pourrait être pertinent d'imaginer des habitats à moitié enterrés, mais « *il y aurait une révolu-*

tion, et pourtant ... ».

Il faut être vigilant sur les grands équipements qui pourraient devenir « considérables » s'il y a davantage d'habitants sur l'île. L'intégration paysagère de la pratique de camping-caravaning à Ster Vraz est mentionnée. Les plantations de tamaris sont également dites de « *marqueurs importants* ». Les haies de jardins devraient être constituées de plusieurs essences, « *il ne faut pas faire du béton vert, même s'il y en a très peu sur l'île [...] c'est dommage, on reproduit les codes de l'extérieur* ». Il faudrait mettre en valeur le guide « Mon jardin zéro déchet ». Un problème est soulevé : les plantes invasives. Il faudrait faire un travail de sociologie sur l'utilisation de ces essences non bellilloises.

En outre, les thématiques voiries et réseaux ne sont peut-être pas la première priorité, si ce n'est que le paysage des routes doit être adapté. Ce dernier évoluera, car la route doit être partagée avec les vélos. L'idée de la chaucidou (chaussées à voie centrale banalisée ou chaussée pour les circulations douces) est abordée. C'est un type de voie permettant de redéfinir le partage de la chaussée entre les différents usagers de la route, en privilégiant la circulation des cyclistes grâce à un marquage au sol spécifique. Ces chaussées comportent une seule voie de circulation bidirectionnelle et sont bordées de chaque côté par des accotements au revêtement bitumé et comprenant un marquage au sol adapté.

De plus, le développement des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, éoliennes domestiques, etc.) ne constitue pas une gêne, au contraire, le CPIE y est favorable. Le sujet de la réglementation « Zéro artificialisation nette » permet d'approcher l'idée de privilégier les logements à quelques étages dans des

secteurs qui peuvent s'y prêter et d'organiser des constructions mitoyennes.

De la même façon, la thématique de l'horizon a été traitée. En effet, l'importance du maintien de la ligne d'horizon est peut-être un peu à relativiser. *« Il est nécessaire de prioriser le mode de vie avant les éoliennes même si c'est un « business » ». Il n'y a pas d'opposition de l'association, cependant, certaines conditions doivent être respectées. Il y a un « côté rassurant dans la mise en place d'éolienne » en termes d'autonomie. « Si les gens ne veulent pas, il faut trouver d'autres solutions telles que l'utilisation, par exemple, d'énergies marines (courants, houle, etc.) ». Cependant, « on a quand même une impression de fuite, l'horizon est peut-être le dernier espace sauvage de l'île ». Malgré tout, le souhait que l'île soit autonome d'un point de vue énergétique est plus fort. Des installations à terre sur l'île, de taille réduite, peuvent être réalisées afin de préserver le littoral.*

Certaines craintes pour les paysages de l'île sont confiées : l'impact du tourisme, la surfréquentation, *« il y a trop de touristes [...] beaucoup trop de voitures [...] on a une impression paysagère touristique »*. Il est donc nécessaire d'avoir une véritable évolution de la capacité d'accueil du territoire ; la crainte de bloquer le paysage, car il y a de nouveaux enjeux (énergétiques, alimentaires) ; ainsi que la crainte que les personnes ne veuillent pas évoluer faisant référence aux polémiques sur le projet de vigne.

Il faut alors sauvegarder en priorité le patrimoine vivant, les prairies et les espaces naturels. Des actions sont mentionnées : concerter la population, arrêter la promotion touristique de l'île, continuer à soutenir et écouter les agriculteurs afin de maintenir l'ouverture du paysage, faire un programme d'actions

concrètes et le tester (en plus du schéma vélo), et renforcer le PADD de Locmaria et de Sauzon en *« faisant un règlement plus solide et notamment intégrer de façon plus sensible les questions énergétiques »*.

SHBI

Madame SAMZUN - Monsieur JONVEAUX

Monsieur JONVEAUX souligne que l'association n'a pas pour but d'étudier les paysages naturels, mais l'histoire de l'île. Cependant, pour lui, les paysages sont nostalgiques, car ils ont beaucoup changé. Il n'affectionne aucun secteur en particulier si ce n'est Locmaria (pointe de Kerdonis, pointe de Pouldon, etc.), car il y habite. À l'inverse, il n'aime pas le centre de Le Palais, car « *c'est la ville* », « *c'est invivable* » et « *l'aspect physiologique est froid, les rues larges sont de véritables couloirs de vent* ». La ville implantée sur la rive sud de la ria ne reçoit pas le soleil d'où cette impression.

La qualification des éléments paysagers a entièrement été approuvée. Les landes sont en effet importantes dans le paysage, mais ont tendance à se transformer en friche. L'odeur agréable des landes a été soulevée par Madame SAMZUN. La situation complexe du secteur de Grands Sables a également été mentionnée.

La Société Historique, qualifie de « *catastrophique* » la présence de résineux sur le territoire, mais « *c'est trop cher à abattre donc on les laisse pourrir et c'est dangereux, moche* ». Il appuie ses propos par des exemples : le bois Trochu où les pins sont en mauvais état, la pointe de Kerdonis où les pins masquent la mer alors qu'une route côtière avait été créée pour les touristes et la vue sur la baie, et enfin certains endroits où les cupressus tombent les uns après les autres. Ces arbres impactent le paysage et ils verraient l'île sans, mais « *ce ne sont que des terrains privés !* ».

De plus, les prairies sont considérées comme importantes, mais relativement récentes. Les friches représentent quant à elles un « *paysage un peu mort* ». Certaines parcelles de friches devraient être réexploitées et entretenues, d'autant plus que certains agriculteurs cherchent des terres. Concernant l'activité de maraîchage et de viticulture, les équipements agricoles ne sont pas gênants, car relativement bien cachés et très ponctuels.

Par ailleurs, l'homogénéité de l'architecture belliloise est très importante : « *avant, il n'y avait ni arbre, ni clôture, le paysage était ouvert, mais et on ne regardait pas chez les gens. Dorénavant il est fermé [...] les touristes ont racheté les ruines et ont clos (haies, clôtures, grands jardins) l'ensemble des propriétés ce qui a provoqué, dans certains villages, un contournement de la route initiale et a défiguré le paysage* ». Il y a eu un étalement urbain autour des cœurs des villages grignotant les terrains alentour. Il

prend en exemple les villages de Samzun et de Vazen tous deux qualifiés de « *banlieues parisiennes* », « *c'est banlieusard !* ». Il affirme que « *c'est catastrophique de ne plus avoir de longère malgré l'homogénéité de l'architecture belliloise. Il faut absolument garder cette homogénéité et continuer à réglementer la construction, ne pas faire ce que l'on veut* ».

Psychologiquement, les clôtures, qu'elles soient à des fins agricoles ou décoratives, transforment un paysage ouvert de tout temps à un paysage fermé, apportant une transformation importante de celui-ci. Il suggère d'éviter les espèces invasives, mais de ne pas réglementer les jardins, ni de les homogénéiser au même titre que la forme de l'habitat afin de garder une certaine liberté et diversité.

De plus, il relève que certains panneaux de signalisation sont « *idiots* » tels que la répétition des panneaux de limitation de tonnage dans un espace clos. De manière générale, les panneaux ne gênent pas. Cependant, il faudrait établir une charte graphique commune. Les antennes sont qualifiées d'« *insupportables* » et « *plus dérangeantes que les éoliennes* » par Madame SAMZUN. Au sujet des énergies, les panneaux photovoltaïques sur les toitures ne dérangent absolument pas, car ils se fondent dans le paysage. Leur installation sur des bâtiments agricoles est également mentionnée.

De la même façon, le sujet de l'horizon a été évoqué, c'est très important. Pour Monsieur JONVEAUX la mise en place d'éoliennes est catastrophique, à l'inverse, Madame SAMZUN relativise la situation en comparaison au nucléaire. Pour eux, l'impact dans le paysage nocturne n'est pas dérangeant.

La Société Historique craint notamment l'étalement urbain des villages et des bourgs. Le changement de la forme de

l'habitat ne constitue pas une crainte, car le sujet est très réglementé. La problématique de la réserve de Koh Kastell est soulevée par Monsieur JONVEAUX : « *on veut sauvegarder les goélands, mais également les pelouses littorales, sauf que le guano de goélands détériore les pelouses* », « *on ne peut pas sauvegarder la végétation, car c'est un instant T* ». Elle fut différente et changera. Laquelle faut-il figer ? Les paysages végétaux évoluent selon diverses causes. Pour terminer, il a suggéré quelques actions complémentaires : réduire les parcelles (décomposer les grandes parcelles en plus petites), entretenir les fortifications et le petit patrimoine, redévelopper les feuillus (en haie ou plantation) et replanter des feuillus dans le bois Trochu en mauvais état.

UBED

Monsieur GENTON

Monsieur GENTON explique que l'Union belliloise, l'association dont il est le président, était connue pour ses recours contre certains permis de construire. Président depuis 18 mois, il souhaite s'éloigner de cette réputation pour mieux se concentrer sur les objectifs essentiels de l'Association depuis sa fondation en 1974, il y a près de cinquante ans : l'environnement et le développement dans le respect du site exceptionnel offert par Belle-Île. Ainsi la prise en compte de la dimension « paysage » est-elle essentielle. Résident secondaire sur l'île, il connaît le territoire depuis une trentaine d'années. Il s'est installé ici, car l'île est conservée, variée, étonnante : « *c'est un concentré de Bretagne* », un « *havre de paix* ». Monsieur GENTON est très sensible au paysage, principal attrait de Belle-Île selon lui, car il est préservé et sa gestion est stricte : « *les Bellilois sont parfaitement conscients du trésor qu'ils ont et font tout leur possible pour le préserver* ».

A cet effet, les paysages de l'île évoquent pour lui une variété de codes : breton, nordique, celtique, en termes de paysage et de mythologie, une verdoyance et un désert, un résumé de la Bretagne même. Mais il est tout aussi important de

maintenir et même, si possible, de développer l'agriculture : « *il n'y a pas de Belle-Île sans agriculture* » et de limiter l'artificialisation. Les chemins semblent être également importants. À la marge, il mentionne la question de la « sauvagerie » supposée de Belle-Île : « *non il n'y a pas de sauvagerie sur l'île [...] il y a un cinéma, des commerces [...] tout ça fait partie d'un paysage, l'île est civilisée* ». Avec un point de vue de « promeneur », il affectionne particulièrement le secteur de la pointe du Skeul – Port Blanc car cet endroit offre l'une des plus belles perspectives sur la mer ; le secteur de Donnant – Vazen, car c'est « *magnifique* » et « *spectaculaire* » ; celui de Ster-Vraz – Apothicairerie, car c'est le début de la côte sauvage ; enfin, Port-Blanc – Kerzo, car c'est le début de la côte « en dedans », il y a des perspectives vers la mer et une vue à travers les pins. À l'inverse, rien ne s'avère dérangent dans le paysage de l'île mis à part les espaces industriels, mais ceux-ci « *sont nécessaires* ». Il évoque cependant le problème sociologique et les dangers de la « *spéculation immobilière [...] ou des projets qui tendent parfois à vouloir transformer l'île en Saint-Tropez, le risque existe, il n'est pas à exclure* ». Il propose ainsi d'intégrer la dimension immobilière dans les entretiens.

Le sujet du paysage nocturne a été abordé : « *ici le ciel est magnifique, car il y a très peu de lumière* ». Cependant, il soulève que l'éclairage public pourrait être éteint plus tôt (23h00). Il faudrait ainsi réguler l'éclairage dans les bourgs.

La qualification des éléments paysagers a entièrement été approuvée. Il confirme que les dunes sont « *discrètes* » par rapport à d'autres endroits sur le continent, ce ne sont pas des éléments du paysage de l'île, contrairement

aux landes qui sont essentielles et très importantes. Pour lui, les boisements de fond de vallons sont « *peut-être des éléments d'avenir* ».

La présence de résineux sur le territoire ne dérange pas. Il aime les boisements de pins maritimes, car il y a un aspect méditerranéen. Il n'y a cependant pas assez de bois sur le territoire et ils ne sont pas toujours suffisamment entretenus (bois Trochu et du Génie).

Les prairies sont également très importantes dans le paysage, de même que la présence d'animaux, même si la faune locale manque un peu de diversité. D'autre part, les friches constituent un paysage qui n'est pas souhaitable et même dangereux en raison des risques de feux. Il n'a aucune attache envers ces espaces « *impactant trop le paysage* ». Par conséquent, s'est réjoui du projet d'une vigne à Belle-Île, qui aura le grand avantage de diversifier et d'entretenir le paysage, d'autant que ce projet est finalement assez « discret » (à peine 11 ha en plusieurs parcelles), « positif » et « beau ». Les serres ne devraient pas constituer un problème tant que certaines mesures sont prises et dans des proportions raisonnables : « *on en a besoin* ».

Par ailleurs, l'homogénéité de l'architecture belliloise est importante, agréable et rassurante : « *ça constitue une partie de l'identité de Belle-Île* ». Il confirme la discrétion des grands équipements publics et touristiques, même si la zone des Semis connaît encore des marges de progression. Les endroits d'implantation sont généralement judicieux et bien intégrés d'un point de vue paysager. Il soulève également un problème d'intégration de la pratique de camping-caravaning, à Ster-Vraz par exemple, même si ces pratiques ne durent

que quelques semaines, l'été. Il est aussi conscient de la problématique que rencontre le secteur des Grands Sables (fortifications qui s'effondrent, route en arrière). De plus, pour Monsieur GENTON les jardins de l'île sont très importants, car il y a une grande diversité. Le masquage des maisons par de grandes haies est dit comme étant « *peut-être problématique* ». Il faudrait notamment interdire les murs et les palissades imperméables au regard.

Concernant la publicité, elle n'est pas considérée comme choquante et ne dérange pas. Néanmoins, il relève que les marquages au sol jaunes, au niveau de la Saline à Le Palais, sont « horribles [...] *on aurait pu faire autrement* ». Il soulève également un problème d'intégration paysagère du relais de déchetterie au niveau du carrefour d'Anvorte, sur la route menant à la plage de Donnant, l'une des plus fréquentées de l'île. La mise en place de panneaux photovoltaïques et éoliennes domestiques ne devrait pas constituer une gêne excessive : de toute manière, « *il faudra passer par là* ».

Le sujet de la réglementation « zéro artificialisation nette » permet d'évoquer le souhait de l'association de proposer diverses solutions architecturales pour loger les bellilois en faisant appel à des jeunes architectes (sous forme de concours) pour imaginer des logements agréables et en hauteur. La montée en hauteur des bourgs ne gênerait pas Monsieur GENTON.

De la même façon, le sujet de l'horizon a été abordé. Il est important pour lui. Il affirme que « *les insulaires sont d'autant plus attachés à leur horizon* ». Cela a permis d'évoquer la question des éoliennes. L'association n'est pas contre le projet, mais contre le secteur d'implantation, beaucoup trop proche de la côte, alors qu'il serait parfaitement possible de

placer ces éoliennes à plus de 50 km.

L'unique crainte de Monsieur GENTON pour les paysages de l'île est celle des éoliennes. Il n'a pas d'autre crainte « *tant qu'il y a du bon sens des Bellilois* ». Il souhaiterait voir évoluer l'agriculture, c'est-à-dire moins de maïs et plus de paysage entretenus, cultivés tout en maintenant la bordure océane (lande).

La proportion actuelle entre espace construit et espace « naturel » doit être sauvegardée en priorité, les contraintes architecturales maintenues. Quelques actions ont été proposées : autoriser les constructions à deux étages, mieux intégrer les relais de déchèterie et améliorer la circulation douce (piste cyclable, limiter la vitesse).

2.3.1.4. Le regard des artistes

Deux entretiens ont été réalisés auprès d'artistes : Monsieur MUSCH, artiste peintre et archéologue, ainsi que Monsieur MAUGER, vidéaste. Les profils d'artistes permettent d'approfondir la thématique du paysage ressenti (couleur, lumière, texture, paysage nocturne et sonore), mais également de recueillir une appréhension différente du territoire, parfois originale et particulièrement fine du paysage. Les artistes éprouvent une certaine sensibilité, ainsi certains échanges ont pu être touchants et particuliers.

ARTISTE

Monsieur MUSCH

Monsieur MUSCH témoigne avoir essayé d'exercer son métier ailleurs. Ayant commencé par l'écriture, c'est par l'art pictural qu'il a su exprimer très tôt ses sentiments. Belle-Île étant une source d'inspiration inépuisable, l'évidence était d'exercer ici. Ancré depuis l'enfance dans ce territoire insulaire, il s'y installe à l'année depuis 1977. Cette île complexe et grande est le cadre idéal. Il est particulièrement sensible au paysage : « *c'est magnifique, je m'arrête tout le temps pour contempler* ». Il remarque : « *dans les milieux ruraux, on a tendance à regarder plus autour de nous que dans les milieux urbains* ».

À cet effet, les paysages de l'île lui évoquent le mot « *énigmatique* ». En tant que peintre hypersensible, il essaie de résoudre une sensation constamment renouvelée (brume, tempête, soleil, nuages, vent, etc.). Il n'y a jamais un paysage identique : « *on se fait surprendre* », il change rapidement. Il faut donc savoir mémoriser ce qui nous a ému pour arrêter un instant T. « *L'énigme de ses émotions* » tel est qualifié le paysage de l'île. Ce qui est important dans les paysages bellilois pour lui, c'est la distance entre les villages : « *on a évité le mitage [...] 120 villages existent depuis le XIII-XIVe siècle [...] le finage a été bloqué par les moines au XVIe siècle* ». Monsieur MUSCH affectionne toute l'île, mais une préférence est remarquée pour les vallons qualifiés de « *grottes végétales* », « *frais* » et par une « *impression de ne pas être sur une île hostile, les vallons étant comme un refuge apaisant* ». À l'inverse, il n'aime pas les résineux ou ce qu'il appelle « *bétonnage*

vert », ainsi que certaines extensions (sud d'Herlin) et lotissements qui « *auraient pu être fait autrement* ».

Le sujet du paysage nocturne a été approché : « *le faisceau lumineux du phare peut déranger certains [...] dans la nuit, tout se dissimule, c'est très subjectif* ». D'un point de vue sonore, il affirme que dans tous les villages, à l'ouest de l'île, on entend un grondement constant de la mer donnant parfois une ambiance inquiétante, ce qui est différent de la côte « *en dedans* ».

La qualification des éléments paysagers a entièrement été approuvée. La lande représente une réelle identité du territoire, cependant, il y a un changement de l'agriculture : passage de la polyculture à l'élevage, ainsi la lande est parfois présente dans des endroits où elle ne devrait pas être. Il fait remarquer que de la lande rase pousse à la place de certaines parcelles cultivées, mais elle demeure moins impactante que de la friche qui s'installe sur la déprise agricole. Les falaises et pelouses constituent un paysage maritime en perpétuelle mutation (lente). C'est l'un des paysages les plus puissants de l'île. A contrario, les boisements de fond de vallon représentent un paysage qui évolue vite. Il regrette qu'on ne les entretienne plus (mis à part quelques exceptions).

Il relève également que les bois historiques sont très importants pour lui, en revanche, les résineux sont eux qualifiés d'impactant : « *on se demande parfois qu'est-ce que ça fait là, notamment en bord de mer* » et donne l'exemple du village de Grand-Cosquet. Il faudrait mettre davantage d'espèces moins grandes et des haies mélangées, telles ces haies mouvantes de tamaris formant de bons coupe-vent qui n'obstruent pas les perspectives paysa-

gères. Mais tous ces bois de conifères plantés dans les années 70 sont rarement harmonieux dans le paysage. D'autres espèces moins invasives pour le spectateur et moins stérilisantes pour les sols seraient les bienvenues. Il affirme que certains secteurs sont « très beaux » sur le plateau de l'île, car les arbres ne font pas trente mètres de haut. Il compare le paysage d'aujourd'hui à celui d'avant les années 70 : « *avant on ne voyait que des horizons de blés, on voyait les villages [...] le paysage était monotone* ». Il aimait ce paysage malgré son aspect « ennuyeux ». Monsieur MUSCH affirme également que les prairies sont très marquantes, belles et forment une identité fragile qui évolue. Il soulève que la pousse d'épine noire est un fléau, certains espaces sont impénétrables (friches). Il préfère ainsi voir de la lande y pousser.

Concernant le maraîchage, « il y a actuellement 3-4 maraîchers sur l'île, alors qu'il y a *de la place pour une dizaine [...] le territoire s'y prête bien* ». De plus, le paysage de vigne ne le dérange pas, il remplace avantageusement les parcelles comprenant des épines noires.

Par ailleurs, l'homogénéité de l'architecture belliloise est importante à préserver. Il relève que quelques maisons ont des toits en tuiles qu'il faudrait conserver, sauvegarder car c'est « très beau », « *donne une pointe de couleur* » et « *singulier* ». La question du camping-caravaning a été soulevée : « *au-dessus de Grands Sables, c'est une aberration [...] c'est très visible [...] c'est la responsabilité de la CCBI de dire de ne pas faire le paysage comme ça* ». De même, le Castel Clara à Bangor est qualifié de « moche », quant au Cardinal à Sauzon, il est « un peu plus caché et intégré ». Il soulève également qu'il y a différentes variétés de haies, « *le reste est figé, ce n'est pas beau* ». Il faudrait ainsi mélanger les essences.

De même, il conseille de réaliser un travail d'harmonisation des panneaux publicitaires en régie (Mairies ou CCBI). Il faut faire « *quelque chose de lisible et de visible* ». Les marquages au sol sont qualifiés de « *laid* », cependant, « *il y a un gros problème de sécurité routière* ». La quantité de voitures sur le territoire l'affecte particulièrement.

En termes d'énergie domestique, Monsieur MUSCH propose d'établir une réflexion sur des emplacements plus discrets de l'implantation d'éoliennes individuelles, car c'est « *moche* » et « *le paysage appartient au regard des gens* ». Les panneaux photovoltaïques ne soulèvent aucune opposition. Le sujet complexe de la réglementation « *zéro artificialisation nette* » n'a pas été abordé. Néanmoins, il relève un projet de destruction des bâtiments de la rive gauche du port de Le Palais et donc « *pourquoi pas faire à la place des entrepôts voués à la démolition quai Nicolas Fouquet plein sud, des logements et des commerces en miroir de ce qui se trouve au nord quai Gambetta ?* ».

De la même façon, le sujet de l'horizon a été évoqué. L'horizon est en effet très important pour lui : « *il y a un charme d'en avoir un, mais aussi de ne pas en avoir* ». L'horizon terrestre n'est pas très attirant, car il y a « *des barres d'immeubles* », cependant, « *c'est apaisant de voir les îles* ». Le côté ouest est très attirant, « *c'est de là que viennent les menaces* » faisant référence aux tempêtes, marées noires, etc. Le projet éolien est alors mentionné : « *on ment sur la taille des maquettes pour faire avaler la pilule ! [...] la nuit ça sera un feu d'artifice. La nuit de rêve, de beauté, sera impactée par des spots lumineux* ». Il faudrait une compensation aux bellilois pour la gêne sur le paysage tels que des tarifs sur l'électricité, « *un geste quelconque !* ».

Monsieur MUSCH craint de nombreuses choses pour les paysages de l'île, notamment l'augmentation de la vitesse sur les routes, de panneaux et de ronds-points. Il craint également la sururbanisation *« même si c'est déjà bien contrôlé, il faut garder un œil sur le mitage »*. Il souhaiterait voir évoluer la vigne à la place de l'épine noire, car le temps et le climat s'y prêtent et c'est *« une bonne alternative, heureuse et économique »*.

Il affirme, en marge du paysage, qu'il faudrait *« insuffler les gens qui doutent un peu de l'excellence de la chance qu'ils ont d'être ici, sur une île [...] il faut activer ce moteur de bien-être sur les îles, être heureux de cette singularité (pour les gens présents à l'année) [...] la civilité et le respect des choses »*.

Une action prioritaire est approchée, améliorer l'information et par exemple *« mettre en place un dispositif avec la compagnie Océane et les 4 maires pour avoir une obligation de mentions de préventions au moment d'acheter son billet de bateau en ligne avec une liste d'éléments : Belle-Île est une île, il faut limiter les ordures ménagères qui sont ensuite enfouies, faire attention à la consommation d'eau, respecter les espaces naturels, etc. »*. Une charte de séjour écoresponsable, valable pour tout le monde.

ARTISTE

Monsieur MAUGER

Monsieur MAUGER témoigne être bellilois d'origine acadienne, mais n'ayant pas toujours vécu ici, il s'y réinstalle en 2008 pour tenter une aventure. L'île est en partie une source d'inspiration pour lui. Il aime et filme tout à Belle-Île, mais, malheureusement, il regrette de ne pas avoir plus de temps pour filmer les paysages. Il y est donc particulièrement sensible.

À cet effet, les paysages de l'île lui évoquent le changement, l'apaisement et la diversité. La côte sauvage est très importante pour lui, car il y a vécu et y vit toujours : « *cette impression d'infini et que l'Amérique est au bout* ». Elle est identitaire de l'île et est différente de celle de Quiberon : « *ce n'est pas la même roche, la même hauteur, ni la même lumière et dentelle. Il y a une grande diversité, on a du mal à en faire une synthèse* ». La difficulté de synthétiser a donc été imagée par la diffusion de son œuvre « La tour de guet ». Cette vidéo, saisissante, a permis de saisir l'incroyable sensibilité de l'artiste envers ce qui l'entoure. Selon lui, la côte sauvage ainsi que les hameaux et le paysage campagnard (bosquet, champs) fondent l'identité du territoire. Il est lui-même très attaché aux traditions agricoles. C'est important de garder des « *respirations* », « *des espaces entre les villages* ». Ces espaces sont protégés, contrôlés, mais « *depuis quelques années il y a eu un boom de constructions* ». Monsieur MAUGER affectionne

notamment le secteur de la baie d'Herlin, la zone autour de Bordardoué, la pointe des Poulains, car elle comprend plusieurs « *points de vue différents* », ainsi que la pointe du Talut pour la présence d'oiseaux nicheurs importante dans les falaises. À l'inverse, il n'aime pas le lotissement à la sortie de Palais et les éoliennes : « *la réflexion n'est pas forcément pertinente, on aurait pu mieux faire [...] on voit très bien les éoliennes de Saint-Nazaire de la côte de Locmaria* ».

Les sujets du paysage nocturne et sonore ont été approchés : « *il n'y a pas de pollution lumineuse dans les hameaux, c'est un luxe* », « *le confinement a apporté une richesse sonore incroyable* » faisant référence aux animaux qui « *revenaient* ». Dans son village, il se sent privilégié d'avoir un tel environnement sonore : « *par exemple hors saison, on peut voir et entendre très tôt les Huîtres pie se baigner à Herlin* ».

La qualification des éléments paysagers a entièrement été approuvée. Les dunes « *ne sont pas inspirantes, elles ne sont pas très présentes et n'interpellent pas. Ici, c'est la roche qui interpelle* ». La lande est marquante, elle forme une ligne d'horizon « *plate* » et difficile à prendre en photo. Les falaises et pelouses sont les éléments les plus marquants. Les boisements de fond de vallon sont identitaires et difficiles d'accès. Il regrette : « *avant ils étaient entretenus* », « *c'est triste de voir les vallons finir en broussailles* », cependant, il est conscient qu'il y a quelques projets de réouverture et de plantation d'arbres fruitiers.

Il affirme également que les résineux ont modifié le paysage. Pour lui, c'est important d'avoir de l'ombre, cette végétation

apporte un côté estival, mais elle est fragile et dangereuse parfois : « *c'est agréable et pas impactant. Ça casse les perspectives et la monotonie des paysages* ».

Les prairies sont importantes, d'autant plus qu'elles sont liées à son enfance. Il remarque qu'« *avant il y avait plus d'insectes dans ces prairies* ». Les grandes cultures sont en effet modestes. Il suggère de mettre des bosquets pour casser les grandes surfaces récentes, faire des champs plus petits et adaptés au changement climatique. En marge, il faudrait augmenter les capacités de captation d'eau de pluie. Quant aux friches, elles ne sont pas impactantes : « *il y a pire comme mocheté, ça ne gêne pas* ». Les paysages de maraîchage ne constituent aucune gêne d'autant plus que « *c'est vital* », « *caché* » et « *relativement bien fait* » : « *Belle-Île est suffisamment carte postale pour avoir des zones utiles* ». Les dossiers des vignes sont bien gérés, alors il n'y a aucune opposition contre le développement des paysages viticoles.

Par ailleurs, l'homogénéité de l'architecture belliloise est très importante : « *à Quiberon, il y a de tout* ». Ici, « *ça donne une unité à l'île, c'est un marqueur identitaire et ça a un aspect reposant pour les yeux* ». Il admet que « *les exceptions font partie du jeu* », mais il faut une cohérence dans le paysage. Il faut garder les proportions, refaire des longères et ne pas trop jouer avec les codes architecturaux. Il soulève qu'il n'aime pas les programmes de promoteurs qui ne sont pas destinés aux bellilois où « *ce n'est pas du tout Belle-Île* ». Quant à la végétation des jardins, ça ne le gêne pas, mais ce n'est parfois pas esthétique : « *ce qui est gênant, ce sont les personnes qui apportent des espèces exotiques, qui essaient d'être originales, mais ce n'est pas beau* ». Il remarque que beaucoup de maisons se cachent derrière de hautes haies. Quand il était

enfant c'était moins comme ça, « *c'est dommage ce côté clos* ».

En termes de voiries et réseaux, les antennes « *se voient de loin* ». Il soulève qu'il faudrait laisser davantage de place au vélo et limiter la vitesse des voitures : « *ici, les vélos n'ont pas de place* ». Il faudrait donc par exemple des marquages au sol. Les marquages et ronds-points au niveau de la Saline à Le Palais seraient également à pérenniser, car la circulation est fluide, cependant, il faut éviter le jaune provisoire. Il préconise également de refaire la chaussée dégradée et « *la montée vers le Super U est très dangereuse, il faudrait remettre un radar pédagogique au moins en période estivale* ». Il relève qu'il y a très peu de panneaux publicitaires contrairement au continent, « *ça repose les yeux [...] ce ne sont pas les publicités locales qui impactent* ». Au niveau du rond-point des 4 chemins « *c'est anarchique et cette anarchie augmente, car le lieu est stratégique* ». Il ne faut pas que les panneaux montent en hauteur.

Monsieur MAUGER n'est gêné ni par les éoliennes domestiques, ni par les panneaux photovoltaïques et mentionne l'existence de tuiles solaires : « *l'île autonome est une utopie* ». Ces équipements sont discrets. Le sujet complexe de la réglementation « *zéro artificialisation nette* » est également abordé : « *Monter en hauteur ? oui c'est bien, mais pour qui ? si c'est pour les insulaires je n'y vois aucun problème* ».

A aussi été évoquée la question de l'horizon. Ce dernier est très important, notamment quand il était enfant : « *j'étais perdu quand je ne voyais plus la ligne d'horizon* ». Aujourd'hui, il cherche tous les jours à voir la mer. Pour lui, les éoliennes sont forcément impactantes, « *c'est une utopie [...] il y a un côté négatif sur les populations* », et les compare au nucléaire.

2.3.1.5. Les regards croisés

Monsieur MAUGER craint notamment l'urbanisation galopante : « *il faut un frein d'arrêt, car ça va dans tous les sens, il y a des chantiers partout [...], il faudra dire stop et limiter drastiquement l'urbanisation* ». De plus, il souhaiterait voir évoluer davantage les protections concernant les espaces naturels sans pour autant les figer : « *la nature a absolument besoin d'être protégée, même si elle l'est déjà* ». À la marge, il mentionne que « *les touristes ne se rendent pas compte qu'une île c'est fragile !* ». La côte sauvage doit ainsi être sauvegardée en priorité.

Les entretiens semi-directifs permettent de mettre en évidence des points importants à traiter et de les prioriser. À l'évidence, ces échanges apportent des clés de compréhension et des informations complémentaires afin de mieux appréhender le territoire et la philosophie de ses acteurs. 7 profils différents ont été interrogés, du bellilois vivant à l'année sur l'île au résident secondaire ou au professionnel externe. Tous portent un regard différent envers le paysage de l'île, mais parfois similaire selon la profession et la connaissance du territoire. Le nombre relativement faible d'entretien n'est évidemment pas représentatif de la perception générale des paysages de l'île, mais permet tout de même d'avoir une vue d'ensemble des mécanismes de réflexion.

» **La caractérisation des paysages :**

Les paysages de Belle-Île évoquent pour la quasi-totalité des personnes interrogées : la diversité. Les paysages sont également souvent qualifiés de « condensés de Bretagne », « agricoles », « beaux », « grandioses » ou encore « surprenants ». Quelques adjectifs isolés sont intéressants à relever tels que « nostalgique », « mythique », « énigmatique », « désertique » et « en mouvement ». Quelques aspects importants, voire identitaires de l'île, sont mentionnés plusieurs fois tels que le paysage agricole, la forme de l'habitat traditionnel bellilois, ainsi que la distance entre les villages et dans une moindre mesure la diversité des chemins.

» **Les secteurs affectionnés :**

Les entretiens soulèvent également certains secteurs particulièrement cités et affectionnés notamment les secteurs de Donnant, de la pointe des Poulains, du port de Le Palais et de Sauzon, de Port Coton, du Grand Phare et de la baie d'Herlin, souvent pour leur aspect emblématique, leur diversité et leur ouverture sur la mer (figure 64). Ne sont mentionnés qu'une seule fois certains secteurs comme la pointe du Skeul, la pointe de Pouldon, la pointe de Kerdonis, Bordardoué, Ster-Vraz et les vallons dans leur globalité.

» **Les éléments paysagers non appréciés :**

Quelques similitudes sont remarquées concernant les éléments paysagers qui dérangent et qui sont parfois souhaités à disparaître, notamment la colonie SNCF, les endroits industriels, et les résineux. Il est important de noter que la problématique des résineux a été soulevée par des personnes vivant sur l'île depuis très longtemps voire toujours. Le Palais est également mentionné à deux reprises, au sujet du centre bourg ou du fond du port.

» **La classification des éléments paysagers :**

La qualification des éléments paysagers (discret, considérable, marquant) a globalement été validée. Travailler davantage avec les élus sur cette qualification a été suggéré. Certaines exceptions ont cependant été soulevées plusieurs fois. Des avis totalement opposés ont été recueillis sur ces éléments : les dunes, souvent qualifiées de « considérables » voire « marquantes » ; à l'inverse, les boisements de fond de vallon pourraient être rabaisés à « considérables » ; le

maraîchage et les grands équipements de plutôt « considérables » ; les hautes haies et jardins de plutôt « marquants ». Quatre entretiens et le COPIL ont entièrement validé les différentes qualifications, cependant, ces avis contraires sont à prendre en considération et à suivre attentivement durant la suite de la phase de consultation (entretiens, questionnaire). Les échanges sur le paysage nocturne permettent de mettre en évidence une potentielle réflexion en termes d'éclairage public dans les bourgs.

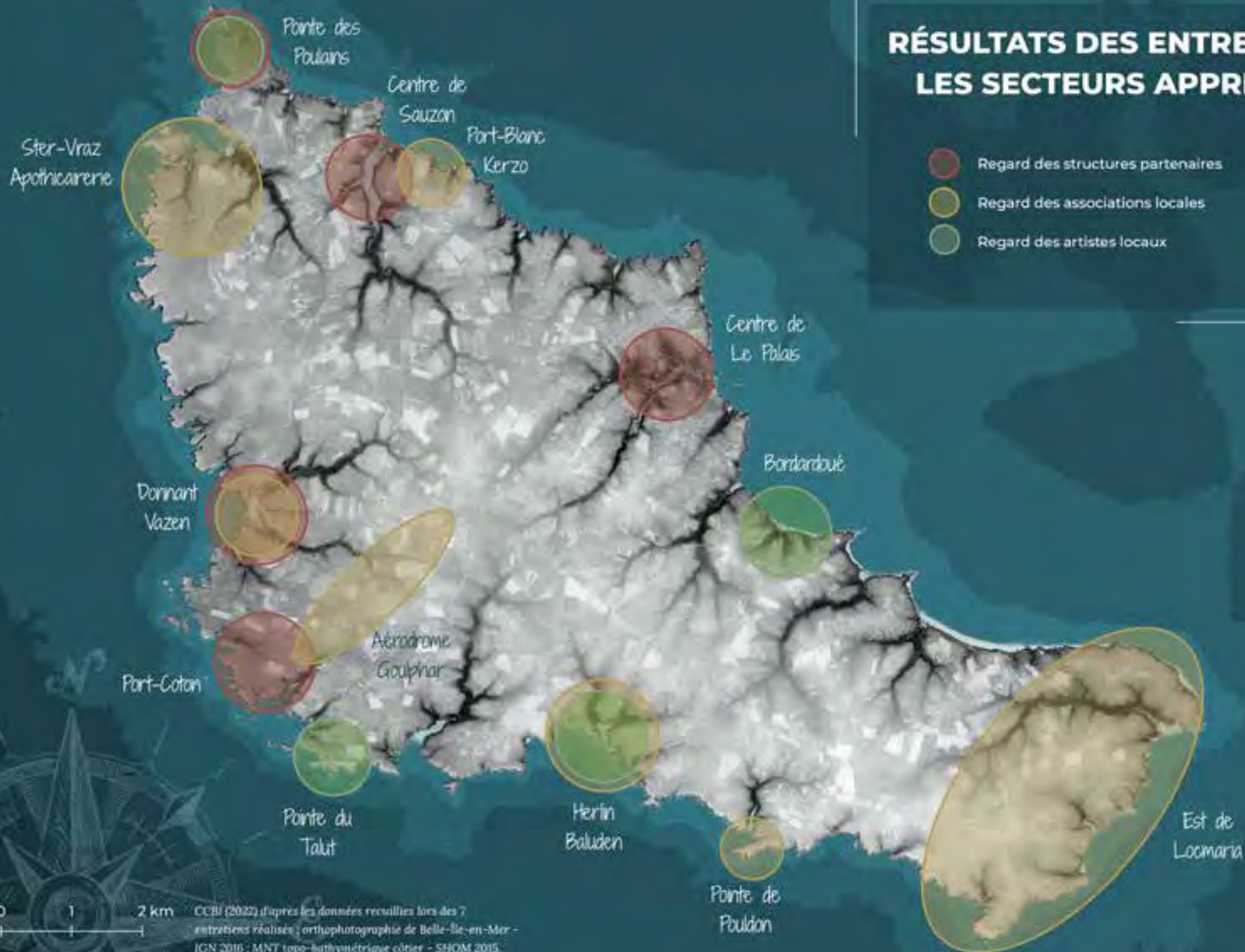
Pour tous, les landes, les falaises et pelouses, les prairies sont des éléments importants, des marqueurs du paysage de l'île.

L'impact visuel de la présence de résineux sur l'île est également confirmé, cependant, les avis sur ces arbres sont mitigés et divergent entre des repères, des lieux d'attachement et d'ombre, une identité littorale à conserver, et des espaces dangereux, laids et parfois sans intérêt écologique. Cela permet d'affirmer qu'une attention particulière doit être portée sur ce sujet. Ce dernier doit donc être abordé par secteur tout en valorisant le potentiel forestier de l'île. De même, la thématique des friches soulève des avis divers entre impactant ou non dans le paysage, ainsi que l'intérêt écologique. Une approche par secteur est donc généralement conseillée.

À l'unanimité, les personnes interrogées présentes sur le territoire ne sont pas impactées par les paysages maraîchers, viticoles et arboricoles. Du fait de la nécessité de développer ces activités, ils ne seraient également pas contre leur augmentation dans le futur tant que des études d'impacts sont réalisées, les proportions sont raisonnables et sont intégrées dans le paysage. La problématique du développement de ces activités confrontées à la loi Littoral est cependant relevée

RÉSULTATS DES ENTRETIENS : LES SECTEURS APPRÉCIÉS

- Regard des structures partenaires
- Regard des associations locales
- Regard des artistes locaux



par les structures partenaires.

Tous les entretiens mettent également en évidence l'importance de l'homogénéité architecturale belliloise, néanmoins, l'acceptation d'exceptions architecturales dans des secteurs cachés a plusieurs fois été évoquée. La problématique de l'intégration paysagère du camping-caravaning, notamment dans le secteur de Ster-Vraz et de Grands-Sables a été soulevée quelques fois. Les grands équipements publics ne soulèvent aucun problème majeur d'intégration paysagère. Les discussions sur la végétation haute et les clôtures autour des maisons a permis de montrer une gêne occasionnée par leur aspect masquant du patrimoine architectural et par l'utilisation de différentes essences non bellilloises. Il serait ainsi pertinent de sensibiliser sur le choix des essences ainsi que sur le regard intérieur et extérieur des jardins.

Le sujet des voiries et réseaux soulève plusieurs avis communs sur l'homogénéisation et l'utilisation d'une charte graphique commune à tous les panneaux publicitaires. Certains entretiens mentionnent également l'impact des marquages au sol jaunes dans le secteur de la Saline à Le Palais, ainsi que la nécessité de réaliser des pistes cyclables afin de partager la route à la mobilité douce. Concernant les énergies renouvelables domestiques, globalement, aucun problème d'intégration paysagère n'est soulevé.

La réglementation « zéro artificialisation nette » était une question particulièrement complexe sur laquelle échanger. Néanmoins, quelques avis intéressants ont pu être recueillis notamment l'idée de l'utilisation de maisons traditionnelles mitoyennes en « immeubles couchés », de privilégier des maisons à 3 étages, des logements collectifs ou encore de

faire intervenir des jeunes architectes afin de proposer des idées de logements agréables et en hauteur.

L'horizon est globalement très important pour toutes les personnes interrogées, et davantage pour les îliens. Cette image vers l'infini revient souvent. La problématique des éoliennes dans le paysage semble être, dans l'ensemble, relativisée. Sujet sensible, certains des témoignages étaient particulièrement forts.

» **Les craintes pour le paysage de l'île :**

De manière générale, les entretiens font ressortir une crainte commune pour les paysages de l'île : l'extension de l'urbanisation. Cette crainte est majoritairement partagée par des individus bellillois ou y vivant depuis leur enfance.

La sauvegarde prioritaire de la côte sauvage, des espaces naturels de manière générale, ainsi que des prairies sont des éléments apparaissant plusieurs fois dans les échanges. De même que la préservation de la forme architecturale belliloise.

» **Les propositions d'actions :**

Les actions ressortant de ces entretiens sont intéressantes à prendre en compte dans le Plan d'Action Paysage Belle-Île 2050 :

- Réduire les parcelles afin de casser les grandes parcelles agricoles et s'adapter au changement climatique ;
- Entretien des fortifications et le petit patrimoine ;

- Redévelopper les feuillus en haie ou plantation ;
- Replanter des feuillus dans le bois Trochu ;
- Identifier les friches à rouvrir et celles à conserver pour des enjeux écologiques et paysagers ;
- Soutenir et accompagner les agriculteurs ;
- Autoriser les constructions à plusieurs étages ;
- Améliorer l'intégration des relais de déchèterie.

À la marge du paysage : améliorer la circulation douce (piste cyclable), limiter la vitesse sur les routes, arrêter la promotion touristique de l'île. Ces actions ont été mentionnées plusieurs fois sans prendre en compte le paysage. Cependant, cela soulève des sujets sensibles sur lesquels il serait nécessaire de prendre en compte la dimension paysagère.

» **Les potentiels contacts :**

Ces entretiens ont permis de dégager des contacts potentiellement importants à interroger tels que Madame ROCHE, paysagiste DPLG, Monsieur DAMBLANT, ancien paysagiste, Monsieur GERMAIN, peintre sculpteur ainsi que Monsieur ABRAHAM, artiste peintre.

2.3.2. Les limites rencontrées

La phase de consultation connaît quelques limites, notamment celle du temps. En effet, les entretiens réalisés se déroulaient en moyenne en 2h30-3h00. Bien qu'extrêmement enrichissante, la retranscription partielle demande beaucoup de temps, d'autant plus que l'enquête par entretien doit retenir les appréciations personnelles. Elle doit rechercher les répétitions et les similitudes entre les discours recueillis. La technique d'entretien, d'apparence aisée, demande de réelles compétences. Il importe, en particulier, de faire preuve d'empathie avec les informateurs et de ne pas leur suggérer d'éléments de réponses aux questions posées. De plus, la disponibilité et la réactivité des personnes sollicitées pour une période donnée ont constitué des freins à la phase de consultation. Conditionné par la durée du stage, seulement 7 entretiens ont donc été effectués au lieu de 10 initialement prévu. Il est évident que le nombre d'entretiens n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire d'améliorer la représentativité de l'échantillon d'enquêtés afin de pouvoir en déduire les perceptions globales des catégories : les élus, les structures partenaires, les associations et les artistes.

La non-réalisation d'entretien auprès d'habitants (tous âges confondus) et autres professionnels ou personnes ressources telles que des paysagistes (Madame ROCHE), architectes, agriculteurs, etc. est également une limite à la mise en perspective des résultats.



PRÉCONISATION D'UN PLAN D'AC- TION PAYSAGE

121 BELLE-ILE 2050

122 **Confronter et amender le diagnostic
et ses enjeux**

133 **De la détermination des objectifs
opérationnels à la définition du plan
d'action**

140 **Mettre en œuvre un plan d'action**

1101

Cette dernière partie permet de recenser toutes les recommandations de travail afin de parvenir à l'élaboration du Plan d'Action Paysage Belle-Île 2050. Les propositions abordées ne sont pas validées, ni figées et seront évidemment enrichies ou possiblement revues suite aux différentes consultations et expertises du paysagiste-conseil. Ici, ne sont mentionnés que des présecteurs identitaires ou à enjeux, des préobjectifs et des préactions.

3.1. Confronter et amender le diagnostic et ses enjeux

3.1.1. L'avis du paysagiste-conseil

Les architectes et paysagistes-conseils accompagnent les services de l'État dans leurs missions et en appui aux projets des collectivités territoriales. Madame ALEXINSKY, paysagiste-conseil à la DREAL, nous a accordé un temps d'échange afin d'obtenir son regard critique sur la méthodologie choisie, ainsi que sur le diagnostic paysager établi jusqu'alors. Il s'avère que l'analyse géographique détaillée et quantitative n'est pas suffisante. En effet, la réalisation d'un Plan de paysage nécessite une approche paysagère notamment via des entités paysagères, choix que nous n'avons volontairement pas fait. Ces entités sont, selon Madame ALEXINSKY, indispensables et applicables, y compris sur les petits territoires relativement homogènes. Elles n'émergent pas par une approche cartographique, mais par du terrain et un regard sensible. Les enjeux paysagers, ainsi que les objectifs de qualité paysagère et les actions se déclinent ensuite par entités. Sa venue sur l'île avec Monsieur MICHALOWSKI a donc été organisée en octobre afin de nous accompagner,

partager comment lire le paysage et définir ces entités. Ce regard sur le paysage, spécifique aux paysagistes, devrait donc être davantage sollicité au cours du Plan de paysage. Cependant, nous soulevons que la finalité du projet, le plan d'action, serait équivalent selon les deux méthodes : avec ou sans entités paysagères, puisque nous avons imaginé établir la suite de la démarche en fonction de thématiques et secteurs.

Cet échange permet également de repenser l'échelle de temps de l'élaboration du Plan de paysage. C'est un processus nécessitant du temps et considérant de nombreux paramètres dans le diagnostic paysager, notamment la phase de consultation-concertation. Le temps de réalisation de cette phase n'est pas à négliger.

Plusieurs remarques annexes sont également à prendre en compte après le stage : réfléchir au rendu final du document Plan de paysage divergeant du mémoire ; la nécessité d'appréhender l'hydrographie du territoire et la structure de la végétation ; l'importance d'avoir les aspirations des habitants en fonction des communes ; ne pas se limiter aux grands sites identitaires de l'île, mais également prendre en compte le paysage quotidien dans l'analyse, ainsi que l'évolution du paysage au fil des saisons, des déplacements (à pied, en voiture, en vélo, en car, avion, bateau, etc.).

3.1.2. La prise en compte de la concertation à compléter

D'après les limites rencontrées lors de la phase de consultation-concertation, il serait pertinent d'engager

après le stage d'autres méthodes d'approches afin de compléter la technique d'enquête par entretien ainsi que les COPIL. Différents dispositifs de concertation et de participation ont été pensés :

» **Réaliser des ateliers / tables rondes auprès des élus, artistes :**

La réalisation d'un atelier ou d'une table ronde auprès des élus de chaque commune aurait pour objectif de recueillir des témoignages, réflexions et perceptions des paysages de demain, ainsi que de valider et de spatia-liser, de façon commune et précise les enjeux paysagers. Ils pourraient alors réfléchir en groupe, avec des cartes et photographies aériennes, aux points noirs, points positifs et projets en cours ou en discussion en termes d'urbanisme, d'agriculture, de transport, d'énergie, etc.

Considérant la fonction primordiale des arts picturaux dans l'émergence de la reconnaissance du paysage bellilois, le projet prévoyait initialement d'associer 4 à 6 artistes locaux. La réalisation d'ateliers permettrait de prolonger le dialogue déjà amorcé. Ces ateliers consisteraient à recueillir leur perception du paysage en leur faisant choisir des peintures et/ou photographies qu'ils considèrent représentatives du paysage (dont ils sont ou non les auteurs), ainsi que leurs regards critiques sur les trajectoires souhaitées.

» **Réaliser des balades paysagères auprès du grand public :**

Des balades pourraient être proposées pour décou-

vrir ou redécouvrir le paysage et permettraient d'observer ensemble les éléments qui caractérisent et construisent ce paysage. Elles auraient pour objectif de recueillir les sentiments, craintes, envies et aspirations concernant l'évolution des paysages de l'île.

» **Réaliser une intervention auprès d'une classe d'art plastique de jeunes élèves :**

Cette démarche pourrait être réalisée en complémentarité du projet de Monsieur MUSCH consistant à réaliser des sorties pédagogiques sur la lecture du paysage et son évolution au cours du temps. Un questionnaire retravaillé et simplifié pourrait être distribué à chaque élève. Cette approche permettrait de recueillir des avis simples et non nostalgiques d'une population plus jeune.

» **Réaliser et diffuser un questionnaire au grand public :**

Un questionnaire doit être réalisé (ébauche d'un questionnaire en annexe 4) afin de recueillir les impressions, perception du paysage bellilois et des éléments qui fondent son identité, mais également les avis sur les nombreux défis paysagers. Ce questionnaire doit être simple et relativement court. Il doit comprendre un maximum de questions fermées pour un traitement efficace des données, cependant, les questions ouvertes sont nécessaires. Devant être soumis aux populations du territoire, il doit être diffusé sur Internet, les réseaux sociaux, les événements, etc.

À l'évidence, la diffusion du questionnaire en ligne ne per-

mettra pas, ou peu, de toucher les personnes âgées. Ainsi, des questionnaires papier peuvent être déposés dans des lieux « stratégiques » de fréquentation de ce public, tels que les boulangeries, les salles d'attente de cabinets médicaux, l'EPHAD, la pharmacie, les salons de coiffure, médiathèque, etc. Il pourrait être également judicieux de se rapprocher des aides-soignantes, en contact direct avec les personnes âgées. Elles pourraient les accompagner dans la réalisation du questionnaire et sa compréhension.

» **Réaliser et diffuser une carte interactive :**

La diffusion d'une carte interactive sur internet permettrait aux habitants de partager leurs points d'intérêt et de pointer des éléments du patrimoine (concernant la nature, les petits et grands patrimoines, les voies de déplacements, les points de vue, etc.).

3.1.3. La détermination des secteurs géographiques identitaires

La détermination des secteurs géographiques identitaires permet d'identifier les secteurs nécessitant une attention spécifique. Une liste non exhaustive a été réalisée en tenant compte des entretiens, ainsi que de la superposition et l'accumulation d'éléments marquants constituant la dimension immatérielle, patrimoniale, socle et structurante (figure 65) mettant en évidence des potentiels secteurs d'intérêt particulier tels que : la pointe des Poulains, le port et la ria de Sauzon, le port et le centre de Le Palais, Bordardoué, les Grands-Sables, la pointe de Kerdonis, la pointe du Skeul, de Port Coton au Talut, Donnant et de l'Apothicaierie à Ster-

Vraz (figure 66).

Le tableau 12 synthétise l'accumulation des différents éléments paysagers marquants, qu'ils soient matériels ou immatériels, des secteurs jugés identitaires de l'île.

Figure 65 : Superposition des différents éléments paysagers jugés marquants dans l'identité paysagère de l'île.

SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS PAYSAGERS MARQUANTS

-  Lieux de séjours de Sarah Berhardt
-  Lieux peints par Claude Monet
-  Éléments de patrimoine militaire
-  Éléments de patrimoine maritime
-  Éléments de patrimoine maritime
-  Formations géomorphologiques remarquables
-  Éléments structurants marquants
-  Points de vue remarquables

Pointe des Poulans

Pointe de Taillefer

Pointe de Kerdonis

Port-Coton
Pointe du Talut

Pointe de Pouldon

Pointe du Skeul

0 1 2 km

CCBI (2022) d'après la spatialisation vulgarisée des éléments paysagers marquants de Belle-Île-en-Mer.



LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES IDENTITAIRES DE BELLE-ÎLE

● Principaux secteurs identitaires

Ster-Vraz
Apothicairerie

Ponte des
Poulans

Ria et centre
de Sauzon

Centre de
Le Palais

Donnant

Bordardoué

Grands-Sables

Kerdons

Port-Coton
Pointe du Talut

Le Skeul

0 1 2 km

CCBI (2022) d'après la superposition et l'accumulation d'éléments marquants de chaque dimension paysagère, et des données recueillies par les entretiens ; CCBI (2022) d'après l'orthophotographie de Belle-Île-en-Mer - IGN 2016 ; MNT topo-bathymétrique côtier - SHOM 2015.

Tableau 12 : Les secteurs identitaires de l'île et leurs éléments paysagers.

Figure 66 : Secteurs identitaires d'après la superposition et l'accumulation des éléments paysagers marquants de chaque dimension paysagère, et des entretiens.

SECTEURS	DIMENSION IMMATÉRIELLE	DIMENSION PATRIMONIALE	DIMENSION SOCLE	DIMENSION STRUCTURANTE	NBR. CITÉ EN ENTRETIEN
POINTE DES POULAINS	Histoire et traces de Sarah Benrhardt	Phare ; fort militaire	Ilots	Landes ; falaises et pelouse ; friches et fourrés ; horizon terrestre et marin	2
RIA ET CENTRE DE SAUZON		Feux de port ; quais ; blockhaus	Vallon ; ria	Boisements de fond de vallon ; prairies ; friches et fourrés ; bourg	2
CENTRE DE LE PALAIS		Feux de port, quais ; conserveries ; Citadelle ; enceinte urbaine ; réduits ; blockhaus		Bois historique ; bourg	2
BORDARDOUÉ		Belle-fontaine ; barrage de plage	Falaises et roches	Prairies ; haies de résineux	1
GRANDS SABLES		Fortin ; barrage plage ; blockhaus		Prairies ; friches et fourrés	0
KERDONIS		Phare ; fortin	Falaises et roches	Parcelles et haies de conifères ; friches et fourrés ; horizon terrestre et marin	1
LE SKEUL			Falaises et roches	Landes ; falaises et pelouses ; prairies ; friches et fourrés ; horizon marin	2
PORT COTON - TALUT	Sites peints par Claude Monet	Sémaphore ; phare ; blockhaus	Ilots ; falaises et roches ; grotte	Landes ; falaises et pelouses ; friches et fourrés ; villages ; horizon marin	3
DONNANT		Blockhaus	Vallon	Dunes ; landes ; falaises et pelouses ; boisements de fond de vallon ; prairies ; friches et fourrés	3
APOTHICAIERIE - STER-VRAZ		Sémaphore ; barrages de plage ; éperons barrés	Ilots ; vallon ; grotte	Milieu en eau ; landes ; falaises et pelouses ; boisements de fond de vallons ; friches et fourrés	1


3.1.4. La détermination des secteurs thématiques à enjeux

La détermination de secteurs thématiques (figure 67) à enjeux permet de croiser les enjeux écologiques aux enjeux paysagers, et ainsi de réaffirmer la priorisation des secteurs. Cette liste non exhaustive s'appuie sur la détermination préalable des enjeux (tableau 13), ainsi que sur les entretiens réalisés. Les principaux secteurs à enjeux seraient donc : le secteur de Grands-Sables, les massifs dunaires (Donnant, Herlin-Baluden, Bordardoué, Kérel, Port Blanc – Locmaria), le marais et le vallon de Ster-Vraz, la pointe de Kerdonis, ainsi que le centre de Le Palais et les villages qualifiés comme tel par le SCoT du Pays d'Auray ³ : Logonnet, Kergostio, Pontorgo, Bellevue, Kersablen, Merezel, Le Gouerch Borthelo, Port Salio, Sazum, Kerdavid, Borderhouat, Borvran, Pouldon, Le Grand Cosquet, Herlin, Le Grand Village, Le Petit Cosquet, Kervilahouen et Donnant.

³ Selon le SCoT du Pays d'Auray : « les « villages » présentent une mixité fonctionnelle incomplète, voire limitée. Ils contribuent et répondent aux besoins de la vie sociale à l'échelle communale. Le nombre de logement traduit une vitalité qui contribue à l'identification d'un « village ». De même un noyau bâti traditionnel participe à leur identification. Ainsi, un « village » réunit au moins une cinquantaine de constructions continues entre elles, d'une densité moyenne de l'ordre de 13 constructions par hectares. Toutefois un nombre de constructions plus élevé et/ou le rôle singulier que joue un secteur urbanisé dans la vie locale peuvent compenser ponctuellement une densité moindre. Le « village » est structuré par un réseau de voirie complexe. Tous les « villages » sont aussi structurés par les réseaux d'accès aux services publics de distribution d'eau potable, d'électricité, d'assainissement et de collecte de déchets. »



LES SECTEURS THÉMATIQUES À ENJEUX PAYSAGERS

 Principaux secteurs à enjeux



0 1 2 km

CCBI (2022) d'après la détermination des enjeux paysagers et des données réunies par les entretiens ; orthophotographie de Belle-Île-en-Mer - IGN 2016 ; MNT topo-bathymétrique côtier - SHOM 2015.

SECTEURS	ENJEUX PROVISOIRES
GRANDS SABLES	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ; » Limiter l'impact paysager des aménagements (mono-fil) ; » Maintenir l'ouverture des milieux dunaires à fort enjeu écologique et paysager ; » Restaurer localement les milieux dunaires à fort enjeu paysager ; » Maximiser l'intégration paysagère des équipements existants ; » Accompagner la disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles.
STER-VRAZ	<ul style="list-style-type: none"> » Maintenir l'ouverture ponctuelle du marais ; » Maintenir le vallon ouvert ; » Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ; » Limiter l'impact paysager des aménagements (mono-fil) ; » Maintenir l'ouverture des milieux dunaires à fort enjeu écologique et paysager ; » Restaurer localement les milieux dunaires à fort enjeu paysager ; » Accompagner la disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles.
DUNES DE DONNANT, HERLIN-BALUDEN, BORDARDOUÉ, KÉREL, PORT-BLANC - LOCMARIA	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter les aménagements et leur impact paysager (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ; » Limiter l'impact paysager des aménagements (mono-fil) ; » Limiter l'impact des stationnements en haut de falaise ; » Maintenir l'ouverture des milieux dunaires à fort enjeu écologique et paysager ; » Restaurer localement les milieux dunaires à fort enjeu paysager.
ER HASTELLIC, BORDERUN, BORDE-LANN, VAZEN, PORT COTON, POINTE DU TALUT, POINTE DES POULAINS	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter les aménagements (toilettes, poubelles, canalisation des fréquentations) ; » Limiter l'impact paysager des aménagements (mono-fil) ; » Maintenir l'ouverture des landes à fort enjeu écologique et paysager ; » Restaurer les landes à fort enjeu écologique et paysager dégradées ; » Maintenir l'ouverture des pelouses à fort enjeu paysager ; » Restaurer les pelouses à fort enjeu paysager dégradées.
POINTE DE KERDONIS	<ul style="list-style-type: none"> » Considérer la place du boisement par rapport à son atteinte à d'autres éléments paysagers et leurs enjeux. <p><i>Exemples : Kervilahouen : maintenir les boisements pour masquer l'urbanisation (figure 68) ; Kerdonis : supprimer les boisements qui masquent le phare (figure 69).</i></p>
CENTRE DE LE PALAIS	<ul style="list-style-type: none"> » Conserver une cohérence architecturale belliloise d'ensemble ; » Envisager les nouvelles formes urbaines.
VILLAGES DE KERVILAHOUEN, LE GRAND COSQUET, LOGONNET, ETC.	<ul style="list-style-type: none"> » Conserver une cohérence architecturale belliloise d'ensemble tout en intégrant l'aspect énergétique ; » Maximiser/veiller à l'intégration paysagère des bâtiments agricoles existants et nouveaux tout en intégrant l'aspect énergétique.

L'exemple du village de Kervilahouen montre que la présence de résineux est importante afin de masquer l'urbanisation.



Figure 68 : Dessins permettant d'établir une comparaison avant/après la suppression des résineux dans le village de Kervilahouen. E. Labécot, 2022.



Ces dessins ont été présentés au COPIL afin d'illustrer la subtilité de la problématique assimilée aux résineux sur l'île.



À l'inverse, l'exemple de la pointe de Kerdonis justifie la nécessité de faire disparaître les résineux afin de rétablir la visibilité du phare de Kerdonis depuis la mer, de le valoriser, mais également de restaurer l'aspect maritime de cette pointe.



Figure 69 : Photo-montage de la pointe de Kerdonis avec et sans arbres. Aujourd'hui, certains de ces secteurs boisés ont déjà été enlevés.



3.2. De la détermination des objectifs opérationnels à la définition du plan d'action

3.2.1. Les objectifs opérationnels et plan d'action par élément paysager

Les objectifs opérationnels représentent les objectifs dit de qualité paysagère. En découle de ces objectifs, des actions. Une réflexion par éléments paysagers a été amorcée dans les tableaux suivants.

Tableau 14 : Ebauche d'objectifs de qualité paysagère et d'actions pour les éléments paysagers de la composante horizon.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE HORIZONS	Horizon terrestre	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter les installations anthropiques en mer ; » Garantir l'intégration paysagère des installations anthropiques en mer. 	<ul style="list-style-type: none"> » Elaborer un guide de recommandations pour l'intégration paysagère des activités conchylicoles (matériaux de façade, toiture, ouvertures, rénovation du bâti ancien, etc.) ; » Démontage des bouées de mouillage en hors saison.
	Horizon marin	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir l'intégration paysagère des parcs éoliens. 	<ul style="list-style-type: none"> » En lien avec les services de l'Etat : élaborer des simulations en termes d'organisation des éoliennes, de distance à la côte, de couleur, etc. ; » En lien avec les services de l'Etat : travailler sur un dispositif de signalisation nocturne à déclenchement ou à faisceaux orientés vers le ciel pour limiter la visibilité ; » Concertation et débat avec la population pour l'intégration d'une nouvelle image d'un territoire que représente le parc éolien en lien avec la question des énergies renouvelables et de leur impact paysager.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE MILIEUX « NATURELS »	Milieus en eau	Suivre l'évolution des milieux en eau (Ster-Vraz, Donnant, Port Yorc'h).	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les milieux en eau en voie de fermeture potentielle (roselières, retenues d'eau, lagunages de STEP) ; » Déterminer l'intérêt/opportunité paysagère et/ou écologique de rouvrir les milieux en eau en cours de fermeture, en lien avec les propriétaires/gestionnaires ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Dunes	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les milieux dunaires à fort enjeu paysager (Donnant, Grands Sables, Herlin-Baluden, etc.) ; » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort de marche des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des milieux dunaires ; » Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine ; 	<ul style="list-style-type: none"> » Aménager uniquement les zones de forte fréquentation/milieux sensibles écologiquement et/ou à fort enjeu paysager ; » Réenvisager la nécessité de toilettes sèches/cendriers sur certains sites, de manière homogène sur toutes les communes ; » Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et naturels dans la réalisation d'aménagements : monofils, bifils, ganivelles basses, lignes de cailloux, barrière végétale, matériaux naturels, parkings à vélo en bois local, etc. ; Privilégier le mono-fil à la ganivelle ; » Lutter contre la banalisation des milieux dunaires. En lien avec le DOCOB et le plan d'action « Flore à forte responsabilité » du CBNB, et via l'intervention du service espaces naturels ou en lien avec les agriculteurs : limiter l'enfrichement des coteaux dunaires par pâturage ou intervention mécanique (prunellier, etc.), et la prolifération des espèces invasives ; » Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires à la suite d'une érosion marine par l'installation de bi-fils/ganivelles/AlgoBox (Herlin-Baluden) ; » Communiquer, sensibiliser et associer les usagers aux effets du piétinement (informer les visiteurs à travers des supports de communication, etc.) ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Falaises et pelouses	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les pelouses à fort enjeu écologique et/ou paysager (pointe des Poulains, Er Hastellic) ; » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort de marche des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des pelouses ; » Restaurer les pelouses dégradées. 	<ul style="list-style-type: none"> » Aménager uniquement les zones de forte fréquentation/aux milieux sensibles écologiquement et/ou à fort enjeu paysager ; » Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et naturels dans la réalisation d'aménagements : monofils, bifils, ganivelles basses, lignes de cailloux, barrière végétale, matériaux naturels, parkings à vélo en bois local, etc. ; » Privilégier le mono-fil à la ganivelle ; » Lutter contre la banalisation : contenir le développement du prunellier, du lierre ; lutter contre les espèces exotiques envahissantes et les dépôts sauvages ; » Poursuivre le suivi de la restauration des pelouses de l'Apothicaire suite à la destruction de l'hôtel-restaurant ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE MILIEUX « NATURELS »	Landes	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les landes à fort enjeu écologique et/ou paysager (Er Hastellic, Borderun, Bordelann, Vazen, Port Coton, Pointe du Talut) ; » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort de marche des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des landes ; » Restaurer les landes à fort enjeu écologique et/ou paysager. 	<ul style="list-style-type: none"> » Aménager uniquement les zones de forte fréquentation/milieus sensibles écologiquement et/ou à fort enjeu paysager ; » Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et naturels dans la réalisation d'aménagements : monofils, bi-fils, ganivelles basses, lignes de cailloux, barrière végétale, matériaux naturels, parkings à vélo en bois local, etc. ; » Privilégier le mono-fil à la ganivelle ; » Lutter contre la banalisation : limiter la prolifération des espèces invasives, gyrobroyage/ Question de l'impact paysager des goélands : suivre l'évolution de la population de goélands et des zones de landes dégradées par les colonies ; » Conformément au plan quinquennal de gyrobroyage du service espaces naturels : restaurer les landes vieillissantes ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Boisements de fond de vallon	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les vallons encore ouverts (Logonnet, Ria de Sauzon, Donnant) ; » Maintenir une activité agricole dans les vallons ouverts ; » En concertation avec les usagers/collectivités du territoire/ agriculteurs : Identifier les vallons ayant un potentiel de réouverture (opportunité foncière, paysagère, écologique, etc.) ; » Rouvrir les portions identifiées. 	<ul style="list-style-type: none"> » Maintenir une activité agricole : accompagner le maintien des pratiques extensives d'élevage dans les vallons (politique agroenvironnementale, MAEC, autorisation d'occupation agricole sur les terrains du Département du Morbihan et du Conservatoire du littoral) ; » Selon l'opportunité de réouverture de vallons : animation foncière/achat proactif ou à l'opportunité de propriétés par le Département/Conservatoire ; détermination de projets à mettre en place (élevage, maraichage, jardins collectifs, etc.) ; conventionnement et suivi ; » Sensibiliser les propriétaires privées aux enjeux paysagers qu'induit la fermeture des vallons ; » Aménager des cheminements continus dans certains vallons fermés ; » Valoriser pédagogiquement certains vallons (sensibilisation, entretien de chemins,...) ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.

Tableau 15 : Ebauche d'objectifs de qualité paysagère et d'actions pour les éléments paysagers de la composante milieux «naturels».

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE BOISEMENTS PLANTÉS	Bois historiques	<ul style="list-style-type: none"> » Favoriser le développement des sous-bois. 	<ul style="list-style-type: none"> » Limiter l'entretien des sous-bois pour favoriser le renouvellement ; » Replanter des feuillus dans les espaces dégradés ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Parcelles et haies de conifères	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir une concertation afin d'identifier les secteurs où assurer le maintien ou la disparition des boisements ; » Conserver des points de vue emblématiques, sans conifères, y compris depuis et vers les villages ; » Conforter les vues panoramiques sur l'horizon depuis le plateau ; » Conserver les boisements à l'intérieur des terres jouant un rôle important dans le masquage de l'urbanisation et en tant que « barrière naturelle ». 	<ul style="list-style-type: none"> » Selon l'opportunité de coupe : animation foncière/achat proactif ou à l'opportunité de propriétés par le Département/Conservatoire ; détermination du projet/travaux/ convention de gestion ; » Récupérer les coupes de bois sur site pour la réalisation d'aménagement ; » Déterminer une liste d'essences à replanter (privilégier : châtaigner, ormes, chêne pédonculé, frêne commun, aulne glutineux, hêtre commun, etc.) » Réaliser un guide en fonction des caractéristiques des secteurs (sols, ressources en eau, exposition, anticipation du changement climatique, etc.) ; » Repérer les sites potentiels à maintenir ; » Maintenir l'évolution naturelle de certaines friches pour favoriser la naissance de boisements masquant l'urbanisation ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Haies hautes et jardins	<ul style="list-style-type: none"> » Réaffirmer l'identité végétale des jardins en élaborant un guide de recommandations pour le choix des essences locales. 	<ul style="list-style-type: none"> » Valoriser le guide de recommandation « Mon jardin zéro déchet » ; » Etablir un guide de l'identité des jardins ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.

Tableau 16 : Ebauche d'objectifs de qualité paysagère et d'actions pour les éléments paysagers de la composante boisements plantés.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE AGRICOLE	Prairies	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les secteurs prioritaires de maintien des prairies ; » Favoriser le maintien des pratiques agricoles extensives ; » S'assurer de la compatibilité des projets d'installation/de transmission avec le maintien des prairies. 	<ul style="list-style-type: none"> » Soutenir l'élevage sur le territoire et accompagner les agriculteurs pour le maintien des pratiques extensives (valorisation des pratiques, MAEC, etc.) (Cf. Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2019). <i>Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Ile-en-Mer</i>, et Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2022). <i>Fiche action T13 : Favoriser le maintien de pratiques agroenvironnementales</i>) ; » En lien avec la mission foncière : orienter les recherches de foncier de porteurs de projets vers les parcelles adéquates ; sensibiliser les agriculteurs sur le maintien des prairies.
	Grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> » Suivre l'évolution des surfaces et la compatibilité des évolutions à venir avec le maintien des prairies. 	<ul style="list-style-type: none"> » Mise en œuvre de la politique agroenvironnementale (Cf. Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2019). <i>Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Ile-en-Mer</i>)
	Maraîchage	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir l'intégration paysagère des infrastructures maraîchères ; » Suivre l'évolution des surfaces et la compatibilité des évolutions à venir avec le maintien des prairies. 	<ul style="list-style-type: none"> » En lien avec la mission foncière : orienter les recherches de foncier de porteurs de projets vers les parcelles adéquates » Elaborer un guide illustré de recommandations pour l'intégration paysagère des infrastructures maraîchères (réflexion sur l'orientation/organisation des installation tout en préservant leur efficacité, bassin d'épuration écologique, plantation de rideaux végétal, intégrer les arbres isolés, etc.) en s'appuyant sur les spécificités paysagères locales.
	Viticulture et arboriculture	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir l'intégration paysagère des infrastructures viticoles et arboricoles ; » Suivre l'évolution des surfaces et la compatibilité des évolutions à venir avec le maintien des prairies. 	<ul style="list-style-type: none"> » Suivre et accompagner les projets d'installation via la mission foncière ; » Suivre la compatibilité des terrains choisis avec l'enjeu prairie via le service espaces naturels et la mission foncière ; » Elaborer un guide illustré de recommandations pour l'intégration paysagères des infrastructures viticoles et arboricoles en s'appuyant sur les spécificités paysagères locales.
	Friches et fourrés	<ul style="list-style-type: none"> » Maintenir une activité agricole sur les prairies pour éviter l'enfrichement ; 	<ul style="list-style-type: none"> » Soutien à l'élevage en général (Cf. Actions prairies) ; » En lien avec la mission foncier agricole : remise en exploitation de certaines friches selon l'opportunité ; sensibiliser les propriétaires concernés au problème de l'enfrichement et à ses conséquences ; inciter à l'entretien des parcelles concernés (« obliger » les propriétaires à minima à tailler et brûler les branches sèches dans les vergers par exemple) ou à la vente, l'échange, location et à la mise à disposition des parcelles à un tiers intéressé pour la valoriser ; » Favoriser la remise en exploitation des terrains en friche du Conservatoire du littoral et du Département via la mise en place de convention d'occupation agricole ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.

Tableau 17 : Ebauche d'objectifs de qualité paysagère et d'actions pour les éléments paysagers de la composante agricole.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS	Voieries et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> » Objectif « 0 nouvelle route » : utiliser les routes existantes (Cf. Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (s.d.). <i>Découvrez la nouvelle carte « itinéraires vélo »</i>, etc.); » Garantir l'intégration paysagère des aires de stationnement ; » Garantir l'intégration paysagère des signalétiques et publicité ; » Elaborer un règlement local de publicité (RLP) valable sur l'ensemble du territoire ; » Garantir l'enfouissement (lignes électriques) et l'utilisation des équipements existants pour le développement des réseaux ; » Garantir la conformité de la pré-enseigne en Site Classé. 	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les secteurs d'intervention paysagère « non souhaitables » ; » Mettre en place des matériaux perméables comme le stabilisé, de teinte et de nuance proche des matériaux locaux, places perméables (dalles engazonnées) ; Limiter l'impact paysager des matériaux (couleur, type de revêtement,...) » Intégrer des éléments issus de ressources locales (pierres, bois de pins) » Elaborer un règlement local de publicité (RLP) valable sur l'ensemble du territoire afin de favoriser une cohérence signalétique, ou faire une signalisation d'intérêt locale (SIL) ; » Garantir l'application de la réglementation (pas d'enseignes/pré-enseigne/publicité en sites classé et inscrit) ; » Réinterroger les signalétiques inadaptées, non utilisées ou dégradées qui perturbent la qualité des sites, de manière homogène sur les 4 communes ; » Envisager des systèmes et des principes de signalétiques homogènes, sobres, simples et innovants, afin de limiter l'impact et la profusion d'éléments visuels sur le territoire ; » Installer les nouvelles antennes, etc. sur les points hauts déjà existants ; » Enfouir les lignes électriques restantes ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Bourgs	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbain des bourgs ; » Anticiper les conséquences potentielles de la loi ZAN. 	<ul style="list-style-type: none"> » Elaborer un livret sur les formes des bourgs permettant d'illustrer les éléments à préserver et/ou modifier pour garantir des morphologies urbaines nouvelles respectueuses des paysages et de la forme d'habitat traditionnelle ; » Réhabiliter les dents creuses (habitat par exemple) ; » Elaborer des simulations de modification des centre bourgs liés à la loi ZAN ; » Privilégier la réhabilitation des bâtiments à l'abandon plutôt que les nouvelles constructions ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.

	ÉLÉMENTS PAYSAGERS	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS À MENER
COMPOSANTE CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS	Villages	<ul style="list-style-type: none"> » Mettre à jour les normes architecturales ; » Réhabiliter les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages ; » Anticiper l'apparition d'équipements liés aux énergies renouvelables chez les particuliers. 	<ul style="list-style-type: none"> » Elaborer un livret sur les formes villageoises permettant d'illustrer les éléments à préserver et/ou modifier pour garantir des morphologies urbaines nouvelles ou isolées respectueuses des paysages et de la forme d'habitat traditionnelle (couleur, matériaux, végétation) ; » Elaborer un guide illustré de recommandations pour l'intégration paysagère des équipements liés aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les spécificités architecturales ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Habitats légers	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir une disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements dans les terrains à camper. 	<ul style="list-style-type: none"> » Sensibiliser les propriétaires des terrains à camper estivaux trop visibles (Grands-Sables, Ster-Vraz) pour encourager une meilleure intégration paysagère ; » En lien avec la SAUR, limiter le renouvellement des accès à l'eau lors de la transmission des terrains ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention
	Zones de grands équipement publics industriels et commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir l'intégration paysagère des équipements existants et nouveaux tout en intégrant l'aspect énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les zones de constructions et les bâtiments non intégrés paysagèrement ; » Organiser les réflexions sur la problématique d'insertion paysagère des constructions ; » Mettre en place une charte permettant d'orienter les entreprises dans leurs décisions mais aussi d'encadrer l'intégration paysagère des potentielles requalifications, extensions ou créations (palette végétale locale, vues, tailles, couleurs, matériaux, etc.) ; » Elaborer un guide illustré de recommandations pour l'intégration paysagère des structures liées aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les spécificités paysagères locales ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et de points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
	Equipements touristiques	<ul style="list-style-type: none"> » Garantir l'intégration paysagère des équipements touristiques existants. 	<ul style="list-style-type: none"> » Identifier les secteurs à prioriser en termes d'intégration paysagère (Grands Sables) ; » Elaboration de mini-guides ciblés de recommandations pour l'intégration paysagère des plus grands équipements touristiques (changement de couleur, bardage, plantation aux abords, etc.).

Tableau 18 : Ebauche d'objectifs de qualité paysagère et d'actions pour les éléments paysagers de la composante constructions et aménagements.

3.2.2. Les objectifs opérationnels et plan d'action par secteur

Certains secteurs regroupant des enjeux paysagers forts de différente nature (milieux naturel, patrimoine, équipements, etc.) ont été identifiés lors des entretiens et du COPIL Paysage et ont fait l'objet de proposition d'objectifs opérationnels et d'actions (tableau 19).

3.3. La mise en oeuvre d'un plan d'action

Les détails de la mise en oeuvre du plan d'action seront précisés dans le Plan de paysage final, les éléments ci-dessous constituent les premiers éléments de réflexion :

3.3.1. L'établissement d'un programme d'action

Les actions proposées pourront être affinées, hiérarchisées, chiffrées, et planifiées dans un programme pluriannuel d'actions. Elles feront l'objet de fiches actions détaillées, en intégrant les outils et les acteurs à mobiliser, ainsi que des indicateurs de suivi et d'évaluation.

3.3.2. La mise en oeuvre des actions

Parmi les actions proposées ci-dessus, on peut distinguer :

- » Des actions opérationnelles de terrain qui, selon leur ampleur, pourront être mises en oeuvre en régie par le service espaces naturels de la Communauté de communes, ou en presta-

tion par des entreprises locales ou extérieures ;

- » Des actions de concertation avec différents acteurs (partenaires institutionnels, services de l'état, agriculteurs, etc.) qui pourraient être réalisées par la CCBI ou en lien avec des partenaires ;

- » Des actions réalisées en prestation par des bureaux d'études, comme la réalisation de guides de recommandation spécifiques de certaines thématiques. L'élaboration des cahiers des charges sera réalisée par la CCBI éventuellement avec un assistant à la maîtrise d'ouvrage.

3.3.3. L'animation du Plan de paysage

Le Plan de paysage est un projet de territoire sur le long terme, ce qui nécessite une animation de la part de la structure porteuses, en lien avec les 4 communes, les services de l'état et autres structures partenaires via des COPIL réguliers. Le Plan de paysage doit rester vivant et évolutif, ce qui implique une stratégie de communication sur la démarche auprès de la population, et une participation active des élus et des acteurs de l'aménagement du territoire.

La mise en oeuvre du Plan d'Action Belle-Île 2050 nécessitera en partie l'intervention d'un bureau d'étude afin d'appliquer certaines actions non réalisables en régie.

SECTEURS	GRANDES THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS POTENTIELLES
GRANDS SABLES	<ul style="list-style-type: none"> » Milieux naturels (Dunes) ; » Patrimoine militaire . » Grands équipements touristiques (base nautique) ; » Problématique du devenir des éléments précédents avec la montée des eaux à long terme ; » Camping caravaning. 	<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort de marche des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des milieux dunaires ; » Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine ; » Garantir l'intégration paysagère des équipements touristiques existants ; » Garantir une disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements dans les terrains à camper ; » Accompagner progressivement la disparition de certains éléments du patrimoine (fortifications, blockhaus) en mauvais état ; » Anticiper la disparition des fortifications et de la route avec la montée des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> » Réaliser une étude / simulations / scénarios en termes d'évolutions du cordon dunaire par démolition des fortifications ; de montée des eaux d'ici 50 ans pour anticiper la relocalisation de la route / travaux ; de changement de la dynamique hydro-sédimentaire, etc. ; » Maintenir les milieux dunaires : conformément au DOCOB (action T8), gérer les fréquentations et limiter le piétinement sur les hauts de plages/ broyage (roncier), arrachage (prunellier, radis ravenelle) et pâturage/arrachage des tamaris ; ou par une fauche avec export et/ou pâturage extensif ; arrachage des espèces invasives ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention ; » Améliorer l'intégration paysagère de la base nautique ; » Contacter les propriétaires des terrains à camper estivaux trop visibles et leur imposer une meilleure intégration paysagère.
STER-VRAZ	<ul style="list-style-type: none"> » Milieux naturels (dunes, marais) ; » Camping caravaning ; » Vallons boisés. 	<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre la mise en œuvre du programme de restauration écologique et paysagère du marais ; » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Garantir une disparition progressive des terrains à camper estivaux trop visibles ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements dans les terrains à camper. 	<ul style="list-style-type: none"> » Objectifs du programme de restauration : faire régresser la saulaie au profit des roselières et surfaces d'eau libre/dégager le cône de visibilité vers l'amont du vallon/restaurer et entretenir les prairies humides par la mise en place d'un pâturage extensif ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention ; » Maintien des milieux dunaires : conformément au DOCOB (action T8), gérer les fréquentations et limiter le piétinement sur les hauts de plages ; » Contacter les propriétaires des terrains à camper estivaux trop visibles et leur imposer une meilleure intégration paysagère.

SECTEURS	GRANDES THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS POTENTIELLES
DUNES DE DONNANT, HERLIN-BALUDEN, BORDARDOUÉ, KÉREL, PORT-BLANC - LOCMARIA	Milieux naturels (dunes).	<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des milieux dunaires ; » Favoriser la restauration naturelle des milieux dunaires confrontés à une érosion marine ; » Restaurer les milieux dunaires : garantir une concertation afin d'élaborer une stratégie de restauration du milieu dunaire et son intégration paysagère : suivis des fréquentations, du couvert végétal, des aménagements, de l'animation mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> » Maintenir les milieux dunaires : conformément au DOCOB (action T8), gérer les fréquentations et limiter le piétinement sur les hauts de plages/ broyage (roncier), arrachage (prunellier, radis ravenelle) et pâturage/arrachage des tamaris ; ou par une fauche avec export et/ou pâturage extensif ; arrachage des espèces invasives ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
ER HASTELLIC, BORDERUN, BORDELANN, VAZEN, PORT COTON, POINTE DU TALUT, POINTE DES POULAINS	Milieux naturels (pelouses, landes).	<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre la politique actuelle de limitation des aménagements ; » Garantir l'intégration paysagère des aménagements associés au confort des usagers et à la canalisation des fréquentations ; » Lutter contre la banalisation des landes et des pelouses / restaurer les landes vieillissantes et les pelouses dégradées ; » Garantir une concertation afin d'identifier les secteurs où assurer l'ouverture des milieux de lande à fort enjeu paysager et écologique : suivis des fréquentations, du couvert végétal, des aménagements, de l'animation mise en œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> » Contenir les fréquentations sur les sentiers et limiter les surfaces de piétinement sur les sites les plus fréquentés, dégradés et de fort intérêt paysagé et écologique ; » Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et naturels dans la réalisation d'aménagements : monofils, bifils, ganivelles basses, lignes de cailloux, barrière végétale, matériaux naturels, parkings à vélo en bois local, etc. ; » Privilégier le mono-fil à la ganivelle ; » Lutter contre la banalisation : limiter la prolifération des espèces invasives, contenir le développement du prunellier et du lierre, gyrobroyage de maintien ou de restauration ; » Lutter contre les dépôts sauvages ; » Suivre l'évolution de la population de goélands et des zones de landes dégradées par les colonies ; » Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.
POINTE DE KERDONIS	<ul style="list-style-type: none"> » Cônes de vue vers l'horizon ; » Patrimoine maritime (phare) ; » Milieux naturels (pelouse, landes). 	<ul style="list-style-type: none"> » Conserver des points de vue emblématiques, sans conifères, y compris depuis et vers les villages ; » Conforter les vues panoramiques sur le lointain depuis le plateau ; » Valoriser le patrimoine maritime (phare) ; » Restaurer les milieux naturels initialement présents. 	<ul style="list-style-type: none"> » Poursuivre l'animation foncière afin de récupérer la gestion des parcelles concernées ; » Définir un programme de gestion suite à la suppression des boisements ; mise en place de pâturage ou gestion en régie par le service espaces naturels ; » Récupérer les coupes de bois sur site pour la réalisation d'aménagements.

SECTEURS	GRANDES THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	ACTIONS POTENTIELLES
CENTRE DE LE PALAIS	» Centre bourg.	» Identifier les potentiels de « dents creuses » et renouvellement urbains des bourgs.	<p>» Elaboration d'un livret sur les formes des bourgs permettant d'illustrer les éléments à préserver et/ou modifier pour garantir des morphologies urbaines nouvelles respectueuses des paysages et de la forme d'habitat traditionnelle ;</p> <p>» Sélectionner un bureau d'étude en urbanisme, architecture et paysage pour la réalisation de « simulations », « scénarios » de modification des centres bourgs (montée en hauteur) ;</p> <p>» Privilégier la réhabilitation des bâtiments à l'abandon ;</p> <p>» Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les secteurs prioritaires d'intervention.</p>
VILLAGES DE KERVILAHOUEN, LE GRAND COSQUET, LOGONNET, ETC.	» Village.	<p>» Garantir une concertation afin d'élaborer une mise à jour des normes architecturales ;</p> <p>» Valoriser les corps de ferme contribuant à l'identité agricole des villages.</p>	<p>» Elaboration d'un livret sur les formes villageoises permettant d'illustrer les éléments à préserver et/ou modifier pour garantir des morphologies urbaines nouvelles ou isolées respectueuses des paysages et de la forme d'habitat traditionnelle (couleur, matériaux, végétation) ;</p> <p>» Elaboration d'un guide illustré de recommandations pour l'intégration paysagère des équipements liés aux énergies renouvelables en s'appuyant sur les spécificités architecturales des villages ;</p> <p>» Mettre en place des observatoires photographiques du paysage et des points GPS dans les villages.</p>

Tableau 19 : Sectorisation des objectifs de qualité paysagère et des actions associées.

CONCLUSION

Cette étude a permis de proposer une méthodologie de lecture paysagère propre à Belle-Île, ainsi qu'un diagnostic paysager original, relativement détaillé et complet basé sur l'étude de grandes composantes (immatérielle, patrimoine, socle et structurante) jugées plus pertinentes à l'échelle du territoire que des unités paysagères. L'état des lieux, reposant à la fois sur des données objectives et subjectives, a mis en évidence les éléments marquants le paysage, ainsi que leurs enjeux et menaces pesant sur le territoire.

Il ne fait aucun doute que l'identité paysagère de Belle-Île trouve dans l'originalité de sa géologie et de sa géomorphologie un support fondateur. L'ensemble des éléments et des dimensions qui y prennent place compose un paysage que les sensibilités artistiques ont largement su mettre en valeur. Au-delà de l'approche un peu simpliste qui reconnaît un paysage littoral sauvage, une campagne intérieure, et une urbanisation à l'identité architecturale marquée, ce diagnostic a permis de mettre en valeur certains éléments dont le caractère est essentiel à la préservation de l'identité paysagère belliloise : les landes, les falaises et pelouses, les prairies, les friches, les villages, etc. L'horizon, vers l'infini, constitue également une particularité remarquable de l'île à laquelle la population est très attachée.


L'étude des dynamiques d'évolution de ces différents éléments, ces dernières dizaines d'années, montre une tendance globale à la fermeture des horizons et des milieux anciennement agricoles qui semble être l'évolution la plus marquée du paysage récent. En effet, la déprise agricole a notamment engendré l'abandon progressif des vallons et coteaux tendent à se fermer au profit

de friches et de boisements. De même, depuis les années 70, le paysage bellilois est considérablement modifié par la plantation de résineux sur le littoral, en tant que coupe-vent et autour de parcelles de camping-caravaning. L'augmentation de la renommée du territoire, et donc de la fréquentation touristique a nécessité la mise en place d'une politique forte de protection de certains sites identitaires par des aménagements, et a entraîné le développement de nouvelles activités de loisirs et d'équipements adaptés. Enfin, si l'urbanisation a été relativement contrôlée (densification plutôt qu'extension des villages), et très limitée sur le littoral contrairement au continent, de nouvelles formes d'habitation et de jardins sont apparues, divergeant de la forme d'habitat traditionnel bellilois.

Cette première phase de travail a donc permis de faire émerger des enjeux paysagers à retravailler dans le cadre d'une concertation plus poussée. Parmi ces derniers et au regard de la concertation partielle réalisée, certains se dégagent :

- » Limiter l'impact paysager des aménagements ;
- » Maintenir le quart prairial et éviter l'apparition de nouvelles friches ;
- » Conserver la cohérence architecturale belliloise d'ensemble tout en intégrant l'aspect énergétique ;
- » Limiter et intégrer paysagèrement les signalétiques et publicités ;
- » Amoindrir l'impact paysager des parcs éoliens en mer de jour comme de nuit.

Ce diagnostic met en évidence que certains secteurs géographiques portent en eux un intérêt paysager marquant permettant tout de même de déterminer des unités porteuses d'enjeux.



Cette étude a permis de donner un cadre à la démarche paysagère de Belle-Île. Elle a également permis d'envisager la manière dont il convenait de poursuivre le travail en s'appuyant sur une concertation renforcée (notamment en termes de paysage « vécu » au quotidien, lors des déplacements, au fil des saisons, etc.) permettant, au-delà de l'affinement des enjeux, de déterminer concrètement les actions à mener et les secteurs d'actions sur lesquels une vigilance accrue est à avoir. Les propositions évoquées dans ce document pourront être affinées, et feront l'objet de fiches actions détaillées. Ce plan d'action devra être validé au COPIL et de sa priorisation pourra être choisit de recourir à des bureaux d'études pour travailler spécifiquement certain sujet.

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	5
Glossaire	6
Sommaire	7

INTRODUCTION.....	8
--------------------------	----------

1. CONTEXTE GENERAL : L'APPEL A PROJET PLAN DE PAYSAGE 2021	10
--	-----------

1.1.Qu'est-ce qu'un plan de paysage ?.....	11
1.1.1. La définition du paysage	11
1.1.2. Les objectifs du plan de paysage	12

1.2. Vers un plan de paysage pour Belle-Île	12
1.2.1. La candidature de Belle-Île à l'AAP 2021	12
1.2.1.1. Les intentions du projet	12
1.2.1.2. Le contenu et la démarche d'élaboration	13
1.2.1.3. Le portage et les partenaires	14
1.2.1.4. Le cadre méthodologique du projet ...	15
1.2.2. La mission « Collaboration au plan de paysage de Belle-Île » : objectifs du stage	16
1.2.2.1. La redéfinition des missions et objectifs	16
1.2.2.2. La redéfinition du cadre méthodologique initiale.....	16

1.3. Le cadre réglementaire paysager	18
1.3.1. Les sites classés et inscrits	18
1.3.1.1. Le site classé	20
1.3.1.2. Le site inscrit	20
1.3.2. Le code de l'urbanisme et les outils liés	20
1.3.2.1. La loi Littoral	21
1.3.2.2. L'objectif « Zéro artificialisation nette »..	26
1.3.3. La loi paysage	26

2. UN DIAGNOSTIC DU PAYSAGE : COMPRENDRE L'ORGANISATION ET LES ENJEUX DU PAYSAGE BELLI-LOIS	28
--	-----------

ZOOM : METHODE D'ELABORATION DU DIAGNOSTIC ET DE LA DETERMINATION DES ENJEUX PAYSAGERS	29
---	-----------

2.1. Les dimensions paysagères et leurs composantes	31
2.1.1. La dimension immatérielle	31
2.1.1.1. Le patrimoine artistique	31
2.1.1.2. Le paysage ressenti	34
2.1.1.3. Le paysage nocturne	36
2.1.2. La dimension patrimoniale	39
2.1.2.1. Le patrimoine maritime	39
2.1.2.2. Le patrimoine militaire	44
2.1.2.3. Le patrimoine archéologique	46
2.1.2.4. Le patrimoine vernaculaire	46
2.1.2.5. Le patrimoine architectural	48
2.1.3. La dimension socle	59
2.1.3.1. La formation géologique de l'île	59
2.1.3.2. Le socle paysager actuel, le relief	60
2.1.4. La dimension structurante	64

2.2. Les enjeux paysagers : futurs éléments de focalisation d'un plan d'action	90	3.2. De la détermination des objectifs opérationnels à la définition du plan d'action	133
2.2.1. Qu'est-ce qu'un enjeu paysager ?	90	3.2.1. Les objectifs opérationnels et plan d'action par élément paysager	133
2.2.2. Les enjeux paysagers de Belle-Île	90	3.2.2. Les objectifs opérationnels et plan d'action par secteur	140
2.2.2.1. Dimension immatérielle	90	3.3. La mise en œuvre d'un plan d'action	140
2.2.2.2. Dimension patrimoniale	91	3.3.1. L'établissement d'un programme d'action	140
2.2.2.3. Dimension socle	91	3.3.2. La mise en œuvre des actions	140
2.2.2.4. Dimension structurante	91	3.3.3. L'animation du Plan de paysage	140
2.3. Les perceptions et l'image du territoire	94	CONCLUSION	146
2.3.1. La phase de concertation	94	Table des matières	148
2.3.1.1. Le comité de pilotage	94	Références bibliographiques	150
2.3.1.2. Le regard des structures partenaires	96	Références sitographiques	152
2.3.1.3. Le regard des associations	102	Annexes	153
2.3.1.4. Le regard des artistes	110	1. Note de candidature à l'appel à Projet «Plans de paysage 2021»	154
2.3.1.5. Les regards croisés	116	2. Compte rendu du premier COPIL - 02/06/2022	170
2.3.2. Les limites rencontrées	120	3. Grille d'entretien	175
3. PRECONISATION D'UN PLAN D'ACTION PAYSAGE BELLE-ILE 2050	121	4. Première ébauche du questionnaire	178
3.1. Confronter et amender le diagnostic et ses enjeux	122		
3.1.1. L'avis du paysagiste conseil	122		
3.1.2. La prise en compte de la concertation à compléter	122		
3.1.3. La détermination des secteurs géographiques identitaires	124		
3.1.4. La détermination des secteurs thématiques à enjeux	128		

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Ambroise, R. (2009). *Cadre juridique, outils et compétences pour le paysage en agriculture*, n°7, 24 p.

URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/publication/Cadre%20juridique%2C%20outils%20et%20comp%C3%A9tences%20pour%20le%20paysage%20en%20agriculture%20%28Minist%C3%A8re%29.pdf>

Agrocampus Ouest Génie de l'environnement, CPIE (2019). *Valorisation des friches et étude du foncier agricole à Belle-Île-en-Mer*, 79 p.

Becker, M. (1995). *Paysage perçu, paysage vécu, paysage planifié. Le cas de Belle-Île-en-Mer*, n°170, p.407-418.

Belbeoch, H., Clifford, F. (1991). *Belle-Île en Art*. Palantines, 216 p.

Bonneaud, F. (2016). *Vous avez dit paysage ?*, 20 p.

URL : <https://atlaspaysages.lotetgaronne.fr/spip.php?article152>

Brosseau, O. (2017). *Le Plan de Paysage : agir pour le cadre de vie*, 13 p.

URL : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf

Cedelle, Q. et al. (s.d.). *Les Atlas de paysages – Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages*, 115 p.

Chagnaud, E. (2011). *Les îlots de Belle-Île-en-Mer. Création d'une base de données et rédaction d'une fiche action*. Rapport de stage, UBO Brest, 52 p.

Chemetoff, A. (1995). *Plan de paysage de Belle-Île-en-Mer*. Rapport de conclusion, 53 p.

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2018). *Volume 1 – État des lieux et enjeux de conservation*. Document d'objectifs, 200 p.

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2019). *Projet Agro-Environnemental et Climatique de Belle-Île-en-Mer*, 67 p.

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2021). *Plan Paysage de Belle-Île-en-Mer. Agir pour conserver l'identité d'un paysage emblématique, sans nier son caractère vivant*. Note projet de l'appel à projet « Plans de paysage », 16 p.

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (2022). *Fiche action T13 : Favoriser le maintien de pratiques agroenvironnementales*, 5 p.

Commune de Le Palais (2020). *Plan local d'urbanisme. Rapport de présentation – Diagnostic territorial*, 262 p.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan (2005). *Construire à Belle-Île*, 51 p.

Conseil de l'Europe (2000). *Convention européenne du paysage*, 7 p. URL : <https://rm.coe.int/168008062a>

Rouat, A., Chabert, M. (2010). *Belle-Île-en-Mer – Etude prospective pour la valorisation des paysages*. Ecole nationale supérieure

de la Nature et du Paysage, 188 p.

Flaubert, G., Du Camp, M. (1881). *Par les champs et par les grèves (Voyage en Bretagne)*. Extrait, 230 p.

Garans, L. (1999). Belle-Île-en-Mer. *Histoire d'une île*. Palantines, 190 p.

Géographes de Bretagne (2006). *Paysages, le défi breton*, n°1, 93 p.

Giorgis, S. et al. (2009). *Enjeux paysagers – Drôme Provençale, Baronnies Provençales, Haut Vaucluse*, 35 p.

Görg, C. (2005). *Landscape Governance: The «politics» of scale and the «natural» conditions of places*. Document de réflexion, n°18, 30 p. URL : <http://hdl.handle.net/10419/45223>

Jobert, A. (2000). *L'habitation belliloise. Histoire, caractéristiques et perception dans le paysage*. Penn ar Bed, n°176-177, p. 37-46.

Larrere, C., Larrere R. (1997). *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, 368 p.

Mercier, T. et al. (2012). *Belle-Île-en-Mer : une île partagée. Paysages intemporels du plateau et saisonnalités littorales*. Ecole nationale supérieure du Paysage, 169 p.

Musch, G. (2021). *Villages de Belle-Île-en-Mer au XVIIIe siècle. Inventaire de 1719*. Biema, 189 p.

Musch, G. (2019). *Belle-Île-en-Mer au temps de la Préhistoire*. Biema, 208 p.

Office de Tourisme de Belle-île-en-mer (2009). *Détours culturels. Découvrir Belle-Île autrement*, 39 p.

Parc naturel régional du Pilat, Syndicat mixte des Rives du Rhône (2015). *Plan paysage de la côte Rhodanienne. Diagnostic : comprendre les paysages de la Côte Rhodanienne*, 88 p.

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (2017). *Plan de paysage de la campagne des transitions. Diagnostic : comprendre le paysage entre ville et campagne*, 223 p.

Pays d'Auray (2019). *Schéma de cohérence territoriale. Pièce 3 : document d'orientation et d'objectifs (DOO)*, 140 p.

Pays d'Auray (2020). *Memento du SCoT*, 108 p.

Portier, C., et al. (2002). *Locmaria, par les vallons et les côtes. Promenades belliloise*. Société historique de Belle-Île-en-Mer, 117 p.

Portier, C., Poutord J. (2010). *Le Palais. Au-delà de l'enceinte de ville*. Promenades belliloise. Société historique de Belle-Île-en-Mer, 152 p.

Selosse, M.-A. (2000). *Histoire géologique récente et façonnement géomorphologique de Belle-Île*. Penn ar Bed, n°176-177, p. 13-24.

Tinchant, G. (2022). *La standardisation de l'habitat rural bellilois au XVIIIe siècle*. La Gazette de Belle-Île, n°471, p.26-27.

Torgue, H. (s.d.), *Bruit urbain : nuisance ou ambiance ?* Echo Bruit - Le magazine de l'environnement sonore, n°136, 3 p.

RÉFÉRENCES SITOGRAPHIQUES

Cerema (2021). *Zéro Artificialisation Nette : de forts enjeux, des leviers d'action pour les acteurs des territoires*. Cerema.

URL : <https://www.cerema.fr/fr/actualites/zero-artificialisation-nette-forts-enjeux-leviers-action>

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (s.d.). *Préserver les paysages*. CCBI. URL : <https://www.ccbi.fr/la-valorisation-des-paysages/>

Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer (s.d.). *Découvrez la nouvelle carte « itinéraires vélo »*. CCBI. URL : <https://www.ccbi.fr/actualites/decouvrez-la-nouvelle-carte-itinéraires-velo/>

Direction Départementale des Territoires Mission Appui Territorial et Transition Énergétique (2018). *Signalisation d'Informations Locales – Friche pratique*. URL : http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/20180619_com_sil-ammo_cle731554.pdf

Études littéraires (s.d.). *Le romantisme*. URL : <https://www.etudes-litteraires.com/figures-de-style/romantisme.php>

Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales (2021). *Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral*. Cohésion territoires. URL : [https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-lamenagement-la-protection-et-la-mise-en-valeur-du-littoral)

[laménagement-la-protection-et-la-mise-en-valeur-du-littoral](https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-relative-lamenagement-la-protection-et-la-mise-en-valeur-du-littoral)

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (s.d.). *Éléments de cadrage méthodologique de la démarche « Plan de paysage »*. URL : https://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/annexe_2_elements_de_cadrage_methodologique_de_la_demarche.pdf

Ministère de la Transition écologique (2022). *Réglementation de la publicité, enseignes et préenseignes*. Écologie.

URL : <https://www.ecologie.gouv.fr/reglementation-publicite-enseignes-et-preenseignes#:~:text=La%20r%C3%A9glementation%20relative%20%C3%A0%20la,%2C%20p%C3%A9ri%20Durbain%20ou%20rural>

Préfet de la région Bretagne (2011). *Sites classés et inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930*. Bretagne développement durable.

URL : <https://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/sites-classes-et-inscrits-au-titre-de-la-loi-du-2-r100.html>

Le Cœur, C. (1997). *Loi « paysage »*. Géoconfluences. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/loi-paysage>

Levêque, J. (2021). *Petites villes de demain : le cousin d'Action Cœur de Ville*. Commune Opportunité. URL : <https://www.commune-opportunite.fr/inspirations/petites-villes-de-demain/>

ANNEXES

1. Note de candidature à l'appel à Projet «Plans de paysage 2021»	154
2. Compte rendu du premier COPIL - 02/06/2022	170
3. Personnes interrogées et grille d'entretien	175
4. Première ébauche du questionnaire pour la consul- tation publique	178



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE 1

Note de candidature à l'appel à
Projet «Plans de paysage 2021»

Site classé et inscrit de
Belle Ile en Mer

NOTE PROJET

Appel à projet « Plans de paysage » - 2021

Plan Paysage de Belle-Ile-en-Mer

Agir pour conserver l'identité d'un paysage
emblématique, sans nier son caractère vivant

Maître d'ouvrage – Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer

Mise en oeuvre – 2021/2024



. Le cadre et les intentions du projet bellilois	2
1. Mise en abyme – la divergence des « points de vue »	2
2. De l'émergence de la considération du paysage bellilois à aujourd'hui	3
1.2.1. Le paysage vecteur originel de l'attractivité de Belle Ile	3
1.2.2. La naissance du site classé	4
1.2.3. Les évolutions du paysage bellilois	4
3. Les attendus du projet « Plan Paysage de Belle-Ile »	6
1.3.2. Partager les enjeux actuels et prospectifs du paysage bellilois	6
1.3.2. Caler les « trajectoires paysagères » au regard des enjeux	6
1.3.3. Arrêter un plan d'actions pour agir	6
<i>En plus des intentions du projet, sa démarche méthodologique (cf. paragraphe 2) apportera les éléments de sa</i>	
<i>représentation.</i>	
. Une méthodologie basée sur des expertises et une gouvernance partagée	7
1. Un territoire de projet par nature cohérent	7
2. Une méthodologie en 4 étapes	8
Etape 1 Mise en lumière des enjeux, démarche partagée et sensible	8
Etape 2 Définition concertée des trajectoires paysagères	8
Etape 3 Etablissement d'un plan d'actions opérationnelles	9
Etape 4 Mise en œuvre	9
3. La concertation	10
2.3.1. Les organes de la concertation	10
2.3.2. La consultation « usagers et citoyens »	10
. Le portage et les partenaires du projet	11
1. Le portage du projet	11
3.1.1. La communauté de communes, maître d'ouvrage naturel de la démarche	11
3.1.2. Les collaborateurs directs du projet	11
2. Les collaborations essentielles au projet	11
3.2.1. Les partenaires	11
3.2.2. Les « personnes publiques associées »	11
3.2.3. Les associations et les experts locaux	12
3. Les maîtres d'œuvres	12
3.3.1. La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer	12
3.3.2. Le Bureau d'Etude	12
. La mise en œuvre du projet	13
1. Le planning prévisionnel de mise en œuvre	13
2. L'évaluation des coûts	14
3. Le plan de financement	15

1. Le cadre et les intentions du projet bellilois

1.1. Mise en abyme – la divergence des « points de vue »

Certains estiment que le développement des conifères sur l'île depuis 30 ans nuit à la qualité des paysages bellilois, d'autres craignent que la suppression de ces arbres réduise l'urbanisation galopante des décennies 90 et 2000.

Certains considèrent que l'apparition de parcelles viticoles est incompatible avec la préservation des parcs insulaires, d'autres pensent que le paysage est une construction vivante qui doit accepter des évolutions dans le respect d'une identité globale.

Certains trouvent que les normes architecturales des maisons belliloises confirment aux zones urbanisées, des allures de lotissement et limitent l'intégration architecturale de la transition écologique, d'autres y voient une condition indispensable à l'esprit bellilois.

Certains, inquiets de s'opérer, réclament toujours plus de signalétiques, d'autres invoquent la liberté de se perdre et voient dans les parcs une artificialisation de paysage insulaire.

Certains perçoivent dans les bords de falaises des portraits de nature préservés insensibles, d'autres reconnaissent que ces terres sont le fruit d'une activité paysanne disparue et sont en évolution lente mais permanente.

Certains estiment que le cadre réglementaire du site classé limite le développement de leurs entreprises, d'autres craignent que sans lui le littoral bellilois se « balnéarise ».

Certains voient dans l'implantation d'éoliennes en mer une perte de caractère insulaire, ramènent l'hexame là où l'infirmité marine marque aujourd'hui les esprits, d'autres se félicitent que la société croisse son bien-être en énergie propre.

Le paysage appelle à la sensibilité et à la connaissance de chacun... du promeneur contemplatif, à l'agriculteur ; de l'artiste en recherche d'inspiration, aux pêcheurs à la canne ; du naturaliste expert, aux résidents secondaires nostalgiques ; des insulaires de souche à l'architecte-promoteur ; des élus locaux, aux pêcheurs professionnels, ...

Alors, comment objectiver et cadrer les trajectoires paysagères belliloises pour que cette co-construction, de l'homme et de la nature, garde son identité tout en restant vivante, propice à l'épanouissement autant des résidents, des visiteurs, des entrepreneurs que de la nature elle-même...



Point des Poulains (P. Ulliac)

Le plan paysage est l'occasion d'arrêter le temps pour comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain.

1.2. De l'émergence de la notoriété du paysage bellilois à aujourd'hui

1.2.1. Le paysage bellilois vecteur original de l'attractivité belliloise

On doit probablement à la visite de Gustave Flaubert en 1847 et à la parution de son récit de voyage*, l'émergence de la notoriété contemporaine du paysage bellilois.

« Était-ce la peine de s'être exposé au mal de mer (...) pour n'avoir à contempler que la citadelle dont nous nous soucions fort peu, le phare, dont nous nous inquiétons encore moins, ou le rempart de Vauban qui nous ennuyait déjà ; mais on nous avait parlé des rochers de Belle-Isle ».



O. Landry - « Les rochers de Belle-Isle » - 1847
Musée de la Ville de Nantes - France



O. Landry - « Rochers de Belle-Isle, Pointe de Pen-Croix » - 1847/50
Musée de la Ville de Nantes - France



E. Moret - « Belle-Isle, Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



O. Landry - « Rochers de Belle-Isle, Pointe de Pen-Croix » - 1847/50
Musée de la Ville de Nantes - France



O. Landry - « Rochers de Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



E. Moret - « Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



J.P. Moret - « Belle-Isle, Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



A. Le Douarin - « Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



E. Moret - « Belle-Isle, Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France



J.P. Moret - « Belle-Isle, Belle-Isle » - 1849
Musée de la Ville de Nantes - France

A cette première impression peu flatteuse naît une vision plus poétique : *« couchée sur les flots, comme un grand monstre de pourpre et d'azur ».*

« Nous ne vîmes qu'une grotte, une seule - le jour baissait - mais qui nous parut si belle (elle était tapissée de varechs et de coquilles et avait des gouttes d'eau qui tombaient d'en haut) que nous résolûmes de rester le lendemain à Belle-Isle, pour en chercher de pareilles s'il y en avait, et nous repaître à loisir les yeux du régal de toutes ces couleurs. »

* Extraits - FLAUBERT Gustave, DU CAMP Maxime, *Par les champs et par les grèves (Voyage en Bretagne)* - 1856

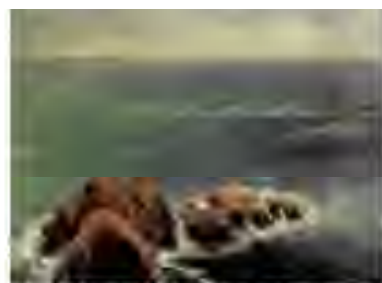
Flaubert n'est alors pas étranger à l'engouement, qui s'en suivit, des peintres pour Belle-Isle... Parmi eux, Monet qui en exposant quelques-unes des 39 toiles peintes sur l'île au « salon de peinture et de sculpture », mettra sur le devant de la scène le paysage bellilois. Aujourd'hui, la diffusion mondiale d'œuvres incarnant le paysage bellilois (cf. références ci-à côté) est le témoin de cette notoriété.

C'est, poussée par cette vogue des peintres, que la grande Sarah BERNHARDT, embarquée par son ami peintre Georges CLAIRIN, pose ses pieds sur l'île pour la première fois en 1894. Elle finira de faire éclore la notoriété de la plus grande des îles bretonnes.

« J'aime venir chaque année dans cette île pittoresque goûter tout le charme de sa beauté sauvage et grandiose... J'y puise sous son soleil vivifiant et reposant, de nouvelles forces artistiques ». Avec elle, Belle-Isle devient un lieu de villégiature, les curieux débarquent en



Sarah Bernhardt et ses amis sur Belle-Isle.



J.M.W. Turner - « Rain, Steam, and Great Central Railway » - 1844
Musée National de Norwich, Norfolk



L. Dulac - « Le Canal Nord » - 1939
Musée des Beaux-Arts de Nantes - France



A. Borel - « Belle Ile » - 1900
Collection particulière



B. Belle - « Vue sur le port de Belle Ile » - 1900
Collection Musée de Nantes - France

nombre pour croiser la diva et les premiers résidents secondaires s'installent.

Le tourisme, qui fait aujourd'hui battre le cœur économique de l'île, est donc né du pouvoir artistique et sensible de ses paysages. La diffusion artistique a transformé l'attractivité des paysages bellilois en notoriété touristique, incarné pompeusement par le slogan « Belle Ile, la bien nommée ».

La pression touristique grandissante à ensuite agit, et agit toujours, sur ces paysages « originels » :

- Fin 1800 / début 1900 = Emergence du tourisme

- Années 30 = Apparition des équipements touristiques (création de l'office de tourisme en 1920)
- Années 60/70 = Premier bon touristique (camping caravanning / développement des hôtels / accroissement des résidences secondaires)
- Années 90/2000 = Deuxième bon touristique (très forte croissance des résidences secondaires)

1.2.2. La naissance du site classé

Avec la création des sites classés et inscrits en 1976, l'Etat prend acte de la responsabilité collective à protéger les paysages de Belle-Ile. La pression touristique croissante des années 70 montre des signes d'évolutions paysagères fortes, avec le développement anarchique du camping-caravanning et l'émergence de projets de construction de résidences secondaires (en particulier). Aussi, 15 ans avant la mise en application de la loi littorale, les espaces littoraux emblématiques ont été reconnus et ainsi protégés dans le cadre de ce classement et de la mise en place des 1^{er} Plans d'Occupation des Sols.



Le site classé de Belle Ile couvre une surface de 4 369,43 ha (incluant une fraction maritime) et le site inscrit couvre 1 878,31 ha. C'est ainsi plus du tiers de la surface terrestre de l'île qui est reconnu d'intérêt paysager national.

Les sites classés et inscrits ont ensuite servi de guide dans le zonage des espaces littoraux en application de la loi littoral et ont originellement fixé la limite terrestre du site Natura 2000.

1.2.3. Les évolutions du paysage bellilois

Au moment du classement, l'état du paysage protégé était assez proche de l'actuel. Il a su garder ses caractéristiques principales (grâce au site classé puis à la loi littorale retranscrite dans les Plans d'Occupation des Sols) :

- en empêchant une urbanisation mitée, pour préférer exclusivement l'extension des villages historiques,
- en préservant largement de l'artificialisation, les espace littoraux et agricoles,

- en imposant une identité architecturale forte.

L'insularité a été un facteur puissant de préservation de la qualité paysagère, car, contrairement au reste du littoral maritain, la pression touristique « aménageuse » est apparue après la mise en place du cadre protecteur. De plus, les sureûts insulaires ont freiné l'intensification agricole, permettant la persistance encore aujourd'hui d'une agriculture extensive maintenant l'identité paysagère insulaire (comme en témoignent les emblématiques prairies maigres de fâche, reconnues régionalement par la CBNB).

Néanmoins certaines dynamiques de fracture des cônes de vue sont identifiables. Elles sont principalement induites par :

- o Une baisse sensible des surfaces agricoles exploitées.
L'érosion des pratiques agricoles ultra-extensives caractéristiques, aux cours des 40 dernières années ont favorisé : d'une part le développement des fourrés à ajoncs-pruniers sur le plateau ainsi que sur les cotaux ; d'autre part la substitution des prairies humides des fonds de vallons par des salaires.
- o Une croissance forte des activités touristiques résidentielles
D'une part l'augmentation importante des constructions résidentielles (nouvelles et extensions) et l'apparition des jardins attenant avec arbres et arbustes ont modifié la physionomie paysagère des villages. D'autre part, les plantations de haies dans les terrains à compter des années 70 ont, en posant, introduit une nouvelle composante structurée au paysage bellilois.

Enfin, des évolutions potentielles nouvelles modifieront la physionomie paysagère demain :

- o Le développement du photovoltaïque en toiture,
- o La modification de l'horizon marin du fait de l'émergence de projet en mer, tel que les parcs éoliens flottants.



Aujourd'hui, et comme évoquée par la dualité des débats actuels (cf. Préambule en page 3), des pressions multiples continuent d'agir sur l'imperméance du paysage... Ces dernières années, boostées par une attractivité insulaire exacerbée, les pressions semblent encore s'accroître et les élus de l'île, plus que jamais, affirment :

« le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé. Il est une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité »

1.3. Les attendus du projet « Plan Paysage »

Le paysage est la traduction visuelle des dynamiques d'un territoire, fruit à Belle Ile d'un équilibre entre les « lentes dynamiques » des milieux naturels ; la variabilité spatiale des pratiques agricoles ; les besoins d'aménagement liés à l'économie touristique ; l'évolution normale des formes urbaines dans un contexte de tension foncière. Cette équation complexe et dynamique prend la forme de « trajectoires paysagères » que les élus souhaitent comprendre et demain influencer, pour que Belle Ile reste une île vivante sans pour autant perdre son identité.

La question belliloise du paysage porte sur l'intégralité du territoire, car les falaises et les landes (objet de la création des sites classés et inscrits), constituent autant son identité que les villages et l'espace agricole. D'ailleurs, parmi les 8 valeurs du territoire, plébiscitées par les élus, 3 retiennent l'attention dans une perspective paysagère :

- Le respect d'une nature battue par la mer et le vent (espace littoral de l'île)
- Une île vivante toute l'année... une vie locale dynamique (espace urbanisé de l'île)
- Un bout de campagne au milieu de l'océan (espace intérieur de l'île)

Le plan paysage est l'occasion d'arrêter le temps pour comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain.

1.3.1. Partager les enjeux actuels et prospectifs du paysage bellilois

Le plan paysage doit permettre d'analyser les trajectoires paysagères passées, pour partager collectivement ses enjeux actuels et futurs (ex. veut-t-on laisser le développement de vignobles créer le paysage de demain ? Ou préfère-t-on fixer des limites pour permettre ce développement sans altérer radicalement le cadre paysage actuel ? Ou doit-t-on totalement l'empêcher ?).

Ce travail de diagnostic passe par une analyse multifactorielle. Il nécessite aussi une concertation large mêlant institution et représentants locaux pour confronter les points de vue, et choisir de mobiliser l'énergie sur les bons défis.

1.3.2. Cadrer les trajectoires paysagères au regard des enjeux

Plutôt que de parler d'objectifs d'évolution du paysage, c'est bien la détermination des trajectoires paysagères qu'il semble souhaitable de définir. Elles serviront alors de guide pour les politiques publiques d'aménagements du territoire (SCOT, PLUs, Stratégie Espaces Naturels, ...) et les processus d'encadrement des projets (CNDPS, ...).

Ce travail de définition des trajectoires paysagères, doit naturellement être travaillé en concertation avec les institutions porteuses de politiques d'aménagement (Communes, CCRI, BIR (COTM, IREAL, ARF...), Conservatoire du littoral, Département du Morbihan, ...) et les concitoyens.

1.3.3. Arrêter un plan d'actions pour agir

Au-delà du guide que constituera la définition des « trajectoires paysagères », un plan d'actions est une condition opérationnelle à la concrétisation du plan paysage... Il doit être travaillé avec les partenaires portant effectivement des actions sur le terrain (ex. communes, conservatoire du littoral, département du Morbihan, CCRI, ...).

2. Une méthodologie basée sur des expertises et une gouvernance partagée

2.1. Un territoire de projet par nature cohérent

Le Plan Paysage de Belle-Ile a pour ambition de réfléchir à l'échelle intégrale de l'île.



An-delà, il doit considérer l'évolution paysagère des horizons marins, qui influe par nature la perception paysagère sur l'île.

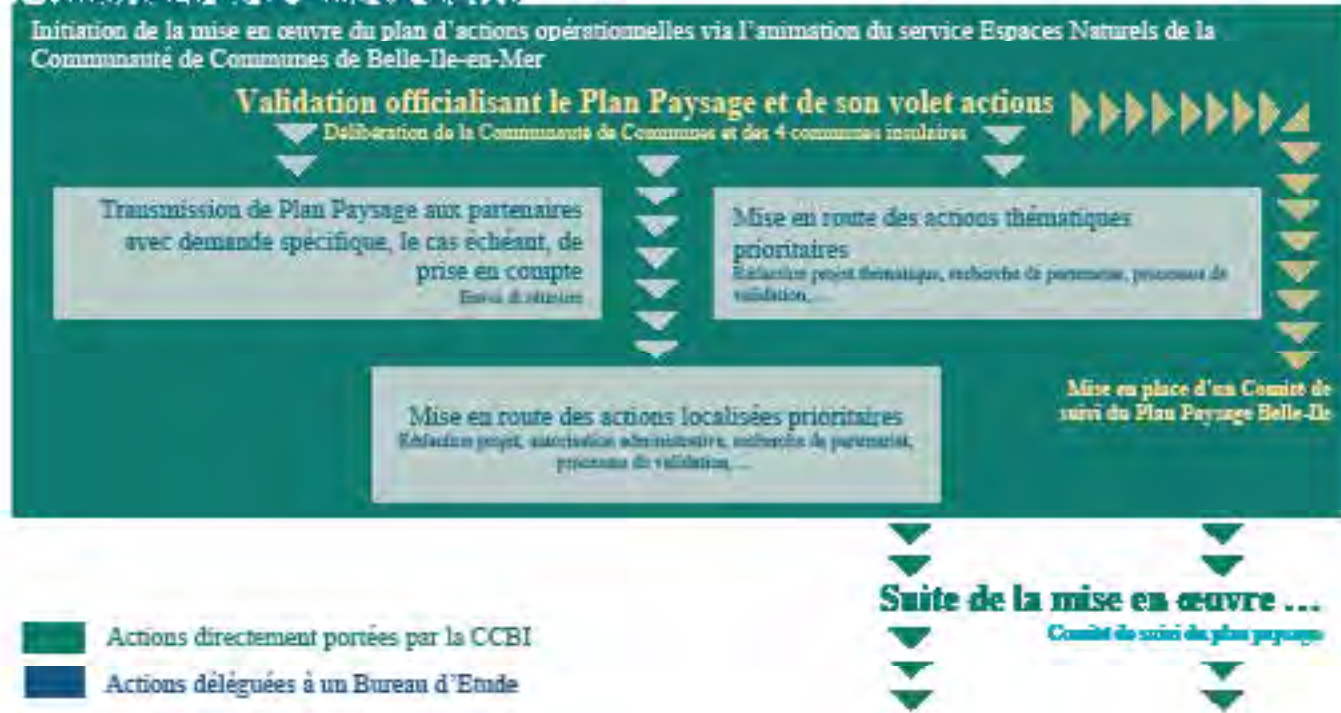
ETAPE 3 – Etablissement d'un plan d'actions opérationnelles

4. Les actions



ETAPE 4 – Mise en œuvre

1. Amorce de la mise en œuvre



2.3. La concertation

Le succès de la démarche est intimement lié à la capacité de mobilisation, au-delà des élus locaux et des partenaires, des acteurs impliqués du territoire et des concitoyens.

2.3.1. Les organes de la concertation

o Le comité de pilotage Paysage

Sous la présidence de la CCBI, et la co-présidence de l'Etat, il regroupe l'ensemble des partenaires institutionnels, des experts, ainsi que des acteurs représentatifs du territoire. Il se réunit :

- pour lancer l'Etude Paysage, à l'appui des « marqueurs du paysage » identifiés (CE Méthodologie Etape 1)
- pour valider le diagnostic et les enjeux du paysage bellilois (CE Méthodologie Etape 1)
- pour valider les trajectoires paysagères souhaitées (CE Méthodologie Etape 2)
- pour valider le plan Paysage dans son intégralité et le plan d'actions (CE Méthodologie Etape 3)

A l'issue de cette démarche, le comité de pilotage mute en comité de suivi du paysage, pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan Paysage et de son programme d'actions (CE Méthodologie Etape 4)

o La commission locale paysage

Sous la présidence de la CCBI, sa composition s'appuie sur les membres de la commission Espaces Naturels de la CCBI, les 4 Maires et les partenaires institutionnels les plus impliqués. Elle est ouverte en permanence à tous experts ou toutes personnes reconnues pour leurs motivations pendant le déroulement de la démarche. Cette commission peut être décomposée en groupes de travail thématique évoluant selon les phases de la démarche (ex. mutation du paysage / forme de l'habitat / trajectoire énergie / ...).

Elle se caractérise par sa souplesse de mobilisation, contrairement au comité de pilotage.

Elle se réunit régulièrement et à minima pour chacune des sous-phases de la démarche.

2.3.2. La consultation usagers et citoyenne

Au-delà des modalités cadrées de la concertation (paragraphe précédent), le succès du projet passe par la capacité de la CCBI à mettre en place une consultation permanente. Cette dernière s'appuiera sur :

o Une association initiale d'artistes

Considérant la fonction primordiale des arts picturaux dans l'émergence de la reconnaissance du paysage bellilois, le projet prévoit d'associer 4 à 6 artistes locaux :

- En phase initiale (cf Etape 1 – Marqueurs du paysage), afin d'apporter leurs perceptions du paysage en leur faisant choisir des peintures ou/et photographies qu'ils considèrent représentatives du paysage (soit ils sont ou non les auteurs). A cette sélection s'ajoutera une proposition des marqueurs du paysages bellilois, établie dans le cadre d'un groupe de travail spécifique
- En phase trajectoire (cf Etape 2 – Trajectoires paysagères), afin d'apporter leurs regards critiques sur les trajectoires souhaitées, en groupe de travail spécifique.

o Des entretiens nombreux et variés

La CCBI et le Bureau d'Etude sélectionné devront, dans le cadre de rendez-vous formels et informels, interpellé un panel assez large d'acteurs et d'usagers-résidents locaux. Les personnes rencontrées, les plus enclins à s'impliquer, pourront alors intégrer la commission locale paysage (cf. paragraphe 3.2.)

o Des moments de consultation publique via le « Web »

Pour l'expérience, l'organisation de réunions publiques s'avère peu pertinente, compte tenu de la faible mobilisation qu'elles génèrent. Aussi, le projet prévoit la mise en place d'une consultation citoyenne via Internet (questionnaire-enquête en ligne relayé par les réseaux sociaux bien implantés sur l'île). Cet outil « Web » serait répété à minima deux fois : Etape 1 – Marqueurs du paysage / Etape 2 – Trajectoires paysagères.

3. Le portage et les partenaires du projet

3.1. Le portage du projet

3.1.1. La Communauté de Communes, maître d'ouvrage de la démarche

Considérant que le projet « Plan Paysage Belle-Ile », tel que décrit précédemment, porte sur l'intégralité du territoire insulaire,

Considérant que l'intercommunalité de Belle-Ile-en-Mer est reconnue de sa fonction de gestionnaire du site classé, en tant qu'affectataire de 80 % de la taxe sur les passagers maritimes à destination des îles,

Le projet « Plan Paysage Belle Ile » sera porté par la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer en tant que maître d'ouvrage. Elle assurera l'animation de la démarche et le portage des études.

3.1.2. Les collaborateurs directs du projet, assimilables à des co-maîtres d'ouvrage

- o Les 4 communes de Belle-Ile-en-Mer (Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon), considérant leur implication en matière de gestion du paysage (Urbanisme, Police du Maire), sont identifiés comme collaborateurs directs du projet.
- o L'implication directe de la division Biodiversité, Géologie et Paysage du service Patrimoine Naturel de la DREAL Bretagne, représenté par l'inspecteur des sites en charge du territoire de Belle-Ile, en fait un collaborateur direct du projet.
- o L'implication directe de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine du Morbihan de la DRAC Bretagne, représenté par l'Architecte des Bâtiment de France, en fait un collaborateur direct du projet.

3.2. Les collaborations essentielles au projet

3.2.1. Les partenaires

- o La DDTM du Morbihan, qu'ils s'agissent des services « urbanisme et habitat », « Eau Nature et Biodiversité », porte des politiques liées à la question du paysage.
- o Le Département du Morbihan qu'ils s'agissent des services « espaces naturels sensibles » et « exploitation et sécurité routière », porte des politiques liées à la question du paysage en tant qu'acteur principal dans le site classé.
- o Le Conservatoire du Littoral est concerné de près par le projet, en tant qu'acteur principal dans le site classé

3.2.2. Les « personnes publiques associées »

Certaines personnes publiques doivent être associées au projet, considérant leur domaine de compétence ou leur implication sur le territoire :

- o Le Pays d'Anray, en tant que structure porteuse du SCOT,
- o L'office de tourisme de Belle Ile en Mer, en tant que spécialiste de l'attractivité touristique,
- o La Chambre d'agriculture, en tant que représentant de l'activité agricole, composante importante de l'identité paysagère belliloise,
- o Le Conservatoire Botanique National de Brest, en tant qu'expert des couverts végétaux de l'île (milieux naturels et prairiaux) et de leurs dynamiques évolutives (phytosociologie du paysage).
- o Autres services de l'Etat,
- o ...

3.2.3. Les associations et les experts locaux

Le territoire abrite des acteurs susceptibles de nourrir la démarche Plan Paysage :

- Yves BRIEN pour sa capacité d'expertise nourrie de ses compétences naturalistes, de son regard d'ancien élu local, d'initiateur des sites Classés et Inscrits,
- Les peintres et photographes locaux pour leur appréhension sensible du paysage,
- La société Historique de Belle-Ile pour sa connaissance de l'histoire locale,
- Le CPIE-Maison de la Nature pour sa connaissance de territoire,
- Tout autres associations locales porteuses d'une approche territoriale pertinente pour enrichir la réflexion,
- ...

3.3. Les maîtrises d'œuvres

3.3.1. La Communauté de Communes

Au-delà de sa qualité de maître d'ouvrage, la CCBI se positionnera directement en tant que maître d'œuvre sur les phases de travail suivantes (cf. paragraphe 2.2. Méthodologie en 4 Étapes) :

- Étape 1 Phase « Marqueurs du paysage »
- Étape 3 Phase « Plan d'actions opérationnelles »
- Étape 4 Phases « Amorçage de la mise en œuvre* » et suite...

* La mission de la CCBI en Étape 4 correspond à une mission d'animation de la mise en œuvre. Les mises en œuvre elle-même seront assurées par divers maîtres d'ouvrage en fonction des actions validées.

3.3.2. Le Bureau d'Étude

Considérant les compétences requises (architectes, paysagistes, ...), un Bureau d'Étude sera sélectionné dans le cadre d'un marché public afin d'assurer les phases de travail suivantes (cf. paragraphe 2.2. Méthodologie en 4 Étapes) :

- Étape 1 Phases « Composition paysagère », « Mutations paysagères » et « Enjeux du paysage »
- Étape 2 Phases « Trajectoires stratégiques » et « Trajectoires spatiales »
- Étape 3 Phases « Actions thématiques » et « Sites prioritaires d'actions »



Cr. Les Photographes du Golfe (CD56)



Cr. Fanny SABATIER (CRT Bretagne)



Cr. Fanny SABATIER (CRT Bretagne)

4. La mise en œuvre du projet

4.1. Le planning prévisionnel de mise en œuvre du projet

Le projet « Plan Paysage Belle-Ile » sera conduit de la fin de l'année 2021 à 2024.

Phases de travail "Plan Paysage Belle-Ile"			2021			2022			2023			2024				
			novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Signature de la Convention NTE																
ETAPE 1 Diagnostic et Engagem	1.1. Marqueurs du paysage	a. Concertation politiques locaux, artistiques, et partenaires														
		b. Concertation citoyens														
		Comité de Pilotage														
		d. Rédaction, appel d'offre et passation marché "Plan Paysage"														
	1.2. Diagnostic du paysage	a. Composition paysagère														
		b. Mutations paysagères														
c. Ejeux de paysage																
Comité de Pilotage																
ETAPE 2 Trajectoires	2.1. Trajectoires stratégiques	a. Grades orientatoires														
		b. Orientations précises														
	2.2. Trajectoires spatiales	a. Sectorisation des trajectoires stratégiques														
		Comité de Pilotage														
ETAPE 3 Plan d'actions opérationnelles	3.1. Actions thématiques	a. Éléments intégrables aux documents stratégiques														
		b. Actions thématiques														
	3.2. Sites d'actions prioritaires	a. Sites prioritaires d'actions														
		Comité de Pilotage														
	3.3. Plan d'actions opérationnelles	a. Plan d'actions thématiques														
		b. Plan d'actions localisées														
Comité de Pilotage																
ETAPE 4 - Amorçage de la mise en œuvre																

Maîtrise d'œuvre

Actions portées en régie par la Maîtrise d'ouvrage
Actions portées par un Bureau d'étude en charge du Plan Paysage Belle-Ile
Actions portées en régie par la Maîtrise d'ouvrage

4.2. L'évaluation des coûts du projet

Le coût du projet « Plan Paysage Belle Ile » est évalué à 58 318,50 €, réparti pour :

- 35 000 €ht de prestation auprès d'un Bureau d'étude mobilisant des ressources en architecture et en paysage (cf. 3.3.2.)
- 16 318,50 € en charges salariales engagées par la CCBI, en tant que maître d'ouvrage, assurant au-delà de l'animation globale de la démarche et le suivi de la prestation, portera sur des actions en régie (cf. 3.3.1.).
- 7 000 €ht de prestations diverses dont à minima la rémunération des artistes, avec mise à disposition de photographies ou reproductions d'œuvres (cf. 2.3.2.), et création d'outils de communication-valorisation (type flyer ou exposition mobile).

Etape	Phase	Nature de la dépense	Poste de dépense	Temps estimé	Coût horaire Brut/Chargé	Total € ht	
ETAPE 1 Diagnostic et Enjeux	1.1. Marqueurs de paysage	Animation de la démarche et rédaction	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	08	40,50 €	1 400,00 €	
			Salaires - Chargé mission Espaces Naturels	40	24,00 €	960,00 €	
		Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					590,50 €
		Prestation artistique				1 390,00 €	
	1.1. Marqueurs de paysage	Animation et suivi de la démarche	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	25	40,50 €	1 012,50 €	
			Salaires - Chargé mission Espaces Naturels	25	24,00 €	600,00 €	
		Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					285,00 €
		Réalisation des études	Rémunération - Bureau d'étude				20 000,00 €
	Sous total						28 976,00 €
	ETAPE 2 Trajectoires	1.1. Trajectoires stratégiques	Charges salariales d'animation et de suivi de la démarche	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	25	40,50 €	1 012,50 €
Salaires - Chargé mission Espaces Naturels				25	24,00 €	600,00 €	
1.1. Trajectoires opérationnelles		Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					285,00 €
		Prestation Plan Paysage	Rémunération - Bureau d'étude				1 000,00 €
Sous total						6 578,00 €	
ETAPE 3 Plan d'actions opérationnelles	1.1. Actions thématiques	Charges salariales d'animation et de suivi de la démarche	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	30	40,50 €	1 215,00 €	
			Salaires - Chargé mission Espaces Naturels	30	24,00 €	720,00 €	
		Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					254,25 €
		Prestation Plan Paysage	Rémunération - Bureau d'étude				20 000,00 €
	1.1. Plan d'actions opérationnelles	Charges salariales d'animation de la démarche et de rédaction	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	30	40,50 €	1 215,00 €	
			Salaires - Chargé mission Espaces Naturels	30	24,00 €	720,00 €	
		Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					490,25 €
Sous total						15 658,00 €	
ETAPE 4 Amorçage de la mise en œuvre		Charges salariales d'animation de la démarche et de rédaction	Salaires - Responsable Service Espaces Naturels	30	40,50 €	1 215,00 €	
			Salaires - Chargé mission Espaces Naturels	30	24,00 €	720,00 €	
	Charges indirectes de structure (15% de la charge salariale)					490,25 €	
Sous total						3 605,25 €	
TOTAL PROJET PLAN PAYSAGE BELLE ILE 2021-2024						54 818,50 €	

4.3. Le plan de financement

Dépenses	€	Recettes	€
Charges d'animation et de rédaction en régle	16 318,50 €	Etat "Subvention MTE" Appel à projet Paysage	30 000,00 €
Prestation Bureau d'Etude	35 000,00 €		
Prestation Artiste	3 500,00 €	Autofinancement CCBM	28 318,50 €
Prestation Valorisation-Communication	3 500,00 €		
Total	58 318,50 €	Total	58 318,50 €

Annick HUCHET,
Présidente de la communauté de communes de Belle-Ile-en-Mer
Le 30 juin 2021,

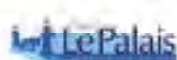
Belle-île
en-mer
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En association avec les municipalités de Belle-Ile,

Le Maire de Bangor,
Annick HUCHET,



Le Maire de Le Palais,
Thibaut GRCHLIMOND,



Le Maire de Lorançay,
Dominique ROUSSELOT,



Le Maire de Sausson,
Romain JIHEU,



ANNEXE 2

Compte rendu du premier
COPIL - 02/06/22



Plan de paysage – Belle-Île-en-Mer



COMPTE RENDU COMITÉ de PILOtage n°1

Date de réunion : 02 juin 2022		Lieu : Haute Boulogne, Le Palais
Objet de la réunion : Comité de PILOtage Plan de Paysage		
Compte-rendu rédigé par Mélanie SCHAAN, chargée de mission au service Espaces Naturels, Julien FROGER, responsable du service Espaces naturels et Directeur Adjoint des Services de la CCBI et Eline Labécot		
Intervenants de la réunion : <ul style="list-style-type: none">- Eline LABECOT (CCBI – Stagiaire - Réalisation d'un diagnostic dans le cadre de la démarche Plan de Paysage) - <i>Organisation du COPIL et présentation</i>- Julien FROGER (CCBI - Directeur adjoint des services - Responsable du service « Espaces naturels » - Chargé de mission Natura 2000) - <i>Organisation du COPIL et présentation</i>- Mélanie SCHAAN (CCBI - Chargée de mission) - <i>Organisation du COPIL et présentation</i>		
Personnes présentes à la réunion du comité de pilotage :		
Nom	Fonction	Structure
Baptiste ROLLAND	Sous-préfet	Préfecture de Lorient
Emmanuel MICHALOWSKI	Inspecteur des sites	DREAL Bretagne
Nathalie MORVAN	Déleguée territoriale Morbihan sud-ouest	DDTM du Morbihan
Jérôme LE BRETON	Chargé de mission pôle patrimoine	Conservatoire du littoral – Délégation Bretagne
Annaïck HUCHET	Présidente	Communauté de Communes de Belle-Île
Ronan JUHEL	Maire	Mairie de Sauzon
Thibault GROlLEMUND	Maire	Mairie de Le Palais
Dominique ROUSSELOT	Maire	Mairie de Locmaria
Noémie SOULIER	Conseillère communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Francis VILLADIER	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Stéphane SAMZUN	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Ronan BARRE	Conseiller communautaire	Communauté de Communes de Belle-Île
Yves BRIEN	Botaniste	-

Ordre du jour

Introduction de Madame la Présidente de la Communauté de communes

- 1 - Présentation de l'appel à projet « Plan de Paysage »
- 2 - Cadre méthodologique
- 3 - Diagnostic du paysage de l'île et définition des enjeux paysagers
- 4 - Suite de la démarche

Contexte et objectifs de la réunion

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, en lien avec les 4 municipalités, a été lauréate en 2021 de l'Appel à Projet « Plan de Paysages » du ministère de la Transition écologique.

Ainsi la CCBI porte une démarche de rédaction d'un Plan de Paysage sur les années 2022 et 2023. Il s'appuie en quelques lignes sur le constat suivant : *« Au-delà de sa notoriété, le paysage de Belle-Île-en-Mer fonde l'identité et l'attractivité économique de notre territoire. Il est le fruit d'une longue histoire que les peintres ont fait connaître internationalement et que le classement « Patrimoine paysager national » a reconnu en 1976. Les pressions qui s'y exercent, sont actuellement exacerbées par l'attrait grandissant de l'île. Elles opposent les uns, attachés à la stricte conservation de nos paysages, aux autres, souhaitant accepter des évolutions indispensables au maintien du « vivre à l'année ». Ce contexte amène à affirmer que le paysage bellilois n'est pas un objet nostalgique et figé, mais qu'il est une construction vivante qui se doit d'évoluer en gardant son identité. Néanmoins, cette affirmation pour s'exprimer, nécessite une stratégie partagée, née d'un dialogue ouvert aux divergences d'opinions. Aussi, il semble nécessaire de dépasser l'approche fractionnée de la question du paysage, tel qu'abordée dans nos stratégies (PLU, SCoT, DOCOB Natura 2000, projet de territoire, PAEC, ...). Il convient donc aujourd'hui de comprendre rétrospectivement les dynamiques à l'œuvre et partager une vision prospective, structurante et pro-active du paysage de demain ».*

Dans ce projet, la Communauté de communes est accompagnée par une élève stagiaire en Master 2 Gestion et Expertise de l'Environnement littoral à l'Institut Universitaire Européen de la Mer, dont la première partie du stage avait pour objectif de définir la méthodologie employée pour la rédaction du Plan de Paysage, les éléments identitaires du paysage de l'île, ainsi que les principaux enjeux paysagers et axes de travail pour le Plan de Paysage.

L'objectif de ce premier COPIL était :

- 1- Le rappel de la démarche du Plan de Paysage ;
- 2- La présentation de la méthodologie retenue pour la construction du Plan de Paysage ;
- 3- La présentation du diagnostic effectué ;
- 4- La validation par le COPIL des éléments paysagers considérés comme marquants pour le paysage de l'île ;
- 5- La validation des axes de travail prioritaires (« enjeux paysagers ») ;
- 6- La présentation de la suite de la démarche (consultation auprès du grand public et des partenaires).

1. Rappel de la démarche du Plan de paysage

Cf. Support – diapos 1 à 10

2. Présentation de la méthodologie retenue

Cf. Support – diapos 11 à 26

Méthodologie retenue :

- Détermination et identification de dimensions paysagères. *Habituellement, les plans de paysage définissent sur un territoire des « unités » homogènes en terme de relief, d'éléments naturels, d'aménagement du territoire, ... qui permettent d'effectuer un découpage du territoire. Or, à Belle-Ile, il ne semble pas y avoir de rupture nette entre différentes unités paysagères. Afin de réaliser une méthodologie adaptée au territoire, nous avons définis 4 « dimensions » paysagères se superposant les unes aux autres : dimension immatérielle, patrimoniale, socle et structurante.*
- Description de la dimension « structurante »
 - o Réalisation de fiches synthétiques par élément ;
 - o Détermination et priorisation d'enjeux paysagers ;
 - o Détermination des éléments les plus marquants ;
 - o Traduction des enjeux en objectifs opérationnels.

3. Diagnostic du paysage et définition des enjeux paysagers

3.1. Présentation

Cf. Support – diapos 27 à 63

3.2. Echanges

• Milieux naturels

- Les enjeux relatifs aux milieux naturels n'ont pas soulevé de remarque particulière, hormis sur l'emploi du mot « naturel », alors que la plupart, notamment les landes étaient autrefois des milieux exploités.
- La question de l'embroussaillage progressif des milieux a également été soulevée :
 - D'un côté, on constate un embroussaillage des milieux autrefois exploités (coteaux, vallons), or, maintenir ces milieux ouverts aujourd'hui est très interventionniste, et revient à entretenir artificiellement le paysage - qui tend naturellement à se fermer – cela revient à empêcher l'évolution naturelle du paysage, et la forêt de s'installer ;
 - Il est impossible de maintenir le paysage actuel tel qu'il est ;
 - L'île est actuellement à son optimum en termes d'enjeu « flore remarquable ».

• Boisements plantés

- Remise en contexte de la DDTM sur la plantation des résineux dans les années 70 : Lors du remembrement, de nombreuses haies ont disparu sur le continent, l'état a donc fait des dons de plants aux communes via le Fond forestier national, ce qui a entraîné la plantation de nombreux résineux sur l'île, alors que depuis le XXe S le plateau était plutôt de type « openfield ».
- Les échanges ont soulevé des disparités de ressenti par rapport à la présence des arbres : sur le plan esthétique, les arbres littoraux participent à la diversité et à l'intérêt des paysages, ils marquent une différence intéressante entre les côtes en dehors et en dedans / Il n'y avait à l'époque pas d'arbres dans les villages, mais aujourd'hui ils permettent de masquer l'urbanisation dans certains villages et jouent un rôle important dans la découverte progressive du territoire (« effet de surprise ») / D'un point de vue écologique, ils attirent des oiseaux / Une politique trop interventionniste risquerait de banaliser et uniformiser le paysage de l'île / Les coupes potentielles (Kerdonis) doivent être associées à une vraie gestion pour éviter une colonisation par la friche ou les espèces invasives.

• Agriculture

- L'affirmation lors de la présentation selon laquelle la surface de friche est relativement stable a été contestée : la friche aurait beaucoup augmenté lors du XXe S. Notamment, sur l'analyse des photos anciennes, les parcelles qualifiées de friche pourraient être de la lande exploitée à l'époque.

• Constructions et aménagements

- La question de la forme de l'habitat a suscité de vives discussions, sur la question de savoir si l'unité urbanistique était une qualité paysagère ou non sur le territoire : selon les interlocuteurs, elle est considérée comme très identitaire, comme un héritage historique traduisant l'évolution des modes de vie, au-delà de la question esthétique. Cependant, cette forme évoluant justement avec notre façon de vivre, nous ne pourrions aller contre certaines modifications. Pour d'autres, il est intéressant d'avoir une certaine diversité de formes d'habitats par rapport à des lotissements totalement uniformes.

- La Loi « Zéro artificialisation nette », en parallèle de la nécessité de loger les habitants à l'année et ainsi faire vivre l'île, pourrait entraîner une montée en étage des maisons dans les bourgs. La priorité de réflexion est-elle paysagère ou sociale (loger la population) ?
- Le camping caravaning peut être considéré comme identitaire sur l'île, et au-delà de son caractère illégal, il est également révélateur d'une mixité sociale nécessaire, a permis l'entretien des vallons etc,... Si certains sites posent problèmes car paysagèrement très visibles, les communes devraient intervenir sur tous les sites, mais manquent de temps et de moyens humains.
- L'inspecteur des sites explique que la loi « Résilience & climat » transfère la compétence de police de la publicité aux communes et EPCI au 1^{er} janvier 2024. La DDTM prévoit d'accompagner les territoires où cette thématique présente un enjeu important, et se propose de présenter aux communes les modalités de ce transfert de compétence.
- **Eoliennes**
 - Selon le sous-Préfet, les élus bellilois ont été entendus, et certains de leurs demandes ont été prises en compte (décalage de la zone d'implantation vers l'ouest, travail sur la signalisation de nuit,...). Les notations de l'analyse des offres des candidats accordent notamment 10 points à l'intégration paysagère.
 - Il est important que les élus restent mobilisés sur la question de l'intégration paysagère, notamment via l'association des îles du Ponant qui a plus de poids politique.
 - Le territoire travaille en parallèle sur la feuille de route 2030 relative à la transition énergétique.
- **Remarques d'ordre général**
 - Au-delà des questions paysagères, l'important est de reconnaître l'exception insulaire et garder une île vivante à l'année.
 - En parlant de « maintien », attention à ne pas tomber dans le « jardin japonais », il faut un juste milieu entre maintien et évolution, d'où l'importance de consulter la population, de consulter plusieurs générations qui n'ont pas les mêmes références en termes de paysage.
 - La DDTM propose de mobiliser un de leurs paysagistes conseil afin de donner un avis sur la méthodologie et le diagnostic proposé.

4. Suite de la démarche

Cf. Support – diapos 64 à 67

- Afin de toucher principalement les habitants à l'année, le lancement de la consultation publique est différé à l'automne 2022.
- La consultation de la population est une nécessité absolue car le Plan de Paysage est une co-construction, une vision globale et partagée.
- Il est nécessaire d'intégrer la question du ressenti dans le questionnaire, et pas seulement des questions fermées sur la validation du diagnostic.
- Il serait intéressant de réintégrer la vision artistique qui était mentionnée dans la méthodologie de départ.

Conclusion



Ce premier COPIL a permis de :

- Présenter et valider l'avancée du travail sur la première phase du Plan de Paysage : méthodologie, diagnostic et premiers axes de travail ;
- Présenter la suite de la démarche.

Pour information, au vu de l'avancée du travail en interne, il est possible que la suite du plan soit également menée en interne. Des bureaux d'études pourront être intégrés en prestation sur des axes de travail précis.

ANNEXE 3

Personnes interrogées et grille
d'entretien

	STRUCTURES	PROFESSION	CONTACTS	DATE
STRUCTURES PARTENAIRES	UDAP du Morbihan	Architecte des bâtiments de France	Olivier CURT	En attente de retour
	DREAL	Inspecteur des sites Chargée de mission Réserves Naturelles et Paysage	Emmanuel MICHALOWSKI Anne-Lise JAILLAIS	01/07/22
	DDTM	Déléguée territorial Morbihan sud- ouest	Nathalie MORVAN	En attente de retour
	PAYS D'AURAY	Chef de projet SCoT	Benoit BATTISE	30/06/22
ASSOCIATIONS	CPE			08/07/22
	SOCIETE HISTORIQUE DE BELLE-ÎLE GERVEUR DA VIKEN	Vice-président	Patrick KONVEAUX	29/06/22 REFUSÉ
ARTISTES	UBED	Président	Bernard GENTON	12/07/22
		Archéologue / peintre	Gérald MÜSCH	11/07/22
		Vidéaste	Stéphane MAUGER	13/07/22

GRILLE D'ENTRETIENS :

COMPOSANTE	QUESTIONS	PRÉCISION/RELANCE
PRÉSENTATION	<p>Q) Quel est votre niveau de fil ? / Que souhaitez-vous dans ce milieu-paysan ?</p> <p>Q) Est-ce que vous avez des questions de paysage ? quel les avez-vous avec le paysage ?</p>	<p>de détails : Est-ce que vous pouvez me présenter brièvement votre carrière, quel est votre rôle sur fil, dans ce rôle brièvement / brièvement sur le paysage, les conditions de temps / conditions météo, conditions de temps vous-même ?</p> <p>de titre : Pourquoi vous êtes-vous installé / installé ici ? Est-ce que c'est une question d'expérience ?</p>
PAYSAGE RESSENTI	<p>Q) Quelles sont vos impressions les paysages de votre fil ? (sons, odeurs, couleurs...)</p> <p>Q) Quelles sont les impressions que vous avez dans le paysage de fil ?</p> <p>Q) Est-ce que pour vous, les éléments que vous voyez de votre fil sont plus proches de l'identité paysanne de fil ? Choisissez, si ce n'est pas le milieu, voyez plus de fil.</p> <p>Q) Si oui, alors vous, quelles sont les choses qui vous ont inspiré ?</p> <p>Q) Est-ce que vous pouvez me dire 3 lieux / endroits que vous aimez particulièrement et pourquoi ?</p> <p>Q) Quelles sont vos idées sur dans le paysage de fil ? Que voulez-vous voir disparaître ?</p>	<p>Q) de titre : Est-ce que vous pouvez m'en dire plus sur votre perception des valeurs, des traditions, l'histoire ou encore de l'importance que vous donnez au paysage de fil ? Plus brièvement, si ce n'est pas, d'accord ?</p> <p>Vous pouvez à quel point le voir plus de paysage certains éléments ?</p>
ÉLÉMENTS MARQUANTS	<p>Vous avez dit que les composantes / éléments perceptibles sont des milieux naturels, des arbres, de l'agriculture, des constructions et aussi des humains. Choisissez de vos composantes à être développées en éléments paysans. Par exemple pour les milieux naturels, vous pouvez dire : arbres, milieux ou une étendue, l'étendue d'eau, un champ, des haies, des clôtures agricoles, et des bâtiments de bois de votre fil. Ces éléments ont été choisis dans le plan de votre paysage : ils ont été choisis, marquant (à la fois par leur présence et leur absence) et reconnaissables qui ont été choisis.</p> <p>Je voudrais savoir si vous êtes d'accord ou non avec ce que vous avez dit comme marquant dans le paysage de fil :</p> <p>Il y a des constructions et des humains</p> <p>Milieux : à savoir :</p> <p>Q) Est-ce que, les arbres, les haies et clôtures et les bâtiments de bois de votre fil, sont-ils des éléments de paysage de fil ? - et ce n'est pas, une partie de l'identité de votre fil - disparaître-ils ?</p> <p>Q) Est-ce que les choses et milieux que vous voyez, tels qu'ils sont à l'échelle de fil, ne sont pas marquant dans le paysage ?</p> <p>Éléments naturels :</p> <p>Q) Est-ce que vous pouvez dire pourquoi de plus sur les arbres ?</p> <p>Q) Est-ce que les constructions à l'échelle de fil, ou encore que vous voyez les constructions et les humains sont les éléments de fil, ou certains éléments, sans plus ? Avec lesquels vous avez choisi de marquer dans le paysage un milieu rural qui le bois de fil et de fil.</p>	<p>Exemple de l'histoire et de l'agriculture (marquant le paysage de fil marquant l'agriculture)</p>

	<p>Agri-culture :</p> <p>1) Les plaines sont-elles importantes pour vous ? Avec les zones élevées un marquant-essentiellement sans champs de riz, mais.</p> <p>2) Quel est le plus grand problème de la production de riz dans la zone ?</p> <p>3) Est-ce que les problèmes de la production de riz sont-ils importants dans le pays ?</p> <p>4) Est-ce que les problèmes de la production de riz sont-ils importants dans le pays ?</p> <p>5) Est-ce que les problèmes de la production de riz sont-ils importants dans le pays ?</p> <p>6) Est-ce que les problèmes de la production de riz sont-ils importants dans le pays ?</p> <p>Construction et aménagement :</p> <p>1) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>2) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>3) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>4) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>5) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>6) Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ? Est-ce que l'aspect des villages est important pour vous ?</p> <p>Énergie :</p> <p>1) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p> <p>2) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p> <p>3) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p> <p>4) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p> <p>5) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p> <p>6) Est-ce que l'énergie est importante pour vous ? Est-ce que l'énergie est importante pour vous ?</p>	<p>Je vous pose cette question car vous avez identifié dans les évolutions potentielles à venir, que les choses peuvent changer à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des routes par la région agricole, la transmission des terres; • La construction des routes par l'État de la région agricole, routes en asphaltées, etc. <p>• Plus vous voulez développer des routes (c'est-à-dire), serait-il une stratégie possible pour vous ?</p>
ÉVOLUTIONS	<p>1) Quel est le plus grand problème de la production de riz ?</p> <p>2) Quel est le plus grand problème de la production de riz ?</p> <p>3) Quel est le plus grand problème de la production de riz ?</p>	
ACTIONS	<p>1) Quel est le plus grand problème de la production de riz ?</p> <p>2) Quel est le plus grand problème de la production de riz ?</p>	

ANNEXE 4

CONSULTATION PUBLIQUE

Première ébauche du questionnaire
pour la consultation publique

La Communauté de Communes de Belle-Ile-en-Mer travaille actuellement sur l'élaboration d'un Plan de Paysage, une démarche dont l'objectif est de réfléchir ensemble, habitants, usagers, aménageurs, élus, ... pour créer une stratégie de prise en compte de la qualité du paysage bellilois dans les différentes politiques d'aménagement du territoire : urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture, ... Et de définir ensemble ce que nous souhaitons pour le paysage de demain.

Pourquoi ce questionnaire ?

Le Plan de paysage se décompose en 3 phases :

- l'analyse du paysage existant et de ses dynamiques d'évolution passées et futures ;
- la fixation d'objectifs partagés de qualité paysagère ;
- la définition d'un programme d'actions concrètes.

Ce premier questionnaire a pour objectif de recueillir votre perception du paysage bellilois et des éléments qui fondent son identité, mais également votre avis sur les nombreux défis paysagers afin d'établir, à terme, un plan d'action pour gérer les paysages de demain.

Vous avez jusqu'au JJ/MM pour répondre à ce questionnaire. Merci d'avance pour votre contribution !

QUESTIONNAIRE

Le paysage de façon générale

- **En 3 mots, comment caractériseriez-vous le paysage de Belle-Ile-en-Mer ?**

- **En 3 mots, qu'est-ce que vous aimez dans ce paysage ?**

- **En 3 mots, qu'est-ce que vous n'aimez pas dans ce paysage ?**

L'évolution des paysages

- Pour l'avenir, que redoutez-vous pour le paysage de Belle-Ile-en-Mer ?

- Pour l'avenir, qu'aimerez-vous modifier/améliorer dans le paysage de l'île ?

Vers les paysages de demain

Des défis paysagers ont été identifiés et classés par grandes thématique afin d'améliorer la qualité des paysages de l'île.

Milieux « naturels »

Les milieux naturels font référence aux milieux en eau (marais, étangs, retenues d'eau), dunes, landes, végétation de falaise et aux boisements de fond de vallon.

- Selon vous, le paysage naturel a-t-il évolué au cours des dix dernières années ?
 - o Il n'a pas évolué
 - o Il a un peu évolué
 - o Il a moyennement évolué
 - o Il a fortement évolué
- Pour vous, ces évolutions sont-elles :
 - o Plutôt positives
 - o Plutôt négatives
- Selon vous, quels sont les principaux défis paysagers des milieux naturels ? Cochez ceux avec lesquels vous êtes d'accord et classez-les par ordre de priorité (1 étant le plus important).
 - o Limiter les aménagements dans les sites naturels et le sentier côtier (toilettes, poubelles)
 - o Limiter l'impact paysager des aménagements (favoriser les mono-fil plutôt que les ganivelles par exemple, etc.)
 - o Maintenir l'agriculture dans les vallons (ex : vallon de Sauzon)
 - o Réouvrir certains secteurs de vallons boisés (ex : Donnant)
 - o Préserver les milieux naturels (landes, pelouses littorales, dunes) contre les menaces d'embroussaillage, espèces invasives, etc.
 - o Restaurer localement les milieux naturels dégradés (ex : Grands Sables)
 - o Avez-vous d'autres propositions concernant les milieux naturels ? (nombre de caractères limités)

Constructions et aménagements

Les constructions et aménagements font référence aux routes, marquages, lignes électriques, signalétiques, publicités, bourgs, villages, habitats « légers » (caravanes, mobil-homes), zones de grands équipements publics industriels et commerciaux (zones d'activités, supermarchés, abattoir, STEP, etc.) et équipements touristiques (campings, hôtels, auberges, etc.)

- Selon vous, le paysage bâti a-t-il évolué au cours des dix dernières années ?
 - o Il n'a pas évolué
 - o Il a un peu évolué
 - o Il a moyennement évolué
 - o Il a fortement évolué

- Pour vous, ces évolutions sont-elles :
 - o Plutôt positives
 - o Plutôt négatives

- Selon vous, quels sont les principaux défis paysagers des constructions et aménagements ? Cochez ceux avec lesquels vous êtes d'accord et classez-les par ordre de priorité (1 étant le plus important).
 - o Conserver une cohérence architecturale belliloise tout en intégrant les équipements liés aux énergies (panneaux photovoltaïques, éolienne domestique)
 - o Limiter les nouvelles routes et marquages au sol
 - o Limiter et intégrer paysagèrement les panneaux de signalisation et la publicité
 - o Enfouir les réseaux électriques, et favoriser l'utilisation des équipements existants pour le développement des réseaux 5G, plutôt que l'installation de nouvelles antennes
 - o Veiller à l'intégration paysagère des grands équipements et bâtiments publics (abattoir, STEP, zone d'activités, etc.)
 - o Accompagner la disparition progressive des terrains à camper estivaux trop viables
 - o Avez-vous d'autres propositions concernant les constructions et aménagements ? (nombre de caractères limités)

Boisements plantés

Les boisements plantés font référence aux boisements historiques (bois du Génie et de Brété), aux pins plantés (boisements type Grand Coquet, ou haies de rétrocus autour des terrains à camper) et les haies hautes de jardins.

- Selon vous, le paysage boisé a-t-il évolué au cours des dix dernières années ?
 - o Il n'a pas évolué
 - o Il a un peu évolué
 - o Il a moyennement évolué
 - o Il a fortement évolué

- Pour vous, ces évolutions sont-elles :
 - o Plutôt positives
 - o Plutôt négatives

- Selon vous, quels sont les principaux défis paysagers des boisements plantés ? Cochez ceux avec lesquels vous êtes d'accord et classez-les par ordre de priorité (1 étant le plus important).

-
- ?
- Garantir la pérennité des bois historiques (bois du Génie et de Bruté)
- Affirmer une identité « végétale » des jardins, comme pour l'architecture des maisons
- Avez-vous d'autres propositions concernant les boisements plantés ? (nombre de caractères limités)

Agriculture

L'agriculture fait référence aux prairies, grandes cultures (blé, maïs), maraîchage, viticulture, arboriculture, friches et fourrés.

- Selon vous, le paysage agricole a-t-il évolué au cours des dix dernières années ?
 - Il n'a pas évolué
 - Il a un peu évolué
 - Il a moyennement évolué
 - Il a fortement évolué
- Pour vous, ces évolutions sont-elles :
 - Plutôt positives
 - Plutôt négatives
- Selon vous, quels sont les principaux défis paysagers des espaces agricoles ? Cochez ceux avec lesquels vous êtes d'accord et classez-les par ordre de priorité (1 étant le plus important).
 - Maintenir les prairies naturelles
 - Eviter l'apparition de nouvelles friches
 - Remettre en exploitation certaines friches
 - Veiller à l'intégration paysagère des équipements agricoles (vigne, maraîchage)
 - Avez-vous d'autres propositions concernant l'agriculture ? (nombre de caractères limités)

Horizons

Les horizons font référence à l'horizon terrestre, vu de la côte en deçà et l'horizon marin, vu de la côte en deçà.

- Selon vous, quels sont les principaux défis paysagers des milieux naturels ? Cochez ceux avec lesquels vous êtes d'accord et classez-les par ordre de priorité (1 étant le plus important).
 - Améliorer l'impact paysager des parcs éoliens en mer, de jour comme de nuit
 - Améliorer l'impact paysager des installations humaines en mer (mouillages, zone conchylicole)
 - Maintenir un paysage nocturne « sans » pollution lumineuse
 - Avez-vous d'autres propositions concernant les horizons ? (nombre de caractères limités)

- Quelles seraient les 3 actions à mettre en œuvre pour améliorer la qualité des paysages ?
(nombre de caractères limités)

Parler-mot de vous...

- Vous êtes :
 - Un résident principal
 - Depuis combien de temps ?
 - Depuis toujours
 - Depuis + de 10 ans
 - Depuis + de 5 ans
 - Depuis - de 5 ans
 - Vous résidez à :
 - Le Palais
 - Suzon
 - Bangor
 - Locmaria
 - Un résident secondaire
 - Depuis combien de temps ?
 - Depuis toujours
 - Depuis + de 10 ans
 - Depuis + de 5 ans
 - Depuis - de 5 ans
 - Quel est votre durée de séjour annuel ?
 - + de 6 mois par an
 - De 2 à 6 mois par an
 - - de 2 mois par an
 - Un visiteur
 - Dans quel cadre visitez-vous l'île ?
 - Vacances
 - Professionnel
 - Combien de fois par an venez-vous sur l'île ?
 - Plusieurs fois par an
 - 1 fois par an
 - Moins d'une fois par an
- Vous êtes :
 - Une femme
 - Un homme

- Autre
- Quel âge avez-vous ?
 - de 18 ans
 - 18 -25 ans
 - 25-40 ans
 - 40-60 ans
 - + de 60 ans
- Quelle est votre catégorie socio-professionnelle ?
 - Agriculteur
 - Artisans, commerçant et chef d'entreprise
 - Cadre
 - Employé
 - Ouvrier
 - Retraité
 - Sans activité professionnelle

Merçi de votre participation. Une deuxième phase de consultation interviendra à l'automne pour vous amener à réfléchir sur les objectifs qu'il faut travailler pour faire que le paysage de Belle-Ile soit toujours aussi caractéristique de l'île. Si vous souhaitez être informé du deuxième questionnaire du Plan de Paysage, vous pouvez nous laisser votre adresse mail. Sinon, cliquez sur suivant.

